



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

# Ensemble pour la prévention du crime

Manuel du praticien



HV  
7431  
L5w  
1983  
F  
c.2

ada



Solliciteur général Sollicitor General  
Canada Canada

Linden, Rick

HV  
7431  
L5W  
1983  
F  
C2

# Ensemble pour la prévention du crime

Manuel du praticien



©Ministre des Approvisionnements et Services  
Canada 1984

N° de cat. JS42-17-1983F  
ISBN 0-662-92322-7

Publié avec l'autorisation de  
l'hon. Bob Kaplan, C.P., C.R., député  
Solliciteur général du Canada

Réimprimé en 1984.

Peut être obtenu en français et en anglais de/  
Available in English and French from:  
la Division des communications/Communication  
Division

Solliciteur général Canada/Solicitor General  
Canada

Ottawa, Ontario  
K1A 0P8

## Préface

Le présent manuel décrit des programmes qui peuvent être adoptés pour prévenir la criminalité et dissiper les craintes que peut entretenir la collectivité canadienne à cet égard.

Il a été préparé, sous la direction des divisions de la Recherche et des Communications du ministère du Solliciteur général du Canada, par MM. Rick Linden de l'Université du Manitoba, M. Irwin Barker de l'Université de l'Alberta, M. Doug Frisbie et le personnel de Synergistics Consulting Limited.

Par la publication de ce manuel, le ministère du Solliciteur général du Canada entend faire part aux praticiens de la prévention du crime des plus récents développements en la matière, tirés de l'expérience de leurs collègues, afin de les en faire profiter. Le Ministère considère qu'il s'agit d'un moyen lui permettant de réaliser l'un des mandats qui lui sont confiés, soit de réduire la criminalité et ses coûts économiques et sociaux, améliorant ainsi la qualité de la vie au Canada.

Les auteurs aimeraient remercier de façon particulière les personnes suivantes pour leur collaboration à l'établissement de ce manuel: M. Brian Pollick, du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique; le sergent G. Hollingsworth, du Service de police de Calgary; l'inspecteur David Cowley, de la GRC; et le directeur du projet, M. Michæl Petrunik, de la Division de la recherche, du ministère du Solliciteur général du Canada. Des étudiants du Collège canadien de police ont participé à la mise à l'essai du modèle de planification élaboré ici et nous ont fourni une bonne partie des exemples. La Bibliothèque et Centre de référence du ministère du Solliciteur général, ainsi que le *National Criminal Justice Reference Service*, qui relève du ministère de la Justice des États-Unis, nous ont offert de précieux services de référence, et l'Institut de recherche sociale et économique de l'Université du Manitoba ainsi que la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada, nous ont accordé un soutien administratif.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b>	
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Chapitre 1</b>	
<b>La prévention du crime; les méthodes efficaces</b> .....	2
Portage-la-Prairie – ce qu'un service de police peut faire dans un milieu rural .....	2
Programmes de contrôle du détournement de médicaments – ce qu'un groupe professionnel peut faire .....	3
Prévention du vol qualifié dans des épiceries de quartier – ce que de petits commerces de détail peuvent faire .....	4
Planification globale de la prévention communautaire du crime – ce qu'une administration municipale peut faire .....	4
La surveillance de quartier – ce que la police et des groupes de citoyens peuvent faire .....	5
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Un cadre de planification</b> .....	7
Modèle de planification de prévention du crime .....	7
<b>Chapitre 3</b>	
<b>L'identification du problème</b> .....	8
Qui est concerné par le problème? .....	8
Participation de la communauté .....	8
Analyse de la communauté .....	10
Statistiques sur la criminalité .....	11
Choix des priorités .....	11
Analyse de la criminalité .....	14
<b>Chapitre 4</b>	
<b>Planification et élaboration du programme</b> .....	16
Le choix du niveau d'intervention .....	16
Le choix des participants .....	16
Importance de la participation de la police .....	17
Comment faire participer les citoyens à la prévention du crime .....	17
La définition des objectifs .....	18
L'élaboration et le choix des stratégies .....	19
Comment élaborer les stratégies .....	19
Planification de la continuité du programme .....	20
<b>Chapitre 5</b>	
<b>Mise en œuvre du programme</b> .....	21
La formulation des objectifs .....	21
Le choix d'un plan de mise en œuvre .....	21
Comment s'assurer l'appui de la communauté .....	22
Comment assurer la poursuite des activités .....	22
Préparation d'un plan de travail .....	22
<b>Chapitre 6</b>	
<b>Évaluation</b> .....	23
Comment mesurer l'impact du programme .....	23
Le contrôle de la mise en œuvre .....	23
Questions et réponses .....	24
Le défi .....	27
<b>Chapitre 7</b>	
<b>Efficacité financière</b> .....	27
<b>Post-scriptum</b> .....	28
<b>Annexe A:</b>	
Évaluation de quelques méthodes de prévention du crime .....	28
<b>Annexe B:</b>	
Questionnaire type .....	32
<b>Bibliographie</b> .....	33

# Introduction

La prévention du crime, selon une définition communément acceptée est 'le fait de prévoir, de reconnaître et d'évaluer un risque de crime, et de prendre des mesures afin de réduire ce risque' (*National Crime Prevention Institute*, 1978, pp. 1-2).

La prévention du crime n'est pas une idée nouvelle. Sir Robert Peel, le précurseur du concept moderne d'activité policière, déclarait dès 1829 que 'la mission fondamentale de la police consiste à prévenir la criminalité et le désordre', ajoutant que la police devrait remplir ce mandat avec la coopération et l'aide du public. Toutefois, la police s'est surtout chargée de faire observer la loi, tandis que les citoyens s'en sont remis de façon croissante au système de justice pénale pour la prévention du crime.

Au cours des dernières années, cependant, nous avons semblé nous rapprocher de l'idéal de Sir Robert Peel, grâce à l'émergence de divers programmes de prévention du crime qui supposent une étroite coopération entre les spécialistes de la justice pénale, les autres spécialistes, le milieu des affaires et le grand public. Ainsi, la police ne s'est pas contentée d'accroître le nombre de patrouilles et de sensibiliser le public aux problèmes; en coopération avec certains organismes communautaires et des associations professionnelles, elle a pris l'initiative de programmes de prévention du crime qui font appel à la participation des citoyens. Enfin, les organismes professionnels et commerciaux ont pris leurs propres mesures afin d'enrayer les vols, simples et qualifiés, et d'autres types d'activité criminelle, tout en apportant un appui précieux aux programmes communautaires mentionnés ci-dessus.

Bien que toutes les méthodes de prévention du crime examinées dans le présent document soient axées sur la collectivité, l'accent sera mis sur les techniques d'approche qui permettent à la collectivité de jouer un rôle actif. Il est question de façon plus détaillée du sens de l'expression 'collectivité' ou 'communauté' au chapitre 3 de ce rapport. Il suffit de dire pour l'instant qu'une communauté ou collectivité est un ensemble de gens qui ont des préoccupations ou des intérêts communs, qu'ils se trouvent ou non dans un même secteur géographique. Les communautés peuvent être d'origine naturelle ou créées par les efforts d'organisation concertés d'individus.

La prévention du crime fondée sur la participation du milieu a progressé en partie parce que les spécialistes de la justice pénale, les organisations commerciales et la collectivité ont réalisé que la police dispose de ressources limitées, en termes de patrouilles et de moyens d'enquête,

pour prévenir un large éventail d'activités criminelles. Plusieurs études donnent à penser que la police a fait un pas dans la bonne direction au cours des dernières années, en portant un intérêt accru aux nouvelles méthodes de prévention du crime.

En outre, la plupart des actes criminels sont commis à l'insu de la police. Ainsi, dans le cas d'une introduction par effraction, les infracteurs prennent bien soin de ne pas être vus par la police et sont rarement pris sur le fait, à moins qu'ils n'aient été vus par un citoyen. Une étude réalisée par le service de police de Los Angeles a révélé que 'durant une semaine, l'ensemble du service de police intervient sur le fait dans 100 cas de vol avec effraction au plus, et dans deux cas de vol simple au plus. Il s'agit d'une estimation optimiste, qui ne représente pourtant que 12% des vols par effraction et 2% des vols simples déclarés à la police. Un simple policier ne peut espérer détecter qu'un vol par effraction tous les trois mois, et qu'un vol simple tous les 14 ans.' (Commission présidentielle, 1967:12). Étant donné que le pourcentage de ces infractions est beaucoup moins élevé au Canada qu'aux États-Unis, nos services policiers ont encore moins de chances de prendre les auteurs de ce genre d'acte criminel sur le fait.

Une fois admises les limitations intrinsèques de l'efficacité des services policiers, on en est venu à encourager une participation accrue des citoyens à la prévention du crime, comme on l'a souligné dans le rapport de la *U.S. National Advisory Commission*, cité par Cirel et al. (1977:2): Les spécialistes de la justice pénale admettent bien volontiers et réaffirment que, sans l'aide du public, ni l'augmentation des effectifs, ni une technologie plus avancée, ni des fonds additionnels ne permettront aux forces de l'ordre de s'acquitter de ce lourd fardeau que représente la lutte contre la criminalité.'

Heureusement, les citoyens prennent une part de plus en plus active aux programmes communautaires de prévention du crime. Les citoyens s'engagent dans ces programmes pour diverses raisons. La protection de leur famille et de leurs biens constitue évidemment une motivation importante, tout comme le désir 'd'améliorer la qualité de vie du milieu', par un renforcement de l'interaction sociale et des relations de bon voisinage. Les 'citoyens actifs' - et particulièrement ceux qui travaillent au sein d'une ou plusieurs organisations communautaires - cherchent avant tout à édifier une communauté, et ensuite seulement à s'attaquer à un problème particulier. D'au-

tres considèrent qu'ils peuvent mieux répondre à leurs besoins en créant des groupes d'aide autonomes, qui sont déjà à l'œuvre en certains domaines, les garderies et le logement, par exemple.

L'intérêt mutuel n'est cependant pas suffisant pour amener les spécialistes de la justice pénale et les membres de la collectivité à coopérer efficacement dans la prévention de la criminalité. L'expérience vécue donne à penser que le 'sentiment d'appartenance' du milieu par rapport au programme et sa participation à celui-ci seront minimes si le praticien ne s'assure pas la participation de la collectivité dès le début du processus de planification, et s'il ne tient pas compte de son opinion, de ses priorités et de sa capacité à mobiliser des ressources. Lorsqu'on s'est assuré de l'appui de la collectivité, l'expérience suggère en outre que le programme aura les meilleures chances de succès si l'on adopte une approche rigoureusement planifiée, visant des actes criminels et des milieux bien déterminés.

Ce manuel souligne certaines idées sur la planification et sur la mise en œuvre de programmes dont les spécialistes de la justice pénale et d'autres personnes ont pu constater l'efficacité. Ces idées ont pu en partie se concrétiser parce qu'elles font appel à la participation des gens tout en permettant aux praticiens de se consacrer à leurs fonctions de consultation et de légitimation auprès d'un plus grand nombre de groupes.

On a également évalué dans ce manuel les approches les plus répandues en cette matière et décrit certaines des plus innovatrices. Trois importantes méthodes de prévention du crime sont évaluées à l'annexe A: des campagnes de publicité, des programmes d'identification des biens et des programmes de surveillance. Des trois types de mesure, les programmes de surveillance se révèlent de façon constante les plus efficaces.

Dans les chapitres suivants, nous étudierons les méthodes permettant d'amener les citoyens à travailler ensemble, et en coopération avec la police, pour édifier un environnement qui découragera la criminalité. Nous espérons que ce manuel aidera les spécialistes de la justice pénale à utiliser encore plus efficacement leur temps, ainsi que les ressources matérielles et humaines, dans les activités reliées à la prévention du crime.

# Chapitre 1

## **La prévention du crime; les méthodes efficaces**

On trouvera dans ce chapitre le compte rendu de cinq études de cas portant sur des programmes communautaires de prévention du crime bien planifiés et bien exécutés. Ils illustrent les résultats qu'on peut obtenir en utilisant le cadre de travail et les techniques présentés dans ce manuel. Dans chacun de ces cas, on a soigneusement étudié un problème de criminalité et l'on s'est assuré de la coopération de la police et du milieu. Le premier a été appliqué par des détachements de la G.R.C. desservant une petite ville, le second par un groupe professionnel, le troisième par la direction d'une chaîne d'épicerie de quartier, le quatrième par une administration municipale et le cinquième par la division de la prévention du crime d'un grand service de police. Tous ont fait preuve de leur efficacité, grâce à une approche adaptée aux besoins du groupe concerné.

### **Portage-la-Prairie—ce qu'un service de police peut faire dans un milieu rural**

Certains des programmes commentés dans ce manuel ont reçu une généreuse assistance financière du gouvernement et d'autres sources, et ont été administrés par des universitaires ou des conseillers du secteur privé possédant des connaissances étendues en matière de prévention du crime. La plupart des personnes qui souhaitent s'impliquer dans la prévention du crime n'ont pas ces ressources à leur disposition. Que peut-on faire alors à un niveau plus modeste? On aura une bonne réponse à cette question en examinant plusieurs programmes administrés avec succès par les détachements de la G.R.C. desservant Portage-la-Prairie, une ville d'environ 14 000 habitants située à 50 milles à l'ouest de Winnipeg, ainsi que la région rurale avoisinante.

#### **Vol de produits chimiques**

En 1978, le Détachement rural de Portage-la-Prairie reçut plusieurs plaintes de fermiers, qui s'étaient fait voler des produits chimiques agricoles dans leurs élevateurs à grain. Ces produits chimiques valaient jusqu'à 200 dollars le bidon de cinq gallons, et pouvaient être facilement revendus aux fermiers locaux. Il était facile de perpétrer ces vols, puisque de nombreux élevateurs se trouvaient

en région isolée. Au cours d'une période de 15 jours, il y avait eu 9 introductions par effraction, causant des pertes totales de 22 500 dollars de produits chimiques. Les méthodes policières conventionnelles ne pouvaient enrayer ce type d'acte criminel, puisqu'il était impossible de surveiller tous les élevateurs situés dans la région desservie par le détachement. Des vols semblables commis ailleurs dans la province ne furent jamais résolus, ni les produits chimiques retrouvés.

Avant la période des semences de 1979, plusieurs policiers des détachements ruraux et municipaux se rencontrèrent afin d'élaborer un programme permettant de prévenir une répétition des pertes de l'année précédente. Après analyse du problème, ils conclurent que les voleurs éprouveraient plus de difficultés à vendre les produits chimiques si on les rendait plus faciles à reconnaître. Suite à une rencontre avec les représentants des négociants locaux en produits chimiques agricoles, on élaborait un programme de marquage des biens.

Le programme consistait à attribuer à chaque élevateur une marque distinctive simple, qui pourrait être appliquée sur chaque bidon de produits chimiques. Un négociant local de peinture collabora à la préparation d'un agent marqueur adéquat — un mélange spécial de peinture d'une couleur unique, qui trancherait sur les diverses couleurs utilisées sur les bidons. On employa une peinture au latex orange fluorescente, pouvant être appliquée rapidement avec un pinceau d'un pouce; les marques ainsi faites se remarquaient facilement, les bidons étant donc très faciles à reconnaître. Chaque vendeur reçut de la peinture, un pinceau et une pancarte de grande taille signalant que les bidons étaient marqués. Les stations de radio et les journaux locaux firent la publicité du programme d'identification, afin que les fermiers et les infracteurs potentiels soient au courant de son existence. On avisa également les détachements de police des localités voisines. La G.R.C. mena des enquêtes de sécurité dans chaque entrepôt de produits chimiques et contrôla l'application du programme.

Celui-ci se révéla un franc succès. Au cours de l'année 1979, les seuls vols de produits chimiques dans la région assignée au détachement furent perpétrés chez un commerçant qui n'avait pas participé au programme parce que la G.R.C. ne savait pas qu'il vendait des produits chimiques, et dans une ferme locale. Dans le premier cas, le vol par effraction fut solutionné et les produits chimiques recouverts lorsque les voleurs essayèrent de les revendre à

des fermiers, qui savaient que tous les bidons auraient dû être marqués. Dans le deuxième cas, les 12 bidons de produits chimiques avaient été marqués et furent retrouvés en Saskatchewan, avec d'autres biens volés. Le programme se poursuivit et aucun vol ne fut commis en 1980. La seule perte enregistrée en 1981 concernait des produits chimiques non marqués qui n'avaient pas été achetés localement et qui furent volés dans un camion.

Selon l'évaluation faite par Cline (1982), trois facteurs cruciaux avaient assuré la réussite du programme:

- Le programme était simple.
- Toutes les personnes concernées avaient été consultées avant sa mise en œuvre et des contacts suivis avaient été maintenus, afin d'encourager une participation continue.
- La coopération des médias a contribué à sensibiliser le public au programme.

### **Les introductions par effraction dans les résidences et les commerces.**

Un autre programme institué par le détachement municipal de la G.R.C. de Portage-la-Prairie en 1979 visait les vols et les introductions par effraction dans les résidences et les locaux commerciaux. En 1978, il y avait eu 170 introductions par effraction dans des commerces (sur 492 établissements) et 111 introductions par effraction dans des résidences (sur 3544 unités unifamiliales et 975 appartements). Ces deux totaux représentaient une légère augmentation par rapport aux chiffres de 1977. On décida alors de lancer l'Opération Identification et l'Opération *Provident*<sup>1</sup> et l'on engagea pour leur mise en œuvre des étudiants de la région, grâce aux fonds obtenus dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes. On répéta l'opération en 1980 et en 1981.

La première tâche consista à passer en revue tous les dossiers d'introduction par effraction à partir de 1976, afin d'obtenir des renseignements plus précis sur la nature exacte des infractions, d'identifier les quartiers où le taux d'introductions par effraction était le plus élevé et de compiler des statistiques permettant de mesurer la réussite des programmes. Au cours du premier été, l'application du programme fut limitée aux quartiers ayant le taux le plus élevé d'introductions par effraction, soit le centre

<sup>1</sup> L'annexe A contient une description de ces deux types de programmes de marquage des biens.

des affaires. Le programme fut étendu aux autres quartiers au cours des étés suivants, de telle sorte que la ville entière fut couverte à la fin de l'année 1981.

Une évaluation du programme a révélé les résultats suivants:

- Après un an, les introductions par effraction dans les établissements commerciaux avaient chuté de 70%, et de presque 50% dans les résidences.
- On constata une autre baisse, moins importante cependant, des introductions par effraction dans les établissements commerciaux en 1980 et 1981.
- Les vols par effraction dans les résidences connurent une augmentation en 1980 et en 1981, mais restèrent néanmoins inférieurs au niveau enregistré en 1978.

En outre, une analyse détaillée des rapports d'incidents entre septembre 1980 et août 1981 révéla que 81% des introductions par effraction dans les résidences et 78% des introductions par effraction dans les établissements commerciaux avaient été commises dans des locaux dont les occupants ne participaient pas au programme.

Dans son évaluation de ces programmes, Jones (1982) souligne que le marquage des biens n'était vraisemblablement que l'un des nombreux facteurs qui ont entraîné une diminution sensible des introductions par effraction à Portage-la-Prairie. Les programmes avaient été institués par un détachement de la G.R.C. déterminé à prévenir la criminalité, et qui y avait préparé la collectivité de diverses façons.

1. Avant le lancement du programme, le détachement avait accru la présence policière, en augmentant le nombre des patrouilles à pied et en voiture dans les quartiers visés.
2. On accorda la priorité aux enquêtes sur les introductions par effraction.
3. On fit des efforts afin d'informer le public des problèmes de la criminalité, et des méthodes utilisées par la police pour y faire face.

Ces mesures améliorèrent les relations entre la police et la communauté, et assurèrent l'appui de cette dernière au programme.

Le programme communautaire de la prévention du crime de Portage-la-Prairie s'est révélé efficace grâce à une analyse approfondie de la criminalité, à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes visant les problèmes choisis, à la collaboration des médias, à une évaluation rigoureuse des programmes et aux efforts particuliers entrepris par le détachement avant leur mise en œuvre.

## Programmes de contrôle du détournement des médicaments—ce qu'un groupe professionnel peut faire

De nombreux médicaments disponibles illégalement sur le marché sont produits par des fabricants légitimes, mais détournés à des fins illégales par divers moyens, tels les vols par effraction, les vols à main armée, l'obtention de prescriptions multiples et les fausses prescriptions. Ce genre d'infractions a connu une augmentation au cours des dernières années, dans tout le Canada. Ainsi, le nombre de vols à main armée dans les pharmacies canadiennes est passé de 64 en 1978, à 206 en 1982.

Les associations pharmaceutiques de plusieurs provinces se sont attaquées au problème, réalisant que leurs membres étant responsables de la distribution des médicaments, ils devaient également prendre l'initiative des mesures de contrôle du détournement de ces médicaments. Ils n'avaient que peu de prise sur la motivation des infracteurs, puisqu'un grand nombre d'entre eux sont narcomanes. Par ailleurs, même les personnes qui ne consomment pas de drogues sont fortement motivées à en voler. On a estimé qu'il est possible de réaliser un bénéfice de 5 000 dollars en volant et en vendant une seule bouteille de 1 000 comprimés de Percodan. De plus, l'approche adoptée par le système de justice pénale n'avait pas fait preuve, à ce jour, d'une grande efficacité. En Colombie-Britannique, entre 1978 et 1980, le ministère public n'a déposé d'accusation que dans 5% des cas de fausse prescription, dans 11% des cas d'introduction par effraction dans des pharmacies et dans 24% des cas de vols commis dans des pharmacies.

Pour faire face à ce problème, les associations ont collaboré avec la police

- pour réduire les quantités de médicaments détournés,
- pour protéger la vie et les biens des pharmaciens, et
- pour aider les autorités à faire observer la loi.

On a utilisé plusieurs stratégies différentes en raison de la nature variée des infractions. Les pharmaciens ont également dû admettre qu'ils contribuaient involontairement au problème, à certains égards. Certains d'entre eux n'avaient pas adopté de mesures de sécurité adéquates; d'autres conservaient les médicaments à usage restreint à la vue de la clientèle durant les heures d'ouverture, plutôt que de les ranger dans des armoires. D'autres n'appelaient pas les médecins lorsqu'ils éprouvaient des soupçons à l'égard d'une prescription, ou n'avertissaient pas

la police s'ils soupçonnaient que la prescription était un faux. Enfin, dans certaines régions, les pharmaciens étaient réticents à l'idée de se présenter devant la cour pour témoigner dans les cas de détournement de médicaments.

En guise de première étape pour la mise en œuvre des programmes de prévention, le *Canadian Pharmaceutical Journal* a publié plusieurs articles sur la responsabilité des pharmaciens à l'égard de ce problème, ainsi qu'un ensemble de lignes directrices sur la distribution des médicaments narcotiques et psychoactifs. En outre, les associations ont organisé des ateliers et tenu diverses autres activités d'information traitant par exemple des sujets suivants: la législation sur le détournement des médicaments et drogues; qui avertir en cas de problème; les caractéristiques des diverses infractions et des infracteurs; l'obligation des pharmaciens d'aider la police et les tribunaux; le comportement à adopter en cas de fraude soupçonnée, ou face à un voleur armé.

En outre, on a fait un certain nombre de suggestions aux pharmaciens sur les méthodes qu'ils pourraient adopter pour prévenir le détournement de médicaments; ces suggestions allaient du renforcement des mesures de sécurité à de nouvelles dispositions législatives. Dans de nombreuses pharmacies, il était nécessaire d'installer des portes et des serrures plus solides, d'améliorer les systèmes d'alarme, de renforcer les barreaux de sécurité des fenêtres et d'installer des armoires d'entreposage verrouillées. On recommanda aux pharmaciens de conserver moins de médicaments sur les lieux, et de garder en permanence les médicaments à usage restreint dans des armoires fermées à clé.

### Fan-Out

La principale initiative prise dans le cadre de l'opération s'intitule le programme *Fan-Out*, maintenant opérationnel en Colombie-Britannique et au Manitoba. On demande aux pharmaciens soupçonnant qu'on leur présente une fausse prescription de faire patienter le client qui demande à la faire remplir, et de téléphoner au bureau de l'Association. Le pharmacien possède également une liste des pharmacies voisines à qui il doit fournir, par téléphone, une description du suspect.

On ne possède pas encore de données sur l'efficacité de ces programmes canadiens, mais des programmes semblables ont obtenu un succès certain aux États-Unis (Barger, 1981). Dans la ville de Mt. Lebanon, en Pennsylvanie, les pharmacies avaient déclaré qu'elles recevaient environ 360 fausses prescriptions par an, aucune d'entre elles ou presque n'étant déclarée à la police. Cinq des



huit pharmacies de la ville consentirent à installer des caméras permettant de filmer les transactions de documents, ainsi que les personnes qui faisaient remplir des prescriptions. Le nombre moyen de prescriptions frauduleuses tomba à cinq dans les pharmacies participant au programme, mais resta au niveau antérieur dans deux des trois pharmacies qui n'y avaient pas participé. La troisième pharmacie a éliminé le problème en décidant de vérifier par téléphone toutes les prescriptions de narcotiques.

Ces programmes illustrent l'impact de la collaboration des citoyens avec la police sur la prévention de la criminalité.

## La prévention du vol qualifié dans les épiceries de quartier – ce que de petits commerces de détail peuvent faire<sup>2</sup>

Certaines chaînes de magasins ont élaboré leurs propres programmes de prévention du crime, adaptés à leurs propres problèmes de sécurité. De petites entreprises, comme les épiceries de quartier, peuvent tirer profit de cette expérience.

Les 'dépanneurs' constituent une cible favorite des voleurs, en raison de leurs longues heures d'ouverture et parce que la plupart des transactions s'y font en espèces.

En 1974, la compagnie *Southland*, la société mère de la chaîne de dépanneurs *7-Eleven*, mit sur pied un comité de sécurité chargé d'élaborer des programmes de prévention du crime. Constatant qu'il n'existait que peu d'informations sur le problème des vols chez les dépanneurs, le comité finança ses propres recherches, qui furent menées par un groupe plutôt hétérogène, composé d'ex-délinquants et de spécialistes des sciences sociales. On demanda aux voleurs réadaptés d'examiner les magasins et de souligner les caractéristiques qui en faisaient une cible intéressante pour les voleurs potentiels. Ces caractéristiques étaient les suivantes:

1. présence de sommes d'argent importantes;
2. caisse dissimulée à la vue par des affiches ou des étalages de marchandises, ou en raison de sa situation à l'arrière du magasin;
3. vendeurs distraits;
4. éclairage extérieur insuffisant ou inexistant;
5. fuite facile.

Certaines modifications furent recommandées en fonction de ces renseignements:

1. Le montant d'argent liquide devait être limité à 50 \$.
2. Amélioration de la perspective sur l'intérieur du magasin.
3. Formation donnée aux employés sur la prévention des vols et de la violence.
4. Amélioration de l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur du magasin.
5. Voies permettant de prendre la fuite bloquées par des clôtures et des jardins.

Pour réduire les risques de violence en cas de vol, on recommanda en outre d'interdire aux employés de conserver une arme pour se protéger.

On choisit tout d'abord 120 magasins pour participer au programme, on en modifia 60 et l'on n'apporta aucune modification aux 60 autres. Les résultats (une diminution de 30 % des vols dans les magasins modifiés) persuadèrent la compagnie d'adopter ce programme dans tous ses magasins.

La compagnie *Southland* a depuis lors apporté d'autres changements à l'aménagement matériel des magasins, notamment en installant la caisse près de la vitrine principale. Les nouveaux magasins sont conçus de façon à incorporer les principes de la prévention du crime dans l'aménagement des lieux. On a installé dans tous les magasins des systèmes de caisse à minuterie, qui permettent aux commis d'obtenir de la monnaie après un certain intervalle seulement, ce qui a réduit la somme dérobée en moyenne lors des vols de 129 \$ à 42 \$. Tous les renseignements sur les vols d'argent sont systématiquement analysés. La G.R.C. et le service de police de Vancouver appliquent actuellement une version modifiée de ce programme, qui comprend une trousse sur la prévention des vols, à divers petits commerces.

Cette adaptation du programme *Southland* est actuellement évaluée grâce à une aide financière fournie par le ministère du Solliciteur général du Canada. Bien qu'il n'ait pas encore été déterminé si le programme est efficace pour les petites épiceries de quartier où il est actuellement appliqué, les résultats obtenus par la compagnie *Southland* en ce qui concerne ses propres magasins sont impressionnants. Les magasins de la chaîne *7-Eleven* ont enregistré une baisse de 55 % des vols à main armée durant les sept dernières années, surtout parce qu'on avait suivi un processus de planification détaillé. On a identifié le problème et on a adopté et contrôlé un large éventail de stratégies de prévention.

## Planification globale de la prévention communautaire du crime – ce qu'une administration municipale peut faire<sup>3</sup>

Le cas suivant n'est qu'un exemple d'un programme efficace de prévention du crime appliqué par une grande ville; son importance tient au fait qu'il était complet, bien planifié et soigneusement évalué.

Le programme communautaire de prévention du crime de Seattle a débuté par un sondage mené en 1972 auprès des résidents de Seattle par le *Law and Justice Planning Office* de la ville, qui a conclu que les citoyens se préoccupaient plus des vols par effraction que de toute autre infraction. Une étude subséquente sur la fréquence et les caractéristiques des vols par effraction commis à Seattle a permis de tirer les conclusions suivantes:

1. Dans plus d'un tiers des cas de vol par effraction déclarés à la police, les infracteurs étaient entrés par des portes ou des fenêtres non verrouillées. La plupart des introductions par effraction dans les résidences fermées avaient été faites par le seul usage de la force, ce qui donne à penser que les voleurs étaient des amateurs.
2. La plupart des victimes n'avaient pas apposé de marques distinctives sur leurs biens, et seulement 11 % des biens volés ont été récupérés.
3. La plupart des vols par effraction ont été commis durant le jour, mais il y a eu des témoins dans moins de 10% des cas. Dans la grande majorité des cas où une personne avait été témoin de l'incident, on a procédé à une arrestation et les biens ont été récupérés.
4. La plupart des personnes arrêtées pour vol par effraction étaient des jeunes.
5. Les méthodes traditionnelles de patrouille policière ne permettaient pas de remédier à ce problème.

La ville a obtenu l'aide financière du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'efficacité des enquêtes sur les vols par effraction, et d'élaborer le *Community Crime Prevention Program* (CCPP), qui était fondé sur les recherches antérieures et se composait de quatre éléments:

1. services d'inspection de sécurité des résidences;

<sup>2</sup>Cette section a été rédigée à partir de renseignements fournis par M. Gerald Bull, directeur de la sécurité pour la filiale canadienne de la chaîne *7-Eleven Food Stores*.

<sup>3</sup> La matière ayant servi à la présente section provient en grande partie de Cirel et al. (1977) et Mathews (1974, 1976, 1977).

2. marquage des biens (au cours de l'inspection de sécurité résidentielle) et affichage d'un autocollant;
3. organisation de groupes de surveillance de quartier, composés de 10 à 15 familles chacun;
4. activités éducatives visant à informer les citoyens des méthodes de prévention des vols par effraction.

Le but du programme consistait à démontrer une réduction sensible des vols par effraction dans les résidences dans certains quartiers choisis, par rapport au reste de la ville, et à inciter les citoyens à signaler en plus grand nombre les vols par effraction pendant leur perpétration même. On devait atteindre ce but grâce à une série d'objectifs d'étape:

1. Faire des inspections de sécurité dans 30% des foyers visés par le programme.
2. Marquer les biens dans 30% des foyers visés par le programme.
3. Former des groupes de surveillance de quartier dans 30% des résidences unifamiliales et des duplex.
4. Fournir des renseignements sur le vol par effraction à 70% des foyers visés par le programme.
5. Fournir sur demande de l'aide aux communautés non visées par le programme.

La ville a engagé des organisateurs à plein temps, afin de tenir des réunions dans les communautés choisies, pour leur expliquer le programme et favoriser des rencontres directes entre les voisins. On a distribué des listes contenant les noms et numéros de téléphone des voisins, et on a indiqué aux participants les personnes qu'ils pourraient aviser s'ils devaient quitter leur domicile et voulaient que celui-ci soit surveillé.

On a choisi des chefs de pâtés de maisons, chargés d'assurer la liaison avec les coordonnateurs de la ville et de maintenir la communication avec les résidents. Ces chefs ont pour tâche de distribuer le matériel pertinent aux résidents qui n'ont pas assisté à la réunion d'organisation, de maintenir l'échéancier d'utilisation du burin à graver les biens, d'organiser une réunion des résidents au moins une fois par année et de livrer un bulletin bi-mensuel.

Bien que cette stratégie se soit révélée efficace au début de l'application du programme, l'intérêt et la motivation se sont dissipés après quelques mois et certains participants ont déménagé. Les directeurs du programme ont donc ajouté un autre élément au programme, afin de répéter et de renforcer à intervalles réguliers les contacts pris initialement avec les chefs de pâtés de maisons.

On avait en outre prévu, dans le cadre de ce programme, de dispenser des conseils aux personnes ou organismes situés hors des quartiers choisis, et qui désiraient des ser-

vices de prévention du crime. On affecta à ce service consultatif un organisateur, qui fut chargé de former des volontaires recrutés dans le milieu, et qui pourraient appliquer dans leur propre quartier des méthodes inspirées du CCPP.

Le *Community Crime Prevention Program* était administré par des civils, mais il a reçu l'entière coopération de la police, qui le légitimait ainsi aux yeux du public. La police s'est par ailleurs chargée de former du personnel, a fourni du matériel, a facilité la collecte et la compilation des données, assurait les citoyens de la confiance qu'on pouvait accorder aux travailleurs du CCPP œuvrant dans les quartiers et a accordé son aide pour les relations avec les médias, ainsi que pour le programme de surveillance de quartier.

La planification soigneuse et l'évaluation approfondie du projet de Seattle ont permis aux organisateurs de non seulement atteindre leurs objectifs principaux, qui étaient de réduire sensiblement le taux d'introductions par effraction (réduction de 61% dans les foyers participants, après un an d'application) et d'augmenter la dénonciation de ces crimes au moment même de leur perpétration, mais encore d'améliorer les services offerts par le programme aux diverses étapes de sa mise en œuvre, d'évaluer son impact avec précision et de prévoir les modifications nécessaires. Une planification et une évaluation appropriées ne suffisent pas, toutefois, à expliquer le succès de l'expérience de Seattle, qui a en outre bénéficié d'une coopération efficace entre la police, le public et l'administration municipale qui, en l'occurrence, a joué un rôle déterminant.

Bien que la période d'essai de trois ans des programmes ait été initialement financée par le gouvernement fédéral, c'est maintenant la ville de Seattle qui les finance. En 1982, 42 000 foyers participaient aux programmes de surveillance de quartier, qui étaient dirigés par dix organisateurs communautaires à plein temps. Ce projet de lutte contre les vols par effraction n'est qu'un des nombreux programmes adoptés par la ville de Seattle dans le cadre d'un plan de justice intégré.

## La surveillance de quartier – ce que la police et des groupes de citoyens peuvent faire

Les programmes de surveillance de quartier permettent d'organiser ces communautés de telle sorte que les résidents s'aideront mutuellement. La participation à ce genre de programme dans un quartier à fort taux de criminalité constitue sans doute la meilleure mesure qu'un ci-

toyen peut adopter pour prévenir la criminalité et apaiser les craintes entretenues à cet égard. Étant donné que la plupart des programmes de surveillance de quartier sont relativement semblables, nous en analyserons un qui a été décrit en détail afin d'illustrer les principes généraux de leur fonctionnement. Des programmes semblables ont été appliqués dans de nombreuses villes canadiennes, mais aucun n'a été décrit et évalué de façon aussi détaillée.<sup>4</sup>

La surveillance de quartier est une excellente illustration de la façon dont des modes informels de contrôle social peuvent limiter la criminalité dans une communauté. Ces contrôles peuvent exister à l'état naturel dans certaines communautés: les voisins surveillent respectivement leurs maisons et signalent la présence d'étrangers ou d'autres personnes suspectes aux autres membres de la communauté, ou à la police. Dans ce genre de milieu, le taux de criminalité est généralement faible et la qualité de vie élevée. Dans d'autres collectivités toutefois, les résidents adoptent une attitude moins ouverte et, parfois, ne connaissent même pas leurs voisins.

## Le programme de surveillance de quartier de Detroit

Le service de police de Detroit administre l'un des programmes de surveillance de quartier les plus vastes et les plus complets actuellement en existence. Au cours des années 70, Detroit a acquis la réputation d'être l'une des villes les plus violentes et les plus touchées par la criminalité en Amérique du Nord. La 'Ville du moteur' était devenue la 'Ville du meurtre'.

On essaya de s'attaquer au problème en constituant une unité tactique de police connue sous le nom d'escouade *STRESS* (Stop the Robberies – Enjoy Safe Streets). Cette escouade fut impliquée dans la mort de 12 civils durant ses 14 premiers mois d'existence et suscita de violentes critiques de la part des citoyens.

Avec l'arrivée d'un nouveau maire et d'un nouveau chef de police, toutefois, le service de police accrût sa présence au sein de la communauté, augmentant notamment les effectifs de l'Unité de prévention du crime à 150 personnes, soit son niveau actuel. Cette unité a surtout mis l'accent sur l'établissement de programmes de surveillance de quartier.

L'unité géographique de base utilisée dans le programme était délimitée par les deux côtés d'un pâté de maisons.

<sup>4</sup> Pendant que le présent ouvrage était sous presse, une étude effectuée à Thunder Bay (Worrell, 1983) a été signalée à notre attention. Mais il était malheureusement trop tard pour que nous puissions nous en servir.

Le programme a tout d'abord été mis en œuvre dans un secteur à fort taux de criminalité composé de 155 pâtés de maisons, après qu'eurent été effectuées une analyse des crimes perpétrés et une analyse des caractéristiques de la communauté.

Pour lancer le programme, des policiers en uniforme ont sillonné la communauté afin de trouver dans chaque pâté de maisons un résident qui accepterait de tenir une réunion d'organisation. Les policiers l'accompagnaient souvent dans une tournée de porte à porte, afin d'inviter les autres résidents à venir à la réunion. Un policier a contacté de nouveau chaque résident le jour de la réunion, de façon à y attirer le plus de monde possible. L'objectif consistait à constituer un groupe composé d'au moins 50% des résidents d'un pâté de maisons.

Un agent de prévention du crime assistait à chaque réunion pour y expliquer le programme et s'assurer que tous les résidents faisaient connaissance. Au cours des réunions suivantes, on mit l'accent sur la sécurité des domiciles, l'identification des biens et d'autres questions reliées à la prévention du crime. Le Conseil communautaire local fournit son aide pour l'organisation des résidents et une école du quartier a mis des locaux et d'autres services à la disposition du programme.

On réussit à organiser la quasi-totalité des 155 pâtés de maisons avec les 50% de participation prévus. On mit également d'autres programmes en œuvre dans la communauté et notamment des programmes destinés aux personnes âgées, aux jeunes ainsi qu'une aide sociale pour les déshérités.

On a apporté une attention toute particulière aux activités de soutien dans le cadre de ce programme. Les gens se désintéressent graduellement des programmes, et des résidents quittent la communauté et d'autres viennent s'y installer. Un programme risque donc de perdre tout son impact si l'on n'en assure pas le suivi.

À Detroit les efforts ont porté sur l'appui donné au chef du pâté de maisons, ou au chef de la sécurité du pâté. On a tenu des ateliers et des séminaires de formation spéciaux à l'intention de ces dirigeants, qui devaient encourager leurs voisins à continuer à participer au programme. On a décerné des récompenses spéciales aux membres actifs et on a invité les dirigeants de la communauté à siéger au Comité consultatif de la prévention du crime du chef de police. On a également envoyé des lettres-circulaires et des lettres d'information aux participants.

Les résultats du programme se comparent à ceux de Seattle. Les vols par effraction chutèrent de 60% dans la

communauté visée et les actes criminels graves connurent une baisse générale de 58%. On fit une enquête auprès d'un échantillon de participants avant la première réunion, et un sondage téléphonique entre un et deux ans après la mise en œuvre du programme.

Les résultats de l'enquête révèlent une diminution sensible des craintes éprouvées à l'égard de la criminalité dans la communauté. On constata également une augmentation substantielle du nombre de citoyens qui avaient adopté des mesures de protection. Le taux de dénonciation des actes criminels par les victimes elles-mêmes passa de 24%, durant la période précédant le sondage, à 5% après la mise en œuvre du programme; par ailleurs, les citoyens adoptèrent une attitude beaucoup plus positive à l'égard de la police.

Le programme de Detroit illustre bien la plupart des composantes d'un programme de surveillance de quartier. Le programme peut être administré par la police, comme à Detroit, ou un groupe communautaire peut en prendre l'initiative et le mettre en œuvre avec la collaboration de la police. Dans chaque cas, le succès du programme dépend du chef du pâté de maisons, qui joue le rôle d'organisateur à l'échelle du pâté de maisons; il doit organiser les réunions et s'assurer que les activités prévues ont lieu.

Bien que la police se soit elle-même chargée de recruter les chefs de pâtés de maisons dans les secteurs choisis pour l'application du programme de surveillance à Detroit, elle ne l'a pas fait dans certains autres secteurs de la ville, attendant plutôt que des citoyens désireux d'organiser leur propre pâté de maisons demandent l'aide de l'Unité de prévention du crime. On peut ainsi utiliser les ressources policières dans les quartiers où il faut consacrer le plus d'efforts, soit parce qu'il y existe un grave problème de criminalité, soit parce qu'ils sont plus désorganisés.

# Chapitre 2

## Un cadre de planification

La réussite d'un programme de prévention du crime n'est pas fortuite: elle est planifiée. Pour comprendre la relation existant entre la prévention du crime et la planification de cette prévention, il est utile de se rappeler que la prévention du crime consiste à 'prévoir, identifier et évaluer les risques d'actes criminels, et à prendre des mesures pour réduire ces risques'. Au cours de la phase de la *planification* de la prévention du crime, on doit prévoir, identifier et évaluer les risques d'actes criminels et identifier les programmes appropriés permettant de réduire ces risques.

Les mesures de prévention du crime efficaces visent généralement des besoins communautaires spécifiques. Ainsi, les programmes de surveillance de quartier et l'Opération Identification sont plus efficaces lorsqu'ils sont appliqués dans des quartiers où le type d'actes criminels que ces programmes cherchent à prévenir est très fréquent. Le fait de concentrer les activités de prévention du crime sur certaines cibles soigneusement choisies entraîne plusieurs conséquences positives; tout d'abord, les ressources humaines et matérielles limitées peuvent être affectées aux problèmes que la police et le milieu considèrent les plus sérieux. Deuxièmement, lorsque tous les praticiens de la prévention du crime ont concentré leurs efforts sur les problèmes les plus sérieux, ils peuvent accroître l'impact des projets qu'ils décident d'entreprendre, en coordonnant leurs activités. Ils auront beaucoup plus de chances de parvenir à des résultats positifs en travaillant ensemble. Troisièmement, il est plus facile de démontrer des résultats positifs lorsque les activités de prévention du crime sont concentrées sur quelques problèmes urgents. Il faut pouvoir démontrer l'efficacité des mesures de prévention du crime adoptées. On ne devrait pas sous-estimer l'importance de ce facteur. Lorsqu'on essaie d'obtenir des appuis, auprès de son propre groupe professionnel, des groupes communautaires, des citoyens ou de sources potentielles de financement pour le programme, les décisions de ces derniers seront lourdement influencées par la crédibilité des activités de prévention du crime existantes.

## Un modèle de planification pour la prévention du crime

La concentration des efforts sur certains problèmes choisis n'est que la première étape d'un programme efficace de prévention du crime. Le Tableau 1 présente un modèle des étapes à suivre pour planifier un programme de prévention du crime.

Ce modèle a été conçu par le Centre de prévention du crime de la G.R.C. et le *Minnesota Crime Prevention Center*, et on l'utilise dans les cours de prévention du crime donnés au Collège canadien de police. On l'a conçu en tenant compte de la nature cyclique d'un programme adéquat de prévention du crime, un processus d'évaluation permanent permettant de redéfinir et de réorienter les approches utilisées dans des canaux plus efficaces. Dans ce modèle, on subdivise le cycle en quatre éléments principaux:

• **Définition du problème.** C'est l'étape de la recherche. On utilisera les statistiques de la criminalité et l'on tiendra des consultations dans le milieu afin de situer les problèmes de criminalité dans leur contexte communautaire, d'établir l'ordre des priorités et de décrire les aspects essentiels de ces problèmes urgents grâce à une analyse approfondie de la criminalité. Au terme de cette étape, on doit pouvoir énoncer précisément les problèmes auxquels il faut s'attaquer.

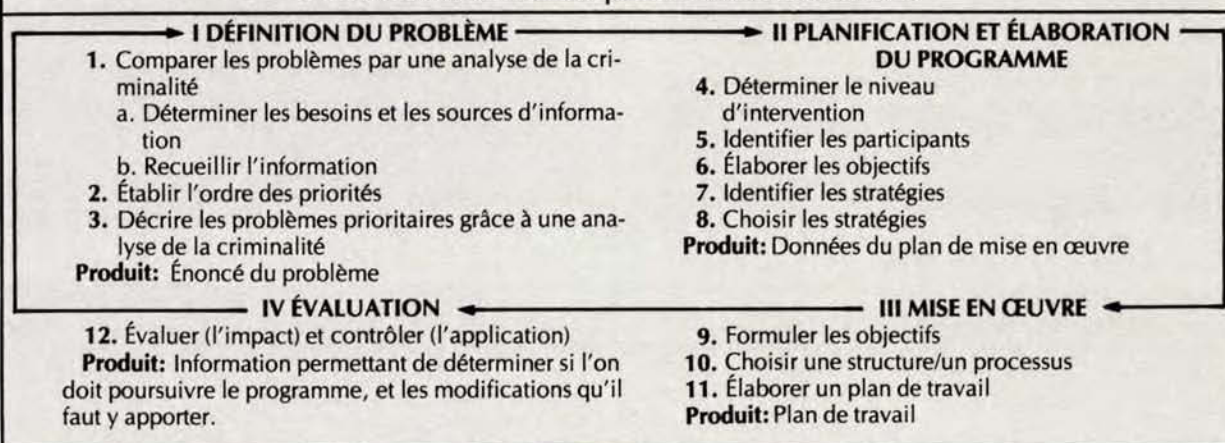
• **Planification et élaboration du programme.** C'est la phase stratégique de la planification. Avec la participation du milieu, le praticien définit une gamme d'approches les plus susceptibles de régler les problèmes tels qu'ils ont été cernés, et notamment pour le choix des participants, l'établissement des priorités, la fixation d'indices de réussite et le choix entre les diverses stratégies. Au terme de cette étape, on aura choisi la stratégie générale qui sera suivie.

• **Mise en œuvre.** C'est la phase active. On fixe des objectifs précis, répartit les rôles, obtient l'appui de la collectivité et élabore un plan de travail.

• **Évaluation.** C'est la phase d'appréciation des résultats du programme. À la fin de chaque étape de la stratégie choisie, on devra évaluer les méthodes d'application et l'impact du programme, en se servant des critères de réussite et des indices de rendement choisis à l'étape de la planification, et contrôlés durant l'étape de la mise en œuvre. Les évaluations faites en cours d'application du programme permettent de modifier le plan de travail pour l'étape suivante du programme. On devrait rédiger périodiquement des rapports d'évaluation plus détaillés pour les besoins externes (généralement pour obtenir des fonds).

Les chapitres suivants seront consacrés à une étude détaillée de ces quatre phases.

**Tableau 1:** Modèle de planification pour un programme communautaire de prévention du crime



# Chapitre 3

## L'identification du problème

La première tâche indiquée dans le modèle de planification donné au chapitre précédent consiste à définir le problème ou, pour reprendre notre définition de la prévention du crime, à identifier et à évaluer les risques d'actes criminels.

Vous déterminez d'abord les limites géographiques du secteur visé et les sources d'informations qui vous permettront d'obtenir les renseignements dont vous avez besoin au sujet de la collectivité et des problèmes de criminalité qu'elle vit. Recueillez ensuite l'information qu'il est possible d'obtenir grâce à ces sources et analysez-la. Puis, à l'aide de ces données, choisissez les actes criminels qui constituent des problèmes prioritaires pour la communauté, et que l'on pourrait éventuellement réprimer par des tactiques de prévention du crime faisant appel à la participation du milieu.

Lorsque les étapes de la recherche et du choix des problèmes sont terminées, une description approfondie des problèmes prioritaires vous permettra de planifier et d'élaborer un programme de protection adapté à ces types d'actes criminels.

Ce processus peut parfois être très direct, particulièrement dans les petites villes ou en région rurale. À Portage-la-Prairie, par exemple, la G.R.C. a institué le programme en réponse aux plaintes des victimes de vol de produits chimiques.

Parfois, le processus de diagnostic est plus compliqué, particulièrement en région urbaine et à l'égard de certains types d'actes criminels. Il faut tenir compte de divers facteurs et de plusieurs points de vue sur les problèmes de criminalité d'une communauté donnée. La recherche et l'analyse systématiques essentielles à la définition du problème permettront de jeter les bases de la planification et de la mise en œuvre d'un programme qui répondra aux besoins de la communauté en matière de prévention du crime, ainsi que les fondements de l'évaluation du programme, durant et après sa mise en œuvre.

## Qui est concerné par le problème?

La première étape consiste à délimiter la communauté concernée. Il s'agit parfois d'une région géographique naturelle ou d'une zone de responsabilité administrative d'un service quelconque du gouvernement ou du système de justice pénale. C'était précisément le cas à Portage-la-Prairie.

Il arrive parfois que la communauté ne corresponde pas à un secteur géographique ou à une zone de responsabilité politique. Cette communauté peut plutôt être définie par des intérêts communs. Ainsi, dans le cas du détournement de médicaments à des fins illégales, la 'communauté' était une association de pharmaciens. Dans le cadre d'un projet destiné à résoudre les problèmes qui se posaient sur les plages de Vancouver, 'communauté' s'entendait des personnes qui se servaient de la plage ainsi que des surveillants qui y travaillaient.

Le fait de délimiter la communauté aide à identifier les personnes qui devraient participer à la définition du problème. Il doit exister certaines frontières naturelles, qu'elles soient géographiques, professionnelles, commerciales ou une combinaison quelconque de ces éléments. Il arrive fréquemment que les limites administratives des organismes du système de justice pénale ne coïncident pas avec les limites naturelles des communautés. Il pourra donc s'avérer nécessaire d'empiéter sur certaines limites administratives si l'on veut élaborer un programme fondé sur une véritable participation de la communauté.

Après avoir défini la communauté, il est essentiel d'obtenir la participation d'échantillons représentatifs de ses membres, afin de discuter de ses problèmes de criminalité. Lors de cette étape, les spécialistes de la justice pénale doivent être réceptifs aux préoccupations exprimées par les membres de la communauté, non seulement parce qu'ils ne seraient pas motivés à coopérer si l'on ne tenait pas compte de leurs doléances, mais aussi parce que leur contribution est essentielle pour élaborer un programme qui réponde aux besoins de la communauté.

Lorsque les spécialistes de la justice pénale et les membres de la communauté travaillent ensemble à la définition d'un problème, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme ont beaucoup plus de chances de réussir. Il est difficile de coopérer à un projet si les parties concernées ne s'entendent pas sur la nature du problème.

En fait, les divergences à l'égard des stratégies résultent souvent d'un désaccord plus fondamental sur la nature réelle du problème.

Il faut parfois consacrer beaucoup de temps et d'énergie pour parvenir à une compréhension mutuelle, mais les participants ne pourront élaborer un programme efficace que s'ils adoptent une attitude réceptive face à leur interlocuteur. Un tel climat favorisera l'élaboration d'approches créatives pour la solution des problèmes.

Même lorsque la police et la communauté partagent déjà le même point de vue à l'égard des problèmes, il reste cependant important d'inviter les membres de cette communauté à participer aux échanges sur les problèmes de criminalité, afin de s'assurer leur contribution et leur appui lors des étapes ultérieures.

## Participation de la communauté

Les conditions locales permettent de déterminer les membres de la communauté qui doivent participer à l'identification du problème. En principe, toutes les personnes qui peuvent fournir des renseignements sur les problèmes de criminalité, ou qui pourraient vraisemblablement contribuer à la mise en œuvre des programmes ultérieurement adoptés ont un rôle à jouer dans la définition du problème. On devrait en particulier consulter les groupes et les organismes déjà constitués, puisqu'ils connaissent à la fois la communauté et les ressources nécessaires pour appliquer les programmes.

Il existe plusieurs moyens d'amener les membres de la communauté à participer à la définition du problème. Les sondages permettent de mesurer avec le plus d'exactitude les préoccupations de la communauté, mais des entretiens avec des personnes représentatives du milieu et des réunions en groupe restreint ou des réunions publiques garantiront davantage la participation de la communauté. On peut utiliser ces méthodes pour identifier les partisans potentiels ainsi que les adversaires possibles des programmes. Idéalement, on devrait utiliser une combinaison quelconque de ces trois méthodes.

### 1. Les sondages auprès de la communauté

Les sondages menés auprès des citoyens répondent à plusieurs objectifs:

1. Ils font participer le public à la planification de la prévention du crime.
2. Ils peuvent apporter un complément aux données

officielles sur l'analyse de la criminalité pour identifier les problèmes de criminalité. La perception des citoyens à l'égard des problèmes du quartier et leur point de vue sur les taux de victimisation sont utiles pour décider du lieu d'application des programmes de prévention.

3. Ils permettent généralement de mesurer les craintes et les préoccupations de la communauté; étant donné que ces facteurs influent souvent sur les comportements, les planificateurs doivent en tenir compte. Même si le taux de criminalité est faible dans une communauté donnée, la qualité de vie des citoyens en souffre s'ils n'osent sortir de chez eux le soir. On devrait donc s'attaquer au problème que constituent les craintes excessives entretenues par les citoyens à l'égard de la criminalité.
4. Ils peuvent fournir des données de victimisation sur lesquelles on peut se fonder pour évaluer les programmes de prévention.
5. Ils peuvent servir à identifier les communautés susceptibles d'apporter leur appui aux programmes de prévention du crime. Lorsqu'on établit les priorités du programme, il peut être important de lancer un tel programme dans un quartier où l'on s'attend à une coopération étroite et à une forte participation de la part des citoyens.

Le moyen le plus systématique d'obtenir des renseignements auprès de la communauté consiste à effectuer un sondage auprès de ses membres. Des chercheurs professionnels pourront vous aider à choisir un échantillon fiable et à élaborer un bon sondage. Celui-ci pourra être mené à l'aide de questionnaires expédiés par la poste, d'entrevues personnelles ou d'appels téléphoniques. Chacune de ces méthodes présente des avantages et des inconvénients. Vous trouverez à l'Annexe B un questionnaire modèle s'inspirant en partie d'un questionnaire élaboré par le service de police de Winnipeg pour déterminer la crainte que suscite le crime.

Les questionnaires envoyés et retournés par la poste permettent de poser des questions standardisées et ne sont pas coûteux. Leur principal inconvénient tient au fait que le taux de réponse (pourcentage des questionnaires renvoyés) est souvent si faible que les résultats ne reflètent pas le point de vue de l'ensemble de la communauté.

On peut faire augmenter le taux de réponse en attachant une grande attention à la forme du questionnaire, en le raccourcissant, en le faisant porter sur des points essentiels et en envoyant une lettre de rappel aux personnes qui n'ont pas répondu.

On obtient généralement un taux de réponse supérieur en menant des entrevues personnelles qu'en envoyant des questionnaires par courrier, à un coût beaucoup plus élevé cependant. Il faut engager et former des enquêteurs, et il faut souvent payer les frais de voyage.

Le sondage téléphonique représente un compromis entre les questionnaires par courrier et les entrevues personnelles. On obtient généralement un taux de réponse élevé, comme dans le cas des entrevues personnelles, mais à un coût très inférieur. On n'a pas beaucoup utilisé les sondages téléphoniques par le passé, parce qu'un plus faible pourcentage des personnes à faible revenu possédait le téléphone, et que les personnes dont les numéros sont confidentiels ne pouvaient être incluses dans les échantillons choisis dans l'annuaire téléphonique. Le premier problème a maintenant été réglé, puisque la quasi-totalité des foyers possède maintenant le téléphone, et le deuxième l'a été grâce à une technique connue sous le nom de 'composition aléatoire', qui permet d'inclure les personnes qui ont des numéros de téléphone confidentiels dans les sondages téléphoniques faits à partir d'échantillons pris au hasard.

On devra tenir compte des caractéristiques des diverses communautés pour choisir une méthode de sondage. Par exemple, lors d'un sondage mené auprès des communautés autochtones dans la région rurale de Le Pas, au Manitoba, 70 à 80% des personnes contactées refusèrent une entrevue personnelle. Des entrevues téléphoniques et questionnaires écrits auraient encore moins convenu à la situation. Dans un tel cas, on peut avoir à faire preuve d'imagination et trouver des méthodes permettant à ces communautés de participer au processus de planification.

Les résultats des sondages révèlent parfois des surprises. Le sondage mené dans la ville de Le Pas a révélé par exemple que les problèmes considérés les plus sérieux par les résidents n'étaient pas ceux que la police jugeait les plus importants. On a utilisé ce sondage pour inciter la police et les citoyens à collaborer au règlement du problème.

## 2. Entretiens avec des personnes représentatives du milieu

On peut également amener la communauté à participer aux programmes de prévention du crime avant de les mettre en œuvre, en ayant des entretiens systématiques avec des fonctionnaires du système de justice pénale et avec des personnes qui connaissent bien la communauté et les problèmes locaux, qu'on peut en quelque sorte considérer comme des porte-parole de la communauté.

Les chercheurs peuvent faire appel à ces personnes pour se familiariser avec les tendances et les problèmes généraux de la communauté, les problèmes de criminalité, ainsi que les activités de planification et de développement déjà en cours. Ces personnes peuvent également aider à identifier les organismes communautaires et les groupes de citoyens qui pourraient s'intéresser aux activités de prévention du crime.

L'identité des personnes avec qui l'on a des entretiens variera d'une communauté à l'autre. Il pourrait s'agir de politiciens locaux, de dirigeants religieux, de représentants des médias, de responsables scolaires, de dirigeants des groupes minoritaires, de dirigeants de clubs de bienfaisance, de responsables des milieux hospitaliers, de représentants de l'industrie, de fonctionnaires du bien-être social, de policiers (et en particulier ceux qui effectuent régulièrement des patrouilles dans la zone qui fait l'objet de l'étude), de juges, d'avocats, de personnes travaillant dans des organismes comme les centres de désintoxication, ainsi que des agents de probation et de libération conditionnelle.

## 3. Réunions de citoyens

Si la communauté en question est circonscrite géographiquement, les résidents peuvent organiser des réunions, où l'on discutera des problèmes de la criminalité. Contrairement aux sondages officiels, les opinions exprimées ne représenteront vraisemblablement pas le point de vue de tous les membres de la communauté, mais elles peuvent véhiculer une information plus riche. L'enquêteur pourra profiter de l'occasion pour effectuer un certain contrôle et les citoyens pourront échanger leurs points de vue.

## 4. Audiences publiques, commissions et groupes de travail

Ces méthodes supposent généralement que les citoyens présentent leur point de vue, de façon officielle ou officieuse, à un président ou à un comité, lors d'une réunion publique. Les opinions exprimées seront généralement moins représentatives que celles qu'on peut obtenir par d'autres méthodes; par ailleurs, il peut s'avérer difficile de ne pas déborder du sujet lors de ce type de réunions, qui risque en outre d'attirer un auditoire trop nombreux ou, au contraire insuffisant. Néanmoins, combinées à d'autres méthodes, ces audiences permettent d'ajouter un élément important aux efforts de prévention du crime.

## Analyse de la communauté

Pour replacer les problèmes de criminalité dans leur juste perspective, il faut obtenir des renseignements sur les caractéristiques physiques de la communauté et sur les caractéristiques sociales des résidents. Ces renseignements peuvent être obtenus auprès de plusieurs sources, notamment les services municipaux de planification, les conseils municipaux, en analysant les sondages faits dans la communauté ainsi qu'en observant le quartier qui fait l'objet de l'étude.

### Caractéristiques physiques

La nature physique d'une communauté influe à la fois sur la criminalité et sur la prévention du crime. Il nous faut des renseignements sur les facteurs suivants:

1. **Axes de communication et de circulation.** La présence d'une artère à grande circulation amène des non-résidents dans une communauté, ce qui peut faire augmenter le taux de criminalité. Par ailleurs, cette artère divise physiquement la communauté, ce qui peut entraver les efforts de prévention du crime.
2. **Taille et densité de la population.** Il faut obtenir des renseignements sur la taille de la population lorsque l'on compile les taux de criminalité dans une communauté, et les utiliser pour définir la portée du programme requis. La densité peut également constituer un facteur de la criminalité, si les résidents considèrent la surpopulation comme un problème. Dans les quartiers à faible densité, où les maisons sont très dispersées, les programmes de surveillance de quartier, par exemple, pourraient être inappropriés.
3. **Genre et état du logement.** La sécurité physique peut causer des problèmes si les logements sont vieux et mal entretenus. On devra songer à des programmes différents si le quartier se compose principalement d'immeubles à appartements ou de résidences unifamiliales. Les programmes de surveillance de quartier se prêtent mieux aux secteurs où l'on retrouve des résidences unifamiliales ou des duplex.
4. **Nombre et genre d'entreprises commerciales et industrielles.** Les planificateurs en matière de prévention devront prendre des mesures particulières à l'égard des zones où l'on retrouve à la fois des édifices industriels et immeubles résidentiels. La présence de centres commerciaux et de débits de boissons alcoolisées peut contribuer à la criminalité, puisque ceux-ci attirent des personnes qui n'appartiennent pas à la communauté. Les établissements qui servent de l'alcool causent des problèmes tout particuliers puisqu'il

existe une corrélation entre la consommation d'alcool et de nombreux actes criminels.

5. **Caractéristiques des secteurs limitrophes.** La criminalité tend particulièrement à se manifester dans les zones de transition entre différents quartiers, et en particulier d'un quartier industriel ou commercial à un quartier résidentiel.
6. **Apparence générale du quartier.** On peut déterminer, en observant un quartier, si celui-ci est bien entretenu. Si les graffiti, les ordures, les fenêtres cassées et les terrains mal entretenus sont chose courante, on devra vraisemblablement faire des efforts substantiels pour aider les résidents à reprendre les choses en main dans leur communauté.

### Caractéristiques sociales

Il est important d'avoir le plus de renseignements possible sur les résidents de la communauté que vous avez identifiée. Chacun d'eux est touché d'une façon ou d'une autre par le phénomène de la criminalité, que ce soit à titre de victime, de victime potentielle, qu'il craigne d'être la cible d'un acte criminel ou à titre de participant aux efforts de prévention du crime. Bien entendu, les infracteurs appartiennent eux aussi à une communauté quelconque.

Nous avons énuméré ci-dessous certaines caractéristiques qu'il faudra analyser.

1. **Âge.** Bien que les personnes âgées ne soient pas plus fréquemment victimes d'actes criminels que les autres citoyens, elles se sentent particulièrement vulnérables à l'égard de la criminalité, et passent une plus grande partie de leur temps dans leur domicile. On pourrait concevoir des programmes spéciaux à leur intention, par exemple les programmes communautaires ou d'escorte. Les personnes âgées peuvent par ailleurs constituer un réservoir de bénévoles qualifiés si on les encourage à participer aux programmes de prévention.
2. **Sexe.** Les femmes, spécialement celles qui travaillent tard dans la nuit, comme les serveuses, les caissières ou les infirmières, se sentent particulièrement vulnérables à certains types d'actes criminels comme l'agression sexuelle. On devra peut-être porter une attention particulière aux quartiers où l'on trouve une forte proportion de femmes.
3. **Statut socio-économique.** Un même type d'acte criminel peut revêtir différentes caractéristiques dans des communautés différentes. Par exemple, les vols par effraction dans un quartier riche peuvent être commis par des criminels aguerris, qui visent des cibles lucratives, tandis que ce même type d'infraction dans une communauté moins favorisée peut n'être qu'un acte

criminel commis à l'occasion par des jeunes. Il pourrait donc s'avérer nécessaire d'adopter des projets distincts dans les communautés où les résidents ont des niveaux d'instruction et de revenu différents.

4. **Facteurs raciaux et ethniques.** Les divers groupes raciaux et ethniques coopéreront peut-être de façon inégale aux activités de prévention du crime. Certains d'entre eux peuvent éprouver un sentiment d'aliénation par rapport à la police ou aux organismes communautaires officiels, ou un sentiment d'isolement en raison de leur langue, de leur religion et d'autres différences culturelles. Il se pourrait donc que les moyens permettant habituellement d'obtenir la participation de la communauté, et les projets habituels de prévention soient inappropriés pour ce genre de groupe.
5. **Composition des foyers.** On devra adopter des programmes distincts pour les divers types de foyers. Par exemple, si la plupart des foyers se composent de personnes absentes du foyer pendant la journée, comme des célibataires qui détiennent un emploi ou des couples sans enfant, les programmes prévoyant une surveillance mutuelle des résidences par les voisins n'auront aucun succès.
6. **Hétérogénéité.** Il sera plus facile d'organiser des communautés composées de personnes aux caractéristiques semblables que celles dont les résidents ont moins de choses en commun. Les différences d'âge, de revenu ou de race, d'ethnie ou de langue peuvent susciter la suspicion et l'hostilité entre les divers groupes. Ainsi, lorsqu'on retrouve à la fois des adolescents et des personnes âgées dans un ensemble domiciliaire, ces dernières peuvent éprouver certaines craintes à l'égard des adolescents et hésiteront peut-être à participer aux activités communautaires.
7. **Stabilité.** Il est plus facile de mettre des programmes en œuvre dans les communautés stables que dans celles où l'on retrouve une forte proportion de personnes en transit. Les propriétaires portent un plus grand intérêt que les locataires à leur milieu et seront plus disposés à participer à certains types de programme. Le taux de criminalité est généralement plus élevé dans les communautés à fort taux de roulement; si l'on y applique des programmes de prévention, on devra assurer un suivi plus attentif du programme, puisque les participants quittent la communauté et que d'autres s'y installent.
8. **Degré d'interaction.** On peut évaluer le degré d'interaction de la communauté en faisant des enquêtes et en observant systématiquement le comportement des résidents. Il sera plus facile de mettre des programmes en œuvre dans les communautés où existe une interac-

tion étroite entre les voisins, entre les résidents et la police, et dans les communautés où les organisations de quartier sont bien structurées, puisqu'on pourra bâtir le programme en tirant parti de ces facteurs positifs.

9. **Conditions économiques générales.** Quel est l'effet des tendances de l'emploi et des affaires sur la communauté? Quel est le taux de chômage? Qui est le plus touché?

Beaucoup de ces éléments sont reliés aux 'ressources' totales des membres d'une collectivité. Les personnes qui sont riches en ressources (alliant initiative personnelle et accès aux services communautaires) réagiront de façon proactive à la menace du crime, tandis que celles qui sont peu dotées de ressources sont portées à réagir de façon réactive et ne feront souvent guère plus que de limiter leur propre comportement. Dans des cas extrêmes, la peur et la désorganisation qu'elle provoque dans une collectivité peuvent rendre impossibles les programmes traditionnels de prévention à moins que l'on ne puisse améliorer tout d'abord la qualité de la vie des résidents.

Les recherches effectuées sur l'application des programmes dans les grands ensembles domiciliaires ont permis de constater que les résidents ont souvent peur les uns des autres et hésitent à participer aux programmes de type communautaire, à moins que les organisateurs ne fassent des efforts particuliers.

## Statistiques sur la criminalité

De bonnes statistiques sur la criminalité sont d'une valeur inestimable pour la planification et l'évaluation d'un programme de prévention du crime. Les services de police et les organismes gouvernementaux publient régulièrement des statistiques sur la criminalité. Malheureusement, ces renseignements ne sont pas utiles pour les fins de prévention du crime, puisque les régions visées dans ces rapports sont généralement beaucoup plus étendues que les zones où l'on entend appliquer les programmes de prévention du crime, ou différentes de celles-ci à d'autres égards. En outre, l'information n'est pas suffisamment détaillée pour être de quelque utilité dans la définition des problèmes spécifiques de criminalité.

Il sera donc nécessaire de recueillir des renseignements plus précis à partir des dossiers de police et des autres sources de statistiques officielles portant sur la criminalité dans votre communauté. Même s'il est possible de consulter ces dossiers, vos ressources limitées ne vous permettront peut-être pas d'analyser ces statistiques de façon approfondie. Les planificateurs et les personnes responsa-

bles de la conservation de ces dossiers devraient collaborer étroitement, afin de permettre une utilisation optimale des renseignements disponibles.

On trouvera des renseignements utiles à la planification des programmes dans divers types de rapports sur les infractions pénales, allant du simple registre d'appels à la police jusqu'aux dossiers complexes qui sont constitués au fur et à mesure de la progression d'une affaire dans le système de justice pénale. On peut utiliser les registres ou les cardex pour compter et localiser un grand nombre d'infractions, de façon relativement rapide et peu coûteuse. On pourra même obtenir des renseignements utiles grâce à de simples cartes murales indiquant, grâce à des épingles codées, les lieux où se sont produites les infractions, mais il est possible d'obtenir de meilleures informations encore, sans dépenser des sommes importantes.

Dans le cadre d'une étude d'identification de problèmes menée à Winnipeg, par exemple, six étudiants engagés grâce à une subvention du gouvernement fédéral pour un emploi d'été ont pu coder et analyser plus de 50 000 infractions criminelles en moins de trois mois. Ces données ont été tirées de cartes d'index établies par la police et qui contenaient des renseignements sur les caractéristiques des victimes et des infracteurs, l'adresse, la date et le genre de plainte. Ces données ont permis aux chercheurs d'identifier les types d'actes criminels les plus fréquents dans ces quartiers. Ils ont noté, par exemple, un taux élevé de dommages intentionnels, de méfait et de vol dans des voitures, en particulier dans les terrains de stationnement d'édifices à appartements et sur les terrains des concessionnaires d'automobiles.

Il faut préparer un formulaire de collecte des données pour recueillir les renseignements nécessaires, qui seront transférés des dossiers sur le formulaire. Dans le cadre de l'étude de Winnipeg, les données ont été analysées manuellement, mais les données tirées d'une étude de dossiers complète devraient être compilées par ordinateur. Ce genre d'étude permet de recueillir un grand nombre de renseignements. Il est essentiel de connaître les tendances de la criminalité et les caractéristiques des victimes et des infracteurs si l'on veut prévenir la criminalité. Il serait souhaitable de posséder dans tous les cas des renseignements aussi détaillés avant d'élaborer un programme, mais ce genre de projet suppose beaucoup de temps et d'argent. À toutes fins pratiques, les planificateurs devront généralement se fonder sur les renseignements déjà existants au sujet de leur communauté.

Les registres policiers informatisés simplifient l'analyse des données sur la criminalité. Si les adresses sont codifiées par 'pâté de maisons' ou par 'îlot', on peut obtenir la plupart des renseignements nécessaires pour la planification et la prévention du crime en quelques minutes, à un coût relativement minime.

Le Service de police de Calgary a mis en œuvre un système informatisé d'analyse et d'action policière préventive. Ce système fournit hebdomadairement des données sur les activités criminelles et d'autres renseignements pertinents, qui permettent de déceler rapidement la modification des tendances de la criminalité; on peut aussi l'utiliser pour identifier les problèmes et vérifier les progrès des programmes de prévention. Ce système contient également des données sur la population, les unités résidentielles, les établissements commerciaux, les institutions financières, les écoles et les églises, les véhicules à moteur enregistrés et les bicyclettes enregistrées, ce qui permet de comparer les taux et les risques d'infraction. Il sera possible d'obtenir des renseignements, subdivisés selon la zone et la zone géographique, sur le jour, l'heure, l'endroit et le *modus operandi* de l'infraction. Étant donné qu'un nombre croissant de corps policiers utilisent des ordinateurs, il sera plus facile à l'avenir d'obtenir des données statistiques de cette nature.

Dans ce manuel, nous n'avons malheureusement pas pu commenter de façon exhaustive les méthodes permettant de mener une enquête communautaire ou de faire une analyse sur la criminalité. Les personnes qui voudraient planifier une recherche de ce genre devraient consulter des chercheurs affiliés à une université, à un collège, à des organismes gouvernementaux, à des services policiers ou à des firmes privées.

## Choix des priorités

Les renseignements obtenus grâce à la collecte et à l'analyse des données sont utilisés pour établir l'ordre des priorités. Les praticiens de la prévention du crime doivent déterminer les problèmes de criminalité ainsi que les zones géographiques qu'ils entendent viser. Ils ne pourront utiliser efficacement les ressources existantes que s'ils identifient les programmes prioritaires et décident de s'en tenir à ces programmes.

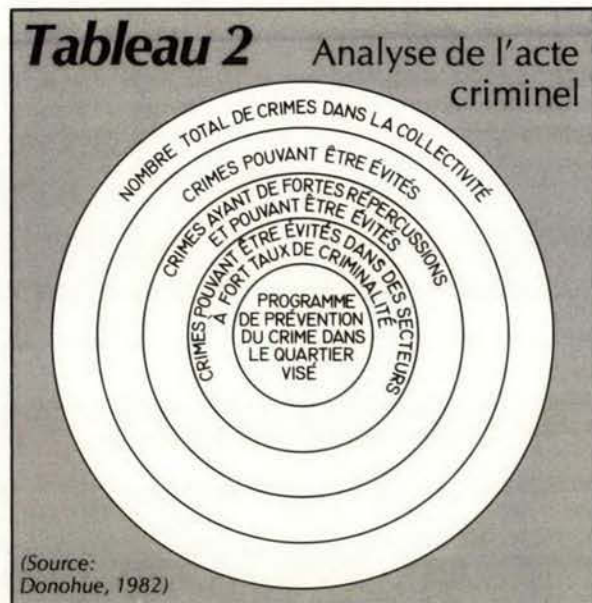
Le fait d'identifier les problèmes de criminalité prioritaires et de concentrer les efforts sur ceux-ci augmente également les chances de succès. Il est impossible d'assurer efficacement des services de prévention pour tous les actes criminels. En outre, il n'est pas nécessaire d'affecter des ressources équivalentes, ni de consacrer les mêmes énergies à tous les problèmes. Dans le cadre d'un pro-



gramme, on peut concentrer les efforts sur les actes criminels et les zones prioritaires, tout en donnant suite aux pressions exercées en vue d'étendre le programme à d'autres types de problèmes. Comme l'a démontré le programme de Seattle, on peut adopter des programmes qui satisfont les besoins de certains quartiers d'une communauté donnée, sans grever les fonds limités disponibles pour la réalisation du projet. Le fait de respecter un ordre de priorité bien établi évitera d'accorder une attention indue à ces autres activités.

### Qui devrait participer?

Tout comme elle doit participer à l'identification des problèmes, la communauté doit participer à l'établissement de l'ordre des priorités. Nous ne voulons pas dire pour autant que le public a toujours raison et que les programmes ne devraient viser que les actes criminels qui constituent un problème de l'avis de la communauté. Toutefois, les perceptions de la communauté à l'égard d'un type de crime prioritaire peuvent révéler des phénomènes jusqu'alors ignorés de la police. Dans un quartier de Detroit, la police voulait mettre en œuvre un programme de prévention des vols, en se fondant sur les statistiques



officielles. Les résidents de la communauté estimaient cependant que les agressions sexuelles constituaient le problème le plus urgent. La police a analysé plus attentivement les statistiques, pour découvrir qu'un certain nombre d'agressions sexuelles avaient été commises au cours de vols par effraction. Elle a finalement établi un programme visant surtout les vols par effraction, dans le but de diminuer à la fois ce genre d'infraction et les agressions sexuelles commises lors des introductions par effraction. Les résidents furent satisfaits, puisque la police les avait écoutés et avait pris les mesures nécessaires.

### Le processus

Le Tableau 2 illustre le processus d'identification des actes criminels prioritaires. La première étape consiste à identifier les actes criminels qu'on peut prévenir dans une communauté grâce à l'action des citoyens. On peut soustraire un certain nombre d'actes criminels de cette catégorie, puisqu'il est virtuellement impossible de les prévenir sans prendre des mesures répressives importantes, modifier la législation, ou ces deux mesures à la fois. Ainsi, il est difficile de prévenir les crimes avec violence contre la personne, comme le meurtre et le viol. Il s'agit

**Tableau 3** Matrice d'établissement des priorités

Genre de problème	Etendue	Taux de fluctuation	Peur	Blessures	Perte financière	Réaction du système	Potentiel de diminution
Vols par effraction domiciliaires							

d'événements relativement rares, qui impliquent souvent des parents ou des personnes qui se connaissent, et qui ont lieu en privé.

Les groupes communautaires peuvent difficilement prévenir la criminalité organisée, comme le jeu et le trafic des drogues, ou les infractions dites 'en col blanc', comme l'évasion fiscale ou le détournement de fonds. Les programmes de prévention viseront généralement les infractions comme l'introduction par effraction, le vandalisme, le vol à l'étalage, le vol d'automobiles, la fraude et le vol par effraction, puisqu'on peut plus facilement prévenir ce type d'actes criminels par des programmes qui font appel à la communauté.

On évalue ensuite l'impact des infractions qu'il est possible de prévenir. On devrait surtout s'efforcer de réduire les actes criminels qui ont le plus de conséquences pour la communauté. Les indices de mesure comme la fréquence, le taux et le risque d'infractions données sont utiles pour évaluer l'impact des divers actes criminels. La fréquence est mesurée en fonction du nombre d'infractions déclarées au cours d'une période donnée. Le taux est calculé en divisant la fréquence par la population d'un secteur, les taux de criminalité étant généralement

exprimés par le rapport entre le nombre d'actes criminels et 1 000 ou 100 000 habitants. L'indice de risque exprime le nombre de crimes commis à l'égard d'une cible donnée, par exemple le nombre d'introductions par effraction pour 1 000 établissements commerciaux. On doit également tenir compte du *taux de fluctuation* du taux de criminalité ou des risques, ainsi que du coût (tant financier que personnel) des infractions potentielles.

Les données recueillies grâce aux entrevues et aux sondages menés auprès des citoyens sont également utiles. Les répondants indiquent les infractions qui leur semblent les plus fréquentes dans leur quartier, celles qu'ils craignent le plus et celles qui les incitent à prendre des précautions. On devra accorder une grande attention à ces commentaires en établissant l'ordre des priorités, puisque les citoyens coopéreront d'autant plus qu'ils sont préoccupés par ce type d'infraction. Certains planificateurs ont trouvé pratique d'utiliser le formulaire donné en exemple au Tableau 3, afin d'enregistrer et de comparer les renseignements sur plusieurs infractions distinctes. Lorsque toutes les données pertinentes à l'égard de chacune de ces infractions sont énumérées, on peut alors établir l'ordre des priorités.

L'expérience de Seattle illustre le degré de complexité que peut revêtir un processus d'établissement des priorités. Chaque année, les autorités municipales préparent un vaste Plan de justice pénale, qui comporte une analyse de tous les principaux types d'acte criminel. Cette analyse permet de choisir plusieurs actes criminels prioritaires et d'établir des énoncés de problème pour ceux qui feront l'objet des programmes de prévention. Le Tableau 4 illustre certains des renseignements qui peuvent servir à l'élaboration d'un énoncé de problème pour l'un des actes criminels prioritaires, soit le vol par effraction.

Il est difficile d'établir des lignes directrices pour le choix des crimes prioritaires. Ainsi, comment justifier la présence des introductions par effraction dans les établissements commerciaux sur les vols à main armée? Les introductions par effraction sont plus coûteuses en termes de perte de biens, mais les vols à main armée présentent de plus grands risques de préjudice corporel. La meilleure façon de procéder consiste probablement à tenir une réunion de planification où les divers points de vue pourront être exprimés. Malgré la lourdeur de ce processus, on peut généralement dégager un consensus reflétant les besoins de la communauté.

## Tableau 4 Exemple d'un énoncé de problème pour le vol par effraction

### 1. Fréquence:

En 1976, 11 835 vols par effraction dans les résidences et les établissements commerciaux ont été déclarés à la police de Seattle. Selon des études de victimisation menées localement, il y a eu cette année – 16 992 vols par effraction dans des résidences, soit un vol de ce type pour 12 résidents. Les 2 965 vols par effraction dans des établissements commerciaux déclarés à la police représentaient un taux de risque de 1 pour 4,5 établissements commerciaux.

### 2. Gravité-crainte:

Le vol par effraction représente une invasion de la sécurité personnelle et cause des pertes matérielles. Une étude de victimisation menée à Seattle a permis de conclure que les citoyens craignent le vol par effraction plus que tout autre acte criminel. Le vol par effraction est parmi les plus graves des crimes contre les biens, à cause non seulement des pertes matérielles qui en résultent, mais encore de l'intrusion qu'il implique. Les victimes réagissent souvent fortement, car elles y voient la violation de leur vie privée et de leur domicile.

### 3. Menace relative présentée par le groupe d'infracteurs:

Les infracteurs arrêtés pour vol par effraction en 1974 ont été arrêtés en moyenne 2 fois au cours d'une période de 32 mois. Ce taux d'arrestation dépasse celui de toutes les autres infractions contre les biens.

### 4. Potentiel de diminution:

Dans le cas de 30 à 40% des vols par effraction commis dans des maisons, il y a eu entrée par des portes et fenêtres non verrouillées. Bien qu'il soit difficile de faire baisser considérablement les taux de vol par effraction (en partie parce que les cambrioleurs ont tendance à choisir des habitations inoccupées qui permettent d'échapper à la surveillance), il est possible de les réduire quelque peu grâce à une meilleure sécurité des portes et des fenêtres, à des mesures donnant l'apparence de l'occupation, et à une action plus énergique des citoyens, y compris la surveillance. Le fait que les vols par effraction signalés ont diminué d'environ 8% de 1974 à 1975 et de 9% en 1976 témoigne d'une possibilité réelle d'améliorer la réaction de la ville face à ce genre d'acte criminel.

### 5. Réaction du système:

Étant donné qu'il n'y a environ que la moitié des vols par effraction dans les résidences qui sont signalés, le système de justice pénale perd de nombreuses occasions d'identifier les voleurs et d'intervenir. Il n'y a des témoins que dans un cas sur cinq de vols par effraction déclarés à la police. Environ 87% de tous les vols par effraction n'ont pas été résolus, soit le plus faible taux de tous les actes criminels graves.

L'étape finale de l'établissement de l'ordre des priorités consiste à identifier les communautés où l'on devrait appliquer le programme. Il est important que les organisateurs du projet déterminent les secteurs à desservir. Souvent, les programmes sont établis en tant que réponse à des demandes précises, et ce sont les demandes de services émanant des citoyens qui déterminent les secteurs de mise en œuvre. Ces programmes seront éparpillés dans toute la collectivité et pourront être trop diffus pour exercer une action vis-à-vis du crime. En outre, les quartiers qui ont le plus besoin d'assistance seront souvent ceux qui ont le moins de chances de demander des services. La sélection des lieux doit donc être fondée sur les résultats de la détermination du problème. Le Tableau 2 donne à penser qu'on devrait le faire dans les communautés où le taux de criminalité est le plus élevé, mais il ne s'agit pas là de la seule considération. Il se peut fort bien qu'il n'existe pas une cohésion suffisante dans la communauté où le problème de criminalité est le plus sérieux pour appuyer un programme communautaire, à moins qu'on ne dégagne les fonds suffisants pour le travail d'organisation nécessaire. À l'inverse, les planificateurs devraient éviter le problème auquel on a dû faire face dans le cadre d'un programme où le nombre de vols par effraction dans les communautés visées était déjà si faible que le programme ne pouvait avoir aucun impact. Il faut donc s'efforcer de trouver un équilibre entre la gravité du problème de criminalité et les chances de succès d'un programme mis en œuvre pour le prévenir.

## Analyse de l'acte criminel

Après avoir identifié un problème qu'il est possible de régler, on passera à l'étape finale de la définition du problème qui consiste à le décrire, au moyen d'une analyse de cet acte criminel. En se servant des données recueillies pour l'identification du problème, et de tous les autres renseignements qu'il est possible de se procurer, on décrit alors le problème de la façon la plus détaillée possible. On devrait utiliser tous les renseignements qui pourraient être de quelque utilité pour concevoir et mettre en œuvre un programme de prévention.

Si l'on a décidé de s'attaquer aux vols à l'étalage commis par les jeunes dans un centre commercial, les planificateurs pourraient par exemple rencontrer la direction et le personnel de sécurité du centre, la police, les propriétaires de magasins, les étudiants des écoles avoisinantes, les responsables scolaires, les représentants du syndicat des employés de magasins, ainsi que la section des petites entreprises de la Chambre de commerce. Chacun de ces intervenants pourra peut-être donner des ren-

seignements sur la nature du problème, et indiquer à son avis pourquoi et comment les incidents se produisent. Il pourrait également s'avérer nécessaire de mener un sondage plus systématique auprès de tous les commerçants du centre commercial.

Une fois ce travail effectué, on devrait être en mesure de rédiger un énoncé de problème qui orientera les étapes restantes du processus de planification, et qui contiendra les renseignements connus au sujet du problème, ses rapports avec les autres problèmes vécus dans la communauté visée, et sur ses causes et ses effets possibles. On doit identifier plusieurs éléments distincts pour élaborer un énoncé de problème, et notamment:

1. **Caractéristiques des cibles et des victimes:** y compris l'âge, le sexe, la race, le groupe ethnique et la profession de la victime; le genre et la situation de la résidence ou de l'établissement commercial, le genre et la marque des biens volés; les cibles des actes de vandalisme; les mesures de sécurité existantes; etc. Ces caractéristiques pourront contribuer à identifier le genre de programme qui conviendra le mieux au problème. On pourra, par exemple, adopter des solutions différentes pour les victimes âgées et pour les enfants d'âge scolaire. Dans le même ordre d'idées, il se peut qu'on ne puisse régler de la même façon les introductions par effraction dans des appartements, et celles dans des résidences unifamiliales.
2. **Caractéristiques des infracteurs:** et notamment l'âge, la race, le groupe ethnique, le sexe, la distance parcourue pour commettre l'infraction, les antécédents criminels et la motivation probable. Selon toute vraisemblance, on disposera moins fréquemment de ces données que des renseignements sur la victime, puisque peu d'infracteurs sont arrêtés. Même lorsqu'on n'a pu identifier les suspects, il sera possible d'établir certaines caractéristiques grâce à l'expérience acquise. Ainsi, certains types d'introduction par effraction peuvent donner à penser qu'elles ont été commises par des amateurs, plutôt que par des spécialistes, et un faible taux de récupération de voitures volées pourrait signifier qu'elles l'ont été par un réseau de voleurs organisé, plutôt que par des jeunes qui voulaient simplement s'offrir une promenade.

Les divers types d'infracteurs supposent des programmes différents. Ainsi, le simple fait de veiller à verrouiller les portes des voitures pourraient suffire à dissuader ceux qui veulent les emprunter pour faire une promenade, mais il faudra peut-être instituer un programme de surveillance en coopération étroite avec la police,

pour lutter contre un réseau de voleurs organisé.

3. **Moment de l'infraction:** Le moment de commission de l'infraction a des conséquences sur l'application du programme. Si les infractions sont commises au cours de la soirée durant les fins de semaine d'été, il serait parfaitement inutile d'appliquer un programme supposant certaines activités durant l'hiver. Le programme de prévention des vols de produits chimiques de Portage-la-Prairie en constitue une bonne illustration; ce programme n'est en vigueur que quelques semaines au cours du printemps, puisqu'il n'y a aucune demande pour ce type de produits chimiques à d'autres périodes de l'année.

Les renseignements au sujet de l'heure de commission des actes criminels constituent également un facteur important pour l'évaluateur. On trouvera un exemple de ce facteur dans une évaluation des programmes d'éclairage des rues faite par Tien *et al.*, (1979). Il n'a pas été possible d'évaluer l'impact d'un grand nombre de projets parce que la plupart d'entre eux n'avaient pas subdivisé les taux de criminalité en fonction du jour ou de la nuit et n'indiquaient pas si les infractions avaient été commises dans la rue ou non, et qu'un grand nombre d'entre eux ne contenaient pas de renseignements sur le type d'actes criminels commis. Les programmes d'éclairage des rues visent certains types d'actes criminels qui sont commis dans les rues après la tombée de la nuit, de telle sorte qu'il est impératif de connaître toutes ces caractéristiques pour procéder à une évaluation significative.

Les planificateurs devront également tenir compte d'autres facteurs connexes, comme la distribution périodique des chèques de pension, de bien-être social et d'allocations familiales. Les personnes qui reçoivent ce genre de chèques peuvent courir plus de risques si les dates de réception en sont connues, puisqu'elles seront plus susceptibles de détenir de l'argent en espèces à ce moment-là. Par ailleurs, les chèques de salaire volés peuvent être encaissés relativement facilement les jours de paie dans les bars fréquentés par un grand nombre d'employés de l'entreprise où les chèques ont été volés. Enfin, les tendances récentes indiquent qu'il y a eu une augmentation du nombre d'introductions par effraction commises durant la journée. Ce phénomène est probablement dû au fait qu'un plus grand nombre de maisons sont vacantes durant la journée, parce qu'un plus grand nombre de femmes sont maintenant entrées sur le marché du travail.

4. **Modus operandi:** Il est évidemment très utile de connaître la façon dont les infractions sont généralement commises pour essayer de les prévenir. Si nous savons que les introductions par effraction dans un secteur ont plutôt lieu dans des appartements que dans des résidences unifamiliales, nous pouvons en tirer des conclusions au sujet des facteurs qui jouent un rôle dans cette infraction (comme un mauvais contrôle des clés dans les édifices à appartements), ce qui entraîne des conséquences pour le programme.

5. **Facteurs géographiques:** Les études faites sur les tendances de la criminalité démontrent que les actes criminels ne sont pas uniformément répartis. Les taux de criminalité varient entre les quartiers, et même à l'intérieur de ceux-ci. Par exemple, bien qu'aucun vol par effraction n'ait été commis dans la plupart des quartiers d'une certaine ville, plus de 50% des vols par effraction avaient été commis le long de trente-six grandes rues, et 25% d'entre eux avaient été commis dans 4% des secteurs de la superficie d'un demi-pâté de maison, soit la mesure utilisée dans l'analyse (Feeney et Weir, 1973). Les introductions par effraction dans les résidences sont plus fréquentes dans les rues situées à la limite des quartiers, et moins fréquentes dans les résidences qui ne sont pas situées dans des rues à grande circulation. On peut appliquer les programmes de façon plus efficace si ces tendances sont connues.

6. **Facteurs conjoncturels:** Certains actes criminels sont commis parce que l'occasion en est offerte aux infracteurs potentiels. On peut penser par exemple à la conception même d'un édifice (un garage où les allées et venues sont mal contrôlées, et où il est difficile d'exercer une surveillance); les cibles faciles (un édifice à appartements ou un hôtel équipé de serrures facilement crochetales); ainsi que les facteurs 'humains' tels que l'apathie de la communauté, la mauvaise surveillance des appartements ou des centres commerciaux, l'absence de la plupart des résidents de leur domicile durant la journée, ou la surveillance inadéquate des rues situées à l'arrière des maisons.

Il sera peut-être possible d'identifier ces facteurs lors de l'analyse des données recueillies à l'étape de l'identification du problème, mais il n'en ira pas obligatoirement ainsi. La meilleure façon d'identifier ces facteurs consiste peut-être à suivre le processus de détermination des problèmes de criminalité, puis de revenir au sein de la communauté choisie, afin de vérifier si l'on peut y déceler la présence de ces facteurs.

Ainsi, le service de police d'une petite ville de banlieue a confié aux étudiants de maîtrise d'une université voisine un modeste projet d'analyse de la criminalité, portant sur le problème des appels fréquents faits à la police par les nombreux résidents d'un édifice à appartements. Les étudiants ont conclu que la plupart des plaintes avaient trait à des actes de vandalisme, à des problèmes de bruit, des larcins et d'autres infractions mineures, et qu'elles résultaient probablement de l'apathie du concierge, qui surveillait mal l'édifice et n'y faisait pas observer le règlement.

Muni de ces informations, le chef du service de police a rencontré le concierge afin de discuter de ses responsabilités, de lui suggérer quelques mesures particulières qu'il pourrait prendre, et laissant entendre que les propriétaires de l'édifice seraient avertis si la situation ne s'améliorait pas. Cette simple mesure a permis de réduire le nombre d'appels d'une moyenne de plus de 150 par mois à 10 par mois (Engstad et Evans, 1980). Des mesures plus conventionnelles, y compris les procédures normales de prévention du crime, auraient presque certainement coûté plus cher et auraient été moins efficaces.

7. **Réaction du système:** Quelles autres mesures sont prises pour pallier le problème? La police lutte-t-elle efficacement contre le type d'acte criminel en question? Si les résultats ne sont pas satisfaisants, quelles en sont les raisons? Une étude des tendances des vols à main armée a révélé par exemple que, durant une période de dix ans, les taux de criminalité augmentaient tandis que le taux de règlement de ce type d'affaires diminuait en raison de l'absence de preuves matérielles et de l'hésitation des victimes et des témoins à identifier les suspects parce qu'ils craignaient de 's'impliquer'. À la suite de cette analyse, on a installé des caméras de surveillance dans les endroits présentant des risques élevés et on a institué un programme garantissant le secret aux témoins, grâce à la coopération d'un journal local, ce qui a fait augmenter substantiellement les taux de solution de ce type d'infraction. Bien que ce programme fut de caractère réactif plutôt que préventif, l'augmentation des risques d'arrestation devait ultimement réduire les taux de vols qualifiés (Greenberg et Fennesy, 1977).

Bien qu'il faille consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la compilation et à l'analyse des renseignements énumérés ci-dessus, les résultats justifient les efforts consentis. Si l'on a clairement établi les priorités, l'étape suivante se déroulera beaucoup plus facilement.

# Chapitre 4

## Planification et élaboration du programme

Lorsqu'on a identifié un problème prioritaire et qu'on en a défini les divers aspects, l'étape suivante de la planification consiste à s'attaquer au problème. C'est alors que le travail accompli lors des étapes antérieures du processus de planification portera ses fruits, puisqu'il est beaucoup plus facile d'élaborer des programmes lorsque l'on connaît les dimensions d'un problème.

### Le choix du niveau d'intervention

Le contrôle communautaire de la criminalité est fondé sur l'idée d'un transfert de certaines responsabilités de la prévention du crime à la communauté elle-même. L'analyse des problèmes de criminalité permet de déterminer les parties de la communauté qui ont une certaine responsabilité à cet égard et qui seront en mesure de contribuer à la contrôler. Le programme de prévention de détournement des médicaments examiné dans un chapitre antérieur illustre ce principe. Les pharmaciens étaient mieux placés que la police pour adopter des mesures permettant de contrôler le problème.

Les programmes peuvent être mis en œuvre à différents niveaux: national, provincial ou municipal; au niveau du quartier, du pâté de maisons, d'un groupe ou même des individus. On pourra choisir de viser un certain niveau parce que c'est le plus adéquat, compte tenu du problème, ou parce que les ressources ne permettraient pas d'étendre le programme.

De nombreux programmes populaires et répandus, y compris le programme de surveillance de quartier et l'Opération Identification, s'appliquent au niveau du pâté de maisons, l'unité la plus importante puisque le succès des programmes dépend d'une forte concentration de participants. Ce facteur est important dans le cas des programmes de surveillance de quartier, puisque la sécurité des résidences dépend de la surveillance que peuvent exercer les voisins immédiats. La concentration des participants constitue également un facteur important dans le cadre des programmes d'identification des biens, puisque ceux-ci devraient idéalement permettre d'établir des 'secteurs

de sécurité' afin de réduire les risques qu'un acte criminel soit commis dans les foyers non protégés plutôt que dans les foyers protégés.

L'ampleur du projet n'est pas un gage de succès. La situation idéale consisterait à faire participer tous les citoyens d'une communauté à diverses activités de prévention du crime, mais il est généralement préférable de planifier un programme applicable au niveau du groupe communautaire ou des clubs de bienfaisance qui ont participé au processus de planification. Les études faites au sujet des programmes d'identification des biens démontrent qu'on a obtenu le taux de participation le plus élevé lorsque ces programmes visaient des secteurs regroupant moins de 10 000 foyers.

À l'occasion cependant, les ressources disponibles permettront d'étendre certains aspects d'un programme de prévention du crime au niveau provincial ou national. Bien que ces programmes ne puissent être aussi particularisés que les programmes plus locaux, ils peuvent attirer l'attention sur les activités de prévention du crime et susciter des initiatives et débloquer des ressources au sein de communautés qui n'ont pas élaboré de programmes de prévention du crime au plan local, ou ont adopté des programmes peu efficaces. En 1982, par exemple, le Mois de la prévention du crime organisé par la province du Manitoba s'est révélé un franc succès, qui a entraîné l'adoption d'un vaste éventail de programmes de prévention du crime au niveau local.

Les programmes exigeant l'adoption de modifications législatives doivent s'adresser au niveau gouvernemental. Si l'on veut, par exemple, réduire l'ivresse au volant, on devra exercer des pressions sur les législatures provinciales et fédérale, puisqu'elles ont le pouvoir de modifier les lois et de renforcer l'application des lois existantes; si l'on veut que les modifications soient apportées aux Codes du bâtiment afin de renforcer les dispositifs de sécurité installés dans les nouvelles constructions, les administrations municipales ou les organismes d'envergure nationale comme la S.C.H.L. devront intervenir.

Les fraudes commises à l'aide de cartes de crédit ayant connu une rapide augmentation au Canada, on a par exemple mené avec succès une telle campagne auprès du gouvernement fédéral. Étant donné que le problème était dû à la distribution massive de ces cartes, la solution consistait pour le gouvernement fédéral à adopter des mesures législatives qui en réglementaient la distribution.

### Le choix des participants

Lorsque aura été déterminé le niveau d'intervention, il faudra identifier les personnes qui participeront aux phases de planification et d'élaboration. Certaines d'entre elles auront déjà participé aux étapes antérieures du processus de planification. Si un comité d'orientation ou de planification a été constitué afin d'identifier les problèmes, les membres de ce comité pourront former le noyau du groupe qui dirigera la suite du processus. Il s'agit d'étendre ce groupe, afin d'y inclure les membres importants d'autres groupes dont on espère obtenir l'appui, sans dépasser toutefois des proportions fonctionnelles.

Si un service de police décide, par exemple, d'instituer un programme de prévention du vol à l'étalage par les jeunes, il voudra sans doute intégrer d'autres personnes que les représentants des commerçants de détail à son programme, comme la commission scolaire, les enseignants, les associations parents/maîtres, les associations d'étudiants et d'autres groupes de jeunes.

Le comité de planification devrait établir les principes directeurs du programme, définir les responsabilités de chaque participant et coordonner toutes les activités du projet. On pourra élargir la participation en établissant des sous-comités, dont les présidents seront responsables devant le comité de planification. Dans le cadre de certains projets, on a également établi un comité consultatif, où siègent des personnes en vue de la communauté, afin de mieux faire connaître le programme et d'en renforcer la crédibilité.

Dans le cas du programme institué à Le Pas (Manitoba), le Centre de prévention du crime de la G.R.C. s'est chargé de recueillir et d'analyser les données et a présenté ses conclusions lors d'une réunion communautaire tenue dans une école locale. Le maire de la ville a encouragé le comité des services de protection du conseil municipal à entrer en contact avec les dirigeants de la communauté et à établir un comité de prévention du crime. Le président du comité des services de protection a organisé une rencontre entre les représentants du conseil municipal, le détachement local de la G.R.C., les services correctionnels et de probation, ainsi qu'un certain nombre de groupes communautaires locaux comme la division scolaire, les autorités responsables du logement, la commission des services récréatifs, la Chambre de commerce et les médias locaux. Ce groupe a établi des sous-comités afin de s'occuper des problèmes de circulation, a

institué un programme de surveillance de quartier et a organisé des activités dans le cadre du Mois de la prévention du crime.

Il faut également établir une structure de gestion, chargée de diriger les activités quotidiennes du groupe. Une seule personne peut y suffire, mais il en faudra plusieurs pour les projets plus importants. Ce rôle pourrait être confié à la police, à un organisme communautaire déjà existant, à l'administration municipale ou encore à un administrateur engagé par les responsables du projet. Une personne doit s'occuper à plein temps de l'organisation des réunions et de régler les nombreux problèmes administratifs de détail qui ne manqueront pas de surgir. Par exemple, à Le Pas, la G.R.C. a chargé l'un de ses policiers de la coordination des activités du groupe.

Bien que les caractéristiques des participants puissent varier en fonction de la communauté et du type d'infractions visées par le programme, on peut néanmoins avancer quelques suggestions sur les personnes ou les groupes dont il faudrait obtenir la participation, et sur les moyens d'y parvenir.

## Importance de la participation de la police

La participation de la police est essentielle au succès d'un programme de prévention du crime, quel qu'en soit l'initiateur. Les évaluateurs du programme de Seattle ont conclu que celui-ci n'aurait pu réussir sans l'appui de la police, qui a participé au programme de diverses façons: elle a assuré la formation du personnel; fourni du matériel, tel que projecteurs et dispositifs de sécurité; recueilli, enregistré et recherché les données indispensables à l'évaluation du programme et à la formation des citoyens; s'est portée garante des travailleurs du projet auprès des citoyens qui lui exprimaient leurs doutes; apporté son assistance pour les relations avec les médias; assuré la crédibilité du programme et motivé les citoyens en participant aux réunions d'organisation du programme de surveillance de quartier.

Grâce à leur participation active, les services de police de Seattle et d'autres villes américaines ont aidé les citoyens à jouer un rôle utile dans l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier. Selon Judith Feins (1983), la police participe ainsi aux activités des groupes de citoyens parce que c'est un des moyens qui lui permettent de satisfaire les demandes croissantes qui lui sont adressées. Il arrive aussi que l'administration municipale prenne elle-même l'initiative de cette participation.

À Ottawa, la participation de la police a permis d'éviter l'échec de l'Opération Identification. En 1973, deux associations d'agents d'assurances avaient acheté des bureaux à graver et avaient avisé le public que ceux-ci étaient à sa disposition. Toutefois, la réponse du public fut décevante et les associations demandèrent l'aide de la police pour mieux faire connaître l'opération. La police d'Ottawa décida d'accorder la priorité à l'Opération Identification. Utilisant de l'espace publicitaire donné par les médias ou acheté grâce à des dons, la police fit une large publicité au programme par la voie des journaux, les horaires des émissions de télévision, de la radio et de la télévision; elle fit également de la publicité dans les autobus, distribua des brochures, des dossiers de presse et des affiches, monta des stands d'information et afficha des enseignes publicitaires. Suite à cette campagne, 18 000 personnes participèrent au programme, soit un taux de 15%, ce qui est élevé pour un tel programme.

Que l'initiative du programme vienne de l'intérieur ou de l'extérieur du service de police, la réceptivité, la compréhension et la coopération enthousiaste de la police à tous les niveaux, se sont révélés un élément essentiel de tous les programmes communautaires de prévention de crime qui ont été couronnés de succès. Les preuves toujours plus nombreuses de la réussite des programmes coopératifs de prévention du crime bien planifiés et appliqués incitent un nombre croissant de services et de détachements de police à consacrer plus d'énergie et de personnel à ce type d'activité.

## Comment faire participer les citoyens à la prévention du crime

Les citoyens paient les services de police pour assurer la loi et l'ordre par le biais de leurs impôts, et en sont venus à penser que la police et les autres spécialistes du système de justice pénale devraient régler ces problèmes pour eux. L'une des principales tâches des praticiens de la prévention du crime consiste à mobiliser les membres de la communauté, afin que ceux-ci prennent directement la responsabilité de la prévention du crime, sans se contenter d'assurer la sécurité de leur résidence personnelle ou de leur établissement commercial, mais en s'impliquant dans les organisations communautaires, les associations de commerçants, les syndicats et les autres organismes gouvernementaux qui, ensemble, assument le fardeau des programmes de prévention du crime. Bien qu'il soit parfois nécessaire d'apporter la caution qu'un policier peut donner à certains services comme les inspections de sécurité des résidences, les spécialistes de la prévention du crime des services de police n'ont pas le temps de dis-

penser eux-mêmes tous ces services. Ils doivent plutôt se consacrer à organiser les ressources de la communauté, inciter les citoyens à participer aux programmes, former des dirigeants et, lorsque le programme a été lancé, dispenser leurs conseils.

L'une des meilleures méthodes de mobilisation des citoyens consiste à utiliser les groupes communautaires existants (Podolefsky et DuBow, 1981). Il se peut que la prévention du crime ne figure pas parmi les principaux objectifs de ces groupes, mais une grande partie de leurs membres participerait aux activités de prévention appuyées par leur organisme. En outre, on a plus de chance d'obtenir l'appui du public si le programme est parrainé par un groupe qui a déjà fait ses preuves; par ailleurs, ces groupes connaissent bien les besoins et les ressources de la communauté. Le taux de participation remarquablement élevé au programme d'identification des biens institué à Burnaby en Colombie-Britannique, décrit au chapitre 5, illustre bien l'efficacité des organismes communautaires pour s'assurer la participation des citoyens.

Il est difficile d'organiser de nouveaux groupes autour du problème de la criminalité puisqu'ils tendent à s'unir en fonction d'autres types de questions tant que leur organisation n'a pas atteint une certaine maturité (Lewis et Salem, 1981). Le recours aux groupes existants est la façon la plus efficace d'initier et de mettre en œuvre des programmes communautaires contre la criminalité.

Quels sont les genres d'organismes communautaires qu'on peut faire participer à la prévention du crime? On peut évidemment penser aux groupes formés afin d'améliorer la qualité de vie du milieu, la criminalité étant souvent l'un des plus graves problèmes communautaires. La *Riverborne Development Association* de Winnipeg est un organisme de citoyens, sans but lucratif, mis sur pied afin de revitaliser le milieu économique-social d'un ancien quartier de la ville. Le ministre fédéral du Solliciteur général a accordé des fonds à cette association, qui poursuit actuellement un certain nombre d'activités reliées à la prévention du crime. Un tel organisme, qui ne se définit pas uniquement en fonction du problème de la criminalité, ne risque pas de disparaître si ses programmes n'entraînent pas de résultats immédiats, ou si l'intérêt de certains volontaires s'émeuse.

L'un des programmes les plus vastes de prévention du crime au Canada a été élaboré par le YMCA de Montréal par l'intermédiaire de son Bureau des initiatives de justice dans la collectivité. Il s'agit en fait d'une action qui regroupe un certain nombre de programmes différents: un

contrat avec un certain nombre de municipalités pour la direction de groupes dans le cadre de la Surveillance de quartier, des contrats avec des organismes municipaux et provinciaux pour la mise en œuvre de programmes de déjudiciarisation destinés aux adolescents; un programme de services communautaires rendus en dédommagement qui fonctionne par les soins de bénévoles; la création d'une école pour les jeunes qui ont abandonné leurs études; et un programme de formation de deux ans en matière de prévention du crime et de services de déjudiciarisation pour tous les YMCA du Québec et de la région de l'Atlantique.

Les associations professionnelles et commerciales peuvent jouer un rôle utile dans la lutte contre la criminalité qui les touche directement. On peut songer par exemple aux programmes qui ont été mis sur pied par les pharmaciens afin de réduire le détournement de médicaments; à la *North American Securities Administrators Association* et au Conseil des bureaux d'éthique commerciale qui ont parrainé conjointement un programme intitulé *Investor Alert* destiné à prévenir le public des fraudes en matière d'investissement; aux associations commerciales qui lancent des campagnes contre le vol à l'étalage; ainsi qu'aux commissions scolaires et aux associations de professeurs qui participent aux programmes visant à réduire le vandalisme et l'abus des drogues dans les écoles.

La police de Hamilton-Wentworth a incité plusieurs associations de constructeurs à participer à un programme d'amélioration de la sécurité dans les logements nouvellement construits. La police, le *Real Estate Board*, la *Society of Architects*, la *District Home Builders Association*, le Service immobilier de la ville et le Bureau des assurances du Canada se sont entendus sur des normes de construction, à caractère volontaire, incorporant plusieurs dispositifs destinés à prévenir la criminalité. La police décerne un 'Certificat de confiance' et distribue des vignettes autocollantes devant être apposées sur les portes et les fenêtres à chaque maison qui satisfait aux critères de sécurité. Ce programme constitue un bon argument de vente pour les constructeurs et peut même faire baisser les primes d'assurance des propriétaires.

Les organisations commerciales et professionnelles peuvent appliquer des programmes qu'il serait très difficile de mettre en œuvre par d'autres moyens. L'application de ces programmes est facilitée par l'existence de réseaux de communication efficaces entre les membres, qui peuvent participer aux programmes pour diverses raisons: l'intérêt professionnel, des bénéfices plus élevés, de meilleures conditions de travail ou leur sécurité personnelle.

Il se peut que les clubs de bienfaisance participent à la prévention du crime afin de s'acquitter de leurs responsabilités communautaires. Ils peuvent constituer un réservoir de personnes compétentes et dévouées, et mettre à profit leur expérience dans les campagnes de financement pour fournir une aide financière aux nouveaux programmes. Des organismes comme la *Junior League* ont participé à la coordination de programmes de grande envergure et le club *Kiwanis* a récemment donné à la Commission de police du Manitoba un camion-remorque où est présentée une exposition sur la prévention du crime.

Ces trois types de groupes ont déjà participé à plusieurs programmes de prévention du crime, mais les organisateurs devraient également y intéresser des groupes religieux, des organismes à caractère ethnique, ainsi que des groupes de jeunes et de personnes âgées. Seules les circonstances de chaque cas et l'imagination des planificateurs peuvent limiter les possibilités offertes.<sup>1</sup>

Le Projet Prévention du Manitoba constitue un bon exemple de collaboration efficace entre divers groupes pour prévenir la criminalité. La Société de criminologie du Manitoba a établi un comité chargé d'élaborer des programmes de prévention du crime, d'aider les programmes existants, de promouvoir de nouveaux comités locaux de prévention et de mettre sur pied un centre de ressources. Le comité se composait de représentants de la *Manitoba Teachers Society*, de la G.R.C., de la Commission de police du Manitoba, de la *Manitoba Association of School Trustees*, de l'Association des employés du gouvernement du Manitoba, de la Police de la ville de Winnipeg, du Barreau du Manitoba, du ministère de l'Enseignement du Manitoba, de l'Association des travailleurs sociaux du Manitoba, des médias, des organismes d'aide à l'enfance du Manitoba, de la Chambre de commerce du Manitoba, de la Fondation des Métis du Manitoba, du ministère du Procureur général et du ministère des Services communautaires et correctionnels. Chacun de ces groupes a pu indiquer des moyens par lesquels ses membres pourraient contribuer à développer des programmes au sein de la communauté.

Un projet réalisé à Saanich, en Colombie-Britannique, et appelé 'Operation Knockout' (Goodacre 1983), montre ce que l'on peut faire en mobilisant les ressources d'une localité autour d'un objectif majeur de prévention du crime. En 1982, la Division de l'aide à la jeunesse et des services communautaires du Service de police de Saanich a décidé d'inviter la collectivité à s'attaquer à un taux élevé de criminalité juvénile (vandalisme et introductions par effraction) dans le district de Gorge-Burnside de la

municipalité. En accordant beaucoup d'attention aux détails du processus, elle a pu intéresser de nombreux organismes locaux à des activités de renforcement des cibles et de déjudiciarisation des jeunes. Des élèves des écoles secondaires et des membres de l'association locale de contribuables ont effectué des vérifications de la sécurité auprès de 5 000 maisons, des bénévoles de la police ont fait des vérifications de sécurité auprès des entreprises, les écoles ont organisé des concours d'affiches et de rédaction, les commerces du quartier ont offert des fonds, des prix et des services en nature, des étudiants ont contribué à l'éducation d'étudiants plus jeunes selon le principe de 'la pression exercée par des pairs', et l'équipe de basketball de l'université a collaboré à la réalisation de cartes de joueurs comportant des messages antidélinquance de la part de chaque joueur. (Ces cartes ont également servi de laissez-passer gratuits pour les matchs locaux.)

Dans les communautés où l'on retrouve un degré minimal d'organisation, de cohésion et de contrôle social, il faudra faire plus d'efforts pour établir et maintenir en existence les programmes communautaires. Il sera peut-être nécessaire d'établir une vaste gamme d'autres services sociaux dans ces régions, et la prévention du crime n'y constitue peut-être pas une priorité. Les planificateurs devront consacrer une part importante de leurs ressources à préparer la communauté au concept de prévention du crime, avant de songer à mettre en œuvre de tels programmes. Dans le cadre de certains programmes, des organisateurs à plein temps se rendent dans les communautés pour y créer les organisations de quartier nécessaires.

## La définition des objectifs

On doit fixer un but général et des objectifs spécifiques afin d'orienter l'application des programmes de prévention du crime et d'établir les critères de leur évaluation. Les définitions de ces termes diffèrent, mais on entend ici par le mot 'but' la finalité d'un projet (par exemple, réduire le nombre d'introductions par effraction de 10 %, dans notre communauté, d'ici le mois de décembre 1984) et par le mot 'objectifs' les tâches spécifiques qu'il faut accomplir dans le cadre du programme pour atteindre le but final (par exemple, faire participer 75 % des foyers de chaque quartier au programme de surveillance de quartier, d'ici le 1<sup>er</sup> juin 1984).

<sup>1</sup> On trouvera une liste de certains rôles que peuvent jouer les divers groupes dans une publication du *National Crime Prevention Institute* (1978).

La fixation d'un but est utile à plus d'un égard:

1. Elle permet de répartir les ressources. Si le but consiste à réduire le vol à l'étalage, pourquoi établir des programmes de surveillance de quartier? De deux choses l'une: ou l'on a omis de définir un but — soit de réduire le nombre d'introductions par effraction dans les résidences — ou l'on a affecté des ressources de façon inadéquate. La répartition des ressources devrait être étroitement reliée à des buts spécifiques.
2. Elle clarifie la situation. Les buts constituent une base d'entente explicite entre tous les participants au programme. Ils en assurent la continuité et limitent les risques de mésentente entre les participants.
3. Elle permet de contrôler l'évolution du programme. Si le but consiste à réduire le vol à l'étalage dans les établissements commerciaux du centre-ville de 20 % au cours d'une année, une évaluation faite au milieu de l'année permettra de décider si l'on doit consacrer plus d'efforts pour atteindre ce but, ou si l'on devrait modifier le programme pour en améliorer l'impact.

Un énoncé d'objectifs permet de résumer le problème identifié en une phrase. Il sera utile d'énoncer les buts de façon standardisée.

<b>ACTION</b> Réduire	<b>RÉSULTAT</b> de 10 %
<b>PROBLÈME</b> les introductions par effraction dans les appartements	<b>DÉLAI</b> d'ici décembre 1984

Il est important de fixer des objectifs et des délais réalistes. Il sera préférable pour les participants, qui sont pour la plupart des volontaires, de dépasser un but modeste plutôt que de manquer des objectifs plus ambitieux.

Le programme *Crime Watch* du Minnesota illustre le genre de problèmes qui peuvent surgir si les planificateurs n'établissent pas soigneusement les objectifs du programme. L'un des buts principaux du projet consistait à réduire pour 1979 le taux d'infraction contre les biens au Minnesota, par rapport au taux de 1972. L'un des objectifs connexes consistait à amener 20 % des foyers et des établissements commerciaux à participer à l'Opération Identification, avant la fin de la deuxième année.

Au premier abord, le but et l'objectif connexes — réduire les infractions contre les biens, grâce à une Opération Identification — semblait relativement raisonnable. Toutefois, les évaluateurs ont souligné qu'il était impossible

d'atteindre ces buts (State of Minnesota, 1976). Tout d'abord, étant donné que 1972 était la première année où les taux d'infraction contre les biens avaient régressé depuis 1967, le programme s'imposait une norme très exigeante. Deuxièmement, l'Opération Identification vise surtout les vols par effraction, et non toutes les infractions contre les biens. Au Minnesota, les vols par effraction ne constituaient que 29,1 % des infractions contre les biens, les vols simples et le vol d'auto représentant les 70,9 % restants.

Pour avoir un effet sur les taux d'infraction contre les biens, il aurait fallu réduire ou maintenir à un niveau constant les vols simples ou les vols d'auto, ou réduire le nombre de vols par effraction de façon suffisamment importante pour compenser l'augmentation des deux autres types d'infraction. Aucune de ces hypothèses n'était réaliste.

Enfin, sans ressources importantes, il était irréaliste de vouloir enrôler 20 % de tous les foyers et de tous les établissements commerciaux dans l'Opération Identification. En fait, on a pu atteindre un taux d'inscription de 8,6 % au cours des deux premières années du projet, soit plus que les résultats obtenus par la plupart des autres programmes où l'on avait utilisé des méthodes d'enrôlement indirectes. On ne pouvait donc atteindre les buts irréalistes fixés dans le cadre de ce projet.

Soulignons enfin qu'on ne devrait pas inclure d'énoncés relatifs au programme dans les buts. Le but consiste à réduire de 10 % les introductions par effraction dans les appartements; il reste à déterminer comment on atteindra ce but, ce qui peut être fait par une ordonnance sur la sécurité, par un programme de surveillance d'appartements, ou par un renforcement des mesures de sécurité sur les lieux. Les buts ne déterminent pas les stratégies; il s'agit de cibles auxquelles les participants doivent consacrer leur attention, leur temps et leur énergie. La façon dont on atteindra les buts sera déterminée au cours de l'étape suivante du processus de planification: l'élaboration des stratégies.

## L'élaboration et le choix des stratégies

Beaucoup d'initiatives en matière de prévention du crime se définissent mieux comme des activités que comme des programmes. Les activités peuvent être nombreuses et variées, mais prises ensemble elles ne constituent pas une approche globale de problèmes clairement définis. On pourra s'assurer qu'une orientation précise est donnée au programme en apportant tout le soin voulu à l'identi-

cation des problèmes et à la définition des buts et objectifs. Le processus d'élaboration et le choix des stratégies permettra par ailleurs de garantir que les programmes sont complets et bien coordonnés.

Plus le programme est complet, plus il aura de chances de réussir; un tel programme pourra comprendre quatre éléments principaux:

1. Application de la loi: patrouilles préventives, enquêtes de sécurité auprès des entreprises et des résidences, activités éducatives, etc.
2. Participation de la communauté: participation des volontaires à l'Opération Identification, services d'escorte, patrouilles à l'aide de postes de radio CB, programmes de surveillance de quartier, etc.
3. Facteurs physiques et environnementaux: amélioration de l'éclairage des rues, réorientation de la circulation, renforcement des mesures de sécurité des cibles habituelles (serrures et portes), etc.
4. Aspects administratifs ou juridiques: ordonnances municipales, affectation de procureurs spécialisés pour la poursuite des infractions visées par le programme, etc.

La composition des diverses stratégies utilisées dépendra du problème auquel on veut s'attaquer et de la communauté visée. Ainsi, un programme de surveillance de quartier peut convenir pour réduire le nombre de vols par effraction dans certaines communautés, mais l'augmentation du nombre de patrouilles à pied pourra être plus efficace dans les quartiers où la cohésion sociale est minime et où les résidents se méfient les uns des autres. Dans les communautés où la plupart des foyers ne sont pas occupés durant la journée, on pourra instituer un programme d'identification des biens et améliorer la sécurité des résidences.

## Comment élaborer les stratégies

La façon précise d'élaborer les stratégies dépendra des circonstances particulières à chaque programme. Bien qu'on ne puisse donner ici aucune directive spécifique, on pourra puiser les idées à plusieurs sources. Les planificateurs peuvent obtenir des renseignements au sujet des programmes qui ont réussi en d'autres endroits. Nous avons décrit divers programmes dans ce manuel, mais on pourra obtenir plus de renseignements en consultant les publications énumérées dans la bibliographie, à la fin de ce manuel.

On trouvera au Tableau 5 une liste de programmes compilée par Judith Feins. Son ouvrage contient une brève description de chaque programme (Feins, 1983: pp. 59 à



## Tableau 5

Source: Feins (1983)

### Tactiques de prévention du crime\*

#### Activités directes des résidents

Comités police/communauté  
Surveillance des rues  
Lignes téléphoniques d'urgence parrainées par les citoyens  
Clubs de quartier  
Organisations de locataires  
Surveillance de quartier  
Variantes du programme de surveillance de quartier  
Surveillance des appartements  
Patrouilles de citoyens  
Patrouilles-radio  
Services d'escorte  
Foyers de quartier  
Enquêtes de victimisation  
Enquêtes de sécurité dans les résidences  
"WhistleSTOP"  
Opération Identification  
Annuaire de quartier  
Cours d'auto-défense  
Indications à l'intention de la police

#### Mesures à prendre dans le cadre du système de justice pénale

Comités police/communauté  
Programme d'aide aux victimes et aux témoins  
Observation des débats judiciaires  
Lignes téléphoniques d'urgence  
Projets favorisant la dénonciation des actes criminels

#### Activités directes de la police

Patrouilles de quartier  
Mini-postes de police  
Unités d'analyse de la criminalité  
Service de révision de la conception et de l'aménagement physiques  
Agents de service à la communauté  
Comités police/communauté  
Programmes de relations police/communauté  
Surveillance des rues  
Éducation sur la prévention du crime  
Programmes téléphoniques de la police  
Enquêtes de victimisation  
Enquêtes de sécurité dans les résidences  
Opération Identification  
Indications à l'intention de la police  
Prévention du crime pour les entreprises

#### Modification de l'environnement physique

Service de révision de la conception et de l'aménagement physiques  
Enquête de sécurité dans les résidences  
Amélioration de l'éclairage dans les rues  
Modification des axes de circulation  
Indications à l'intention de la police  
Nettoyage des quartiers  
Installation de téléphones d'urgence  
Prévention du crime pour les entreprises

\* Nous avons indiqué dans chacune des colonnes appropriées, les tactiques qui peuvent s'inscrire dans plus d'une catégorie.

64). On pourra également se procurer des renseignements auprès des Commissions de police provinciales, du Centre de prévention du crime de la G.R.C. à Ottawa, du ministère fédéral du Solliciteur général et des services de police locaux. Lorsque les planificateurs auront une idée générale du travail fait ailleurs, ils pourront déterminer si ces programmes peuvent être adaptés au problème auquel ils font face.

Après avoir recueilli ces renseignements, les planificateurs devront tenir une séance de "remue-

ménages" avec les personnes qui ont participé au processus de planification, et notamment les représentants de la communauté. Un groupe diversifié peut suggérer un certain nombre de stratégies s'inscrivant dans les quatre catégories mentionnées ci-dessus. On devra évaluer ensuite chaque stratégie suggérée afin de déterminer dans quelle mesure elle permettra de remédier au problème, ses chances de succès, son coût, les avantages secondaires possibles, les objections possibles à sa mise en oeuvre, les sources potentielles de fonds et de personnel et ainsi de suite. À la fin de l'exercice, on devra avoir rédigé

une liste des stratégies possibles, qu'on peut mettre en oeuvre avec les ressources dont on dispose.

Le Vancouver Beach Review projet illustre bien ce processus de prospection d'idées. Des sondages auprès du public qui fréquente les plages, auprès des gardiens de plage et de la police ont révélé que les principaux problèmes étaient la consommation d'alcool, des difficultés de stationnement, les feux sur la plage, les ordures, l'indécence, les bruits de stéréo, et les courses d'autos. Le comité qui a réalisé l'étude s'est réuni, avec quatorze personnes intéressées, afin de planifier des stratégies de prévention. En ayant recours aux quatre éléments que nous avons proposés, plus une composante éducation du public, le comité a produit quarante recommandations.

### Planification de la continuité du programme

Même le programme le mieux planifié et le mieux appliqué perdra de son efficacité avec le temps. On doit donc non seulement bien préparer le lancement du programme, mais penser également à en assurer l'existence continue.

Une augmentation du type de crime visé par le programme, après une baisse importante dans les six à dix-huit premiers mois de son application, peut-être très décourageante, tant pour les organisateurs que pour les participants. Le bénévolat a ses limites et on a souvent besoin d'employés à plein temps pour que les membres de la collectivité continuent de participer aux activités de prévention du crime.

On doit donc penser dès le début du programme à en assurer la continuité, grâce à diverses activités: programmes de récompense, cours de recyclage, comités consultatifs spéciaux, contacts réguliers avec les participants, lettres circulaires, et ainsi de suite. Les organisateurs pourront ainsi fixer les objectifs de façon réaliste en tenant compte de ces activités.

À Seattle, on a utilisé quatre méthodes pour soutenir les efforts des chefs de pâtés de maisons:

1. Maintenir l'intérêt du public pour le programme au moyen d'une lettre circulaire bimensuelle, de récompenses et de nouvelles dans les médias.
2. Réunion annuelle des participants.
3. Rencontres avec des groupes de chefs de pâtés de maisons, six mois après l'enrôlement de leur quartier dans le programme.
4. Identification et remplacement des chefs de pâtés de maisons inefficaces.

# Chapitre 5

## Mise en oeuvre du programme

La mise en oeuvre d'un programme de prévention constitue l'aboutissement du processus de planification. Lorsqu'on a arrêté les stratégies qui seront utilisées dans le cadre du programme, on doit définir des objectifs spécifiques et un plan de mise en oeuvre afin de faire converger ces stratégies vers le but final. Enfin, on élaborera un plan de travail afin d'orienter le processus de mise en oeuvre.

### La formulation des objectifs

On doit préciser à la fois les objectifs que l'on veut atteindre et les mesures que ce résultat présuppose. À titre d'exemple, l'analyse d'un problème de vol à l'étalage dans un centre commercial de banlieue démontre qu'on doit tenir compte de plusieurs facteurs pour élaborer un plan de travail. Plusieurs des magasins sont mal disposés, et des articles intéressants pour les voleurs sont exposés à la vue de tous près de l'entrée du magasin. Les propriétaires de magasin et leurs vendeurs ne connaissent pas exactement leurs droits en ce qui concerne la détention des voleurs à l'étalage, ni les procédures qu'ils devraient suivre. Les propriétaires hésitent à intenter des poursuites, croyant que le ministère public ne poursuivra pas l'affaire et que les juges imposent des peines trop faibles. Les principaux délinquants sont des étudiants d'une école voisine, qui se rassemblent dans le centre commercial le midi et après la classe. Les employés des magasins ont l'impression que les étudiants ne comprennent pas les implications du vol à l'étalage et se laissent entraîner par leurs camarades. Les étudiants semblent penser que les propriétaires de magasin n'intenteront pas de poursuites contre eux. Enfin, certains articles constituent une cible plus recherchée que d'autres.

À partir de ces renseignements, on peut élaborer un plan de mise en oeuvre complet. On doit énoncer les objectifs spécifiques du programme aussi clairement qu'on en a énoncé les buts. On pourrait présenter les objectifs et les stratégies de la façon suivante:

#### But:

Réduire de 20% les plaintes de vol à l'étalage aux Galeries Laurier, pour le mois de mars 1985.

#### Objectifs:

1. Réaménager les cinq magasins dont les étalages sont mal disposés, d'ici le mois d'avril 1984.  
**Mesures à prendre:** Un agent de prévention du crime inspectera les lieux et fera ses recommandations. Les propriétaires et les gérants des magasins devront consacrer du temps au réaménagement des rayons.
2. Informer 150 propriétaires et gérants de magasin ainsi que leurs commis, de la législation sur le vol à l'étalage, d'ici le mois d'avril 1984.  
**Mesures à prendre:** Avec la coopération du personnel du bureau du procureur de la Couronne, un agent de prévention du crime préparera et tiendra une série de séminaires sur le vol à l'étalage.
3. Informer 315 étudiants de l'école secondaire Bonaventure, de la législation sur le vol à l'étalage et des implications du vol à l'étalage, d'ici le mois d'avril 1984.  
**Mesures à prendre:** Un agent de liaison de l'école, un agent de prévention du crime, le personnel du bureau de procureur de la Couronne et des étudiants choisis élaboreront, pour le mois de février 1984, un programme éducatif destiné aux étudiants finissant leurs études secondaires. Les étudiants choisis exposeront le programme dans l'école à la date prévue.
4. Réduire l'effet d'entraînement au vol à l'étalage.  
**Mesures à prendre:** Élaborer, en collaboration avec les étudiants et les conseillers, un programme visant à réduire l'effet d'entraînement au vol à l'étalage entre étudiants, pour le mois de mai 1984.
5. Faire comprendre aux étudiants et aux autres personnes, d'ici le mois d'avril 1984, que les propriétaires de magasin intenteront des poursuites pour vol à l'étalage.  
**Mesures à prendre:** Préparer et afficher des pancartes dans tous les magasins participants. Les pancartes seront affichées au moment où les pro-

grammes éducatifs seront exposés. On contactera les médias afin d'assurer une certaine publicité à ce changement.

6. Rendre plus difficile le vol des articles les plus vulnérables, d'ici le mois de septembre 1984.  
**Mesures à prendre:** Installer des détecteurs électroniques sur les articles vulnérables. Les magasins participants commanderont l'équipement, pour le mois de mai 1984.
7. Rencontrer le personnel du système de justice pénale afin de discuter des programmes possibles, d'ici le mois de septembre 1984.  
**Mesures à prendre:** Organiser une réunion entre le chef de police, l'agent de prévention du crime, les représentants des Galeries, le procureur de la Couronne et un juge du tribunal de la jeunesse afin d'élaborer un programme de restitution pour les jeunes coupables de vol à l'étalage.

On pourra également élaborer d'autres stratégies pour remédier au problème. Par ailleurs, on devra s'occuper de certains autres détails, comme la nature exacte du programme visant à réduire l'effet d'entraînement entre les étudiants. Toutefois, cet exemple vise à illustrer la démarche logique du processus. Chaque problème ou chaque élément du problème est assorti d'un objectif et on a élaboré une stratégie pour chaque objectif. Du point de vue des planificateurs de programmes, le fait d'énoncer explicitement les objectifs et les stratégies permet d'indiquer clairement à tous les participants les tâches exactes qu'il faut accomplir. L'échéancier des objectifs est établi de façon à ce qu'il y ait un intervalle suffisant entre l'accomplissement des objectifs et la date fixée pour atteindre le but final, afin qu'on puisse évaluer adéquatement l'impact des mesures prises sur le but recherché. Lorsqu'on n'a pu atteindre tous les objectifs, on peut identifier plus précisément les problèmes et apporter les ajustements nécessaires.

### Le choix d'un plan de mise en oeuvre

Le choix d'un plan de mise en oeuvre peut s'effectuer à diverses étapes du processus de planification, selon que

les responsables de la planification du programme participent également à sa mise en oeuvre ou non. Les détails du plan varient énormément d'un programme à l'autre, compte tenu des circonstances particulières, mais on peut néanmoins établir une distinction fondamentale entre les programmes administrés par les unités de prévention de crime de la police et ceux qui le sont par d'autres membres de la communauté.

Le rôle de spécialiste de la prévention du crime s'oriente de plus en plus vers celui de coordonnateur et de personne-ressource. Le coordonnateur professionnel peut également participer à l'application de certains aspects du programme, tandis qu'on demandera aux autres membres de la communauté d'assumer une plus grande part des responsabilités de la mise en oeuvre du programme. C'est la façon la plus efficace, sur le plan du rapport coûts/bénéfices, de s'attaquer à de nombreux problèmes de criminalité. Par exemple, il sera plus efficace pour un spécialiste d'aider les commissions scolaires, les enseignants et les étudiants à élaborer et à organiser un programme de lutte contre le vandalisme, que de faire tout le travail lui-même. Quelle que soit la structure de programme retenue, il est clair que le succès d'un programme dépend d'une coopération étroite entre la police et la communauté.

## Comment s'assurer l'appui de la communauté

Le succès des programmes dépendant de l'appui qu'y apportent les volontaires, on doit trouver les moyens de s'assurer leur concours. On doit également assurer la coopération des individus, dans le cas où les organismes communautaires existants appuient le programme.

La première étape consiste à faire connaître le programme, en se servant d'un large éventail de moyens de communication. On pourrait par exemple passer des messages d'intérêt public à la radio et à la télévision; envoyer des renseignements sur le programme avec les factures des services publics; poser des affiches sur les lieux de travail, dans les écoles, les terrains de jeu, les projets domiciliaires et les appartements; publier des articles dans les lettres circulaires de compagnies, de syndicats ou d'organismes communautaires; et entretenir de bonnes relations avec le personnel des journaux et des postes de radio et de télévision. Il existe dans plusieurs villes un Bureau des volontaires, qui possède des listes de recrues potentielles, et les journaux publient fréquemment des demandes de volontaires. Un coordonnateur de la prévention du crime de Winnipeg a fait en sorte que tous les

écoliers de son district apportent chez eux des feuilles décrivant les activités de prévention du crime.

L'utilisation des moyens de communication est une méthode efficace pour sensibiliser le public au problème, mais on devra généralement employer des techniques de recrutement plus personnalisées si l'on veut obtenir un taux de participation élevé. Les organisateurs peuvent rendre visite aux groupes de jeunes et de personnes âgées, ainsi qu'aux groupes à caractère religieux. Les employeurs et les administrateurs scolaires peuvent donner aux organisateurs l'occasion de recruter des volontaires. Dans une ville, le personnel affecté au projet a fait des visites de porte à porte et a laissé dans chaque foyer des enveloppes contenant des renseignements sur la prévention du crime, ainsi que des cartes postales préaffranchies, que pouvaient renvoyer les personnes désireuses de tenir des réunions de quartier chez elles. Lorsqu'un programme est établi, la publicité qu'en font naturellement les participants peut servir à renforcer encore l'appui de la communauté.

Une Opération Identification menée par la G.R.C. à Burnaby en Colombie-Britannique, illustre à quel point un projet bien planifié et bien exécuté peut trouver un appui remarquable dans la communauté. L'expérience de Burnaby démontre qu'il est possible de mobiliser à la fois des groupes communautaires et des individus, en utilisant les médias et des méthodes de recrutement personnalisées pour atteindre les objectifs spécifiques.

Le but du programme consistait à réduire de 20% les introductions par effraction à Burnaby, au cours d'une période d'un an. Le programme comportait quatre phases. La première était une étude-pilote, dans le cadre de laquelle on avait choisi des secteurs expérimentaux et des secteurs de contrôle, où les taux d'introduction par effraction et la taille des secteurs étaient semblables (45 pâtés de maisons et 800 foyers). Le programme Identification des biens s'est doublé d'une publicité dans les médias; on a également distribué des autocollants pour les résidences participantes, ainsi que des renseignements sur la sécurité à domicile et sur les programmes de surveillance de quartier. Au cours d'une période d'un mois, les biens ont été marqués dans 95% des foyers du secteur expérimental.

La deuxième phase se voulait un service aux personnes qui avaient entendu parler du projet-pilote et qui téléphonaient pour obtenir les services offerts dans le cadre du programme. Les organisateurs avaient prévu recevoir plusieurs centaines d'appels, mais ils en ont reçu des milliers. Pour répondre à la demande, ils ont convaincu plu-

sieurs groupes communautaires d'appliquer eux-mêmes le programme.

La troisième phase consistait à appliquer le programme à l'échelle de la ville. Afin de rejoindre les 40 000 foyers de Burnaby, la G.R.C. a fait appel à un certain nombre d'organismes communautaires. Elle a divisé la ville en plusieurs zones et a confié la responsabilité de chacune d'entre elles à un organisme. Au cours des mois de juin et de juillet 1976, 2 000 volontaires ont rendu visite à 23 000 des 30 000 résidences unifamiliales, soit un taux de participation de 77%. Bien que le taux de participation dans les logements multifamiliaux fût beaucoup plus faible, les organisateurs prévoient atteindre un taux général de participation de 90% au mois de septembre. La quatrième phase du projet consistait à maintenir un fort taux de participation au programme, par des contacts avec la population de transit de Burnaby (20% de taux de roulement).

## Comment assurer la poursuite des activités

Comme il est parfois difficile de maintenir, pendant de longues périodes, l'intérêt des gens à l'égard de la criminalité, on doit trouver le moyen de garder les volontaires après le recrutement initial. Il existe plusieurs méthodes pour y parvenir. Un programme de formation efficace pourra aider à retenir les volontaires au sein du programme, dans la mesure où il les informe des objectifs du projet et leur assure une formation qui leur permettra de faire leur travail de façon plus productive et plus agréable. On devrait pouvoir retenir plus facilement les employés dans le cadre de programmes bien planifiés, puisque leurs efforts seront orientés vers des objectifs clairement définis et qu'ils pourront plus facilement constater les progrès accomplis.

La présence d'un leadership fort influe également sur la durée de vie des groupes de citoyens. De nombreux groupes demandent maintenant aux volontaires de signer des ententes précisant leurs tâches et leurs obligations à l'égard du programme. On devrait donner aux volontaires l'occasion de communiquer aux organisateurs leurs idées sur les moyens qui permettraient d'améliorer le programme ou de mieux le faire connaître. Enfin, les groupes devraient exprimer leur reconnaissance à leurs membres pour le travail accompli, par le biais de récompenses ou de mesures incitatives, qui peuvent revêtir diverses formes: encouragements publics par des représentants du gouvernement ou de la police, réunions sociales, banquets, ou comptes rendus décrivant les activités de l'orga-

nisme et le rôle joué par les membres dans les objectifs que celui-ci a atteints.

## Préparation d'un plan de travail

La préparation d'un plan de travail est la dernière étape avant l'application pratique. Le fait de subdiviser les buts, les objectifs et les stratégies en tâches spécifiques permet de clarifier la logique du programme et d'éliminer les problèmes et les contradictions avant de mettre le programme en oeuvre.

L'élaboration d'un plan de travail pourra parfois mettre en lumière les divergences existant entre les membres du groupe de planification sur les méthodes précises de mise en oeuvre des programmes. Là encore, il est important d'identifier ces différences avant l'application des programmes. Cela n'avait pas été fait dans le cadre d'un programme, ce qui a provoqué la confusion et suscité des divergences entre les participants au sujet de l'échéancier de mise en oeuvre. Par conséquent, plusieurs activités prévues n'ont pu avoir lieu et d'autres ont eu lieu à un moment inapproprié.

Le plan de travail servira d'échéancier de mise en oeuvre. Bien qu'on doive laisser place à une certaine flexibilité dans ce genre de plan, les planificateurs devront préciser clairement les délais d'exécution d'une activité donnée, du début à la fin. Cela permettra d'éviter par exemple qu'un programme n'annonce ses services avant que le personnel n'ait reçu la formation nécessaire pour répondre aux demandes de renseignements du public. On devra s'assurer que les délais prévus au plan de travail sont réalistes, sinon le programme accusera du retard avant même d'avoir commencé. On peut facilement sous-estimer les délais nécessaires pour constituer un comité de planification, faire l'analyse d'un problème de criminalité ou mener une enquête auprès des victimes. Le lancement d'un programme peut prendre de trois à six mois s'il faut engager du personnel, trouver des bureaux, se procurer du mobilier et ainsi de suite.

# Chapitre 6

## Évaluation

L'évaluation constitue la dernière étape du modèle de planification. Il arrive fréquemment que l'évaluation ne soit planifiée qu'après la fin du programme au lieu d'être vue comme une fonction de contrôle intégrée au programme dès sa conception. On devra préciser les objectifs du programme et les critères permettant de déterminer si ces objectifs sont atteints, et l'on devra commencer à appliquer certains de ces critères, avant l'étape de la mise en oeuvre.

### Comment mesurer l'impact du programme

Une évaluation devrait tout d'abord permettre de mesurer si le programme a eu des effets. Il est possible de mettre en lumière les raisons du succès ou de l'échec d'une partie ou de la totalité d'un programme, son efficacité par rapport à d'autres types d'activités, ainsi que ses effets secondaires, voulus ou non.

Même dans des conditions idéales, il est difficile de démontrer l'efficacité d'un programme sur le plan coûts/avantages, mais il sera tout à fait impossible de le faire sans une évaluation appropriée de son impact. Les renseignements qu'on obtiendra grâce à ce genre d'évaluation permettront de démontrer aux organismes de financement la justification des activités de prévention du crime, surtout lorsque l'argent se fait rare et qu'on supprime les programmes qui ne peuvent faire la preuve de leur efficacité.

On a consacré des centaines de millions de dollars à la mise en oeuvre de programmes dans les années 70, aux États-Unis, mais très peu à l'évaluation des résultats. Lorsque les fonds furent épuisés, les partisans de la poursuite de ces programmes ne purent démontrer qu'elle était justifiée, et leur financement ne fût pas renouvelé. On abandonna des projets, on ferma des bureaux de prévention du crime dans les villes et au niveau des États, et l'on réaffecta les policiers attachés aux unités de prévention du crime à leurs fonctions habituelles. De nombreux programmes avaient été mal planifiés et leurs activités n'étaient pas suffisamment concentrées pour avoir un effet quelconque sur la criminalité. Toutefois, la plupart des responsables n'ayant pas intégré de mécanisme d'évaluation au projet, les bons programmes disparurent avec les mauvais.

L'évaluation de l'impact d'un programme joue un autre rôle: elle y introduit un facteur d'imputabilité. Si les responsables du programme n'ont jamais à "craindre" qu'on en évaluera un jour l'impact sur la communauté visée, les activités de prévention du crime pourraient facilement devenir une fin en soi, plutôt qu'un moyen permettant d'atteindre l'objectif ultime qui reste la prévention du crime.

### Le contrôle de la mise en oeuvre

Un contrôle de toutes les étapes du programme afin de vérifier si les objectifs sont atteints et le programme bien appliqué donnera souvent des indications sur les raisons de son succès ou de son échec.

L'évaluation d'un programme consistant à renforcer la sécurité des cibles potentielles d'actes criminels a permis de constater que celui-ci n'avait eu aucun effet sur les vols par effraction. Toutefois, les évaluateurs ont réalisé que les personnes qui avaient installé de nouvelles serrures dans le cadre de ce programme n'avaient pas reçu une formation adéquate et que les dispositifs de sécurité avaient été mal installés. On aurait fait erreur en concluant que de meilleures serrures n'amélioreraient pas le taux des vols par effraction puisqu'on n'avait pas, en fait, amélioré les serrures (Katz et al., 1980).

L'évaluation du processus aide les organisateurs à gérer plus efficacement les programmes de prévention. Les administrateurs de programme peuvent éprouver des difficultés à en contrôler l'application; il est donc important d'en vérifier constamment les progrès.

Lors d'une étape antérieure du processus de planification, on a établi des buts et des objectifs. Ces objectifs doivent être atteints au fur et à mesure de la mise en oeuvre du programme. Le plan de travail fixe des délais en-deçà desquels ces objectifs doivent être atteints; les contrôles effectués permettront de vérifier dans quelle mesure on y est parvenu.

Poisons, par exemple, l'hypothèse d'un service de police qui élaborerait un programme de prévention des vols de produits chimiques liquides, semblable à celui de Portage-la-Prairie. La plupart des vols de ce genre ont lieu durant les mois d'avril et mai, soit les mois où ces produits chimiques sont répandus dans les champs. Les activités dans le cadre de ce programme consistent en des réunions avec les négociants en produits chimiques et les médias, ainsi que le marquage des bidons, qui devra être

fait durant le mois de mars, lorsque les produits sont expédiés aux commerçants.

On peut fixer un échéancier très simple, prévoyant que les rencontres initiales avec tous les négociants en produits chimiques et avec les représentants des médias doivent avoir eu lieu avant le 15 janvier, qu'on doit avoir discuté du programme avec eux avant le 31 janvier, que le matériel publicitaire et les enseignes doivent être préparés et distribués avant le 15 février, que la peinture et les pinceaux doivent être mis à la disposition des commerçants avant le 22 février, qu'on doit commencer le marquage durant la première semaine de mars et le compléter avant le 31 mars.

Si l'on respecte toutes ces échéances, on doit pouvoir appliquer le programme au moment précis qui permettra de réduire le vol de produits chimiques à son niveau minimum. Bien qu'il s'agisse d'un exemple simple, on peut constater que cette forme de contrôle de gestion est absolument essentielle dans le cadre d'un programme plus complexe, comprenant plusieurs activités diverses. Une évaluation de processus est, en principe, relativement facile à effectuer. Étant donné qu'elle consiste à contrôler les activités des personnes qui travaillent au programme, on pourra obtenir les données nécessaires en consultant les dossiers du programme, s'ils sont adéquatement tenus.

Les dossiers devraient être aussi détaillés que possible. Si l'un des objectifs d'un programme quelconque consiste à mener des enquêtes de sécurité dans 40 % des résidences d'une communauté au cours d'une période de trois mois, on devra conserver des renseignements sur le nombre de foyers approchés, le nombre d'enquêtes effectivement réalisées ainsi que leur coût. On prendra note des adresses des foyers participant au programme afin de déterminer si le taux de participation est plus élevé dans certains quartiers de la communauté, et de permettre d'éventuelles analyses plus approfondies par la suite.

Il serait également utile d'enregistrer certaines données démographiques fondamentales permettant de faire la comparaison entre participants et non-participants. Ce genre de renseignements s'est révélé utile dans le cas du programme *Minnesota Crime Watch*, où l'on a conclu que les personnes âgées et celles qui étaient peu scolarisées étaient généralement moins bien informées que le reste de la population des techniques de prévention du crime mises de l'avant dans le cadre de ce programme. On a donc recommandé l'adoption de programmes spécialement destinés à ces groupes-cibles.

Enfin, les responsables d'un programme d'enquêtes de sécurité à domicile devraient vérifier la proportion des participants qui suivent la totalité ou une partie des recommandations faites à la suite d'une enquête de sécurité. On devrait adopter cette démarche pour toutes les activités d'un programme.

## Questions et réponses

### 1. Pourquoi faire une évaluation?

Il n'est sans doute pas exagéré d'affirmer que pour assurer le succès d'un programme de prévention du crime, il est nécessaire qu'une évaluation quelconque soit faite. On pourra parfois obtenir à court terme les ressources humaines et financières nécessaires pour lancer un programme, mais celui-ci sera rarement appuyé indéfiniment par un ministère, une agence, un organisme ou une communauté si l'on ne peut faire la preuve de son efficacité.

Une évaluation permet également aux organisateurs du programme de réaffecter le personnel et les ressources, en délaissant les activités improductives et en mettant l'accent sur celles qui ont le plus d'impact. Il sera plus facile de prendre des décisions rationnelles si l'on dispose de dossiers précis et des résultats d'une évaluation.

La meilleure crédibilité du programme et l'accroissement possible des fonds et de l'appui de la communauté que permet une telle évaluation, justifient le temps et le coût nécessaires à une évaluation adéquate d'un programme. Ce manuel n'aurait que peu d'utilité si l'on n'avait pas fait d'évaluations de programmes. Les spécialistes de la justice pénale cherchent des solutions efficaces à la prévention du crime; ils ne se contentent pas d'idées nouvelles.

### 2. Quand procéder à l'évaluation?

Chaque étape du processus de planification et de mise en oeuvre suppose un type d'évaluation différent. Lors de la phase initiale, les évaluations aideront à déterminer l'ordre des priorités des problèmes de criminalité vécus par une communauté, et les moyens qu'on pourrait prendre pour y remédier. Les résultats de ces évaluations initiales fourniront des critères permettant de mesurer l'impact du programme.

Les enquêtes menées avant le début du programme constituent un complément utile aux renseignements fournis par les statistiques officielles. On peut faire une étude afin d'évaluer la nature des relations entre la police et les citoyens, les craintes de ces derniers à l'égard de la criminalité, le degré de participation aux activités de prévention du crime et les préoccupations des participants

éventuels au programme à l'égard de la sécurité et de la criminalité.

Une enquête de victimisation, méthode plus spécifique et rigoureuse, permettra de déterminer le nombre exact de participants éventuels au sein d'une communauté qui ont été victimes d'actes criminels au cours d'une période donnée avant la mise en oeuvre du programme, et de déterminer s'ils les déclarent à la police.

Le premier type d'enquête est de nature plus générale et peut être mené auprès d'un échantillon représentatif des participants potentiels. Toutefois, un sondage de victimisation devrait être fait auprès d'un pourcentage assez élevé des participants éventuels au programme, afin de refléter fidèlement l'ampleur réelle de certains problèmes de criminalité dans la communauté.

On devrait faire l'un ou l'autre de ces types de sondage avant le début du programme, et l'on pourrait les reprendre en cours d'application. Les planificateurs doivent prévoir le délai nécessaire à chaque étape pour procéder à une évaluation adéquate, et particulièrement à la fin du programme.

L'évaluation ne devrait être faite qu'après un délai raisonnable suivant la date prévue pour la fin du programme; il sera généralement approprié de faire les enquêtes finales de trois à neuf mois après la fin de la phase d'application. Si l'on évalue trop tôt l'impact du programme, ses effets n'auront pas le temps de se manifester; si l'on intervient trop tard, ils pourront commencer à se dissiper.

On doit également faire des évaluations du processus, qui permettent de contrôler la mise en oeuvre d'un programme, afin d'aider les administrateurs à prendre les décisions nécessaires s'ils veulent modifier ou raffiner un programme, ou remédier à des problèmes particuliers avant que le programme n'ait été complété.

### 3. Comment procéder

L'évaluation n'est qu'une série logique d'étapes visant à fournir des renseignements quantitatifs et qualitatifs permettant de déterminer dans quelle mesure on a atteint les buts et objectifs d'un programme.

Lorsque vous aurez établi vos buts et objectifs, vous devriez déterminer certains critères de réussite mesurables, par exemple la proportion de résidences d'un secteur où l'on a fait une inspection de sécurité, le pourcentage de propriétaires et de locataires qui ont suivi les suggestions offertes, le pourcentage de résidents qui se sont joints au programme de surveillance de quartier, et le taux de régression des vols par effraction dans le secteur visé. Ces

critères de réussite sont étroitement reliés aux buts et objectifs établis à l'étape de la planification et détermineront la forme que prendra l'évaluation.

Vous devrez ensuite préciser les facteurs numériques qui déterminent le succès d'une activité donnée, par exemple 50 % des résidences inspectées, suggestions suivies à 70 %, participation de 50 % au programme de surveillance de quartier et diminution de 25 % des vols par effraction. Il sera assez facile de prouver matériellement la réussite des quatre types de mesures mentionnées ci-dessus.

Si le but est de réduire la fréquence des actes de vandalisme commis par des jeunes dans un secteur donné, des activités récréatives après les heures de classe, dans l'école du quartier pourraient être indiquées. On pourrait dans un tel cas penser à certains indicateurs: le pourcentage de participation du groupe-cible, le pourcentage total de réduction du nombre d'actes de vandalisme et le taux de régression entre 16h et 18h, ainsi que le degré de participation et d'appui au programme par les membres de la communauté.

Vous devrez également disposer des renseignements de base que vous utiliserez pour faire les comparaisons. Dans le premier exemple ci-dessus, il faudrait connaître le nombre total de résidences et le nombre de vols par effraction commis durant les années précédentes. Dans le deuxième exemple, il faudrait posséder des renseignements plus précis, comme le nombre d'actes de vandalisme commis par des jeunes après les heures de classe, et les caractéristiques des délinquants et des participants au programme pour savoir si vous atteignez effectivement le groupe visé. On pourra obtenir ces renseignements en consultant les statistiques officielles, les sondages commandités par le personnel affecté au programme, ou les autres recherches faites par des universitaires ou des organismes gouvernementaux.

#### 4. Qui doit faire l'évaluation?

Les recherches nécessaires pour faire une évaluation ne sont pas tâche facile. À moins que le personnel du programme ait la formation nécessaire pour mener ces recherches, on devrait consulter des spécialistes. Si les fonds le permettent, il est préférable que l'évaluation soit faite par des personnes non associées au projet. Ces personnes, qu'on pourrait recruter au sein d'une firme privée ou d'une faculté de sciences sociales, auront les compétences voulues pour faire les recherches et seront vraisemblablement plus objectives que les employés du programme. Les organismes de financement feront plus confiance à leur évaluation, puisqu'elles ne peuvent être soupçonnées de partialité en faveur du projet.

Si l'on retient les services de conseillers ou d'évaluateurs externes, il est important de les faire participer au projet dès la phase initiale, afin qu'ils puissent élaborer les méthodes d'évaluation du programme avant sa mise en oeuvre. Ils pourront également apporter leur aide aux planificateurs en leur soulignant les problèmes potentiels pendant qu'il est encore possible de modifier le programme.

Toutes les personnes associées à un programme font partie du processus d'évaluation. Les volontaires devraient bien comprendre qu'il est important de tenir des dossiers complets et de communiquer les résultats aux administrateurs du programme. Toute évaluation, qu'elle soit faite par le personnel du projet ou des chercheurs indépendants, aura plus d'impact si l'on possède des renseignements abondants et précis: les volontaires recrutés dans la communauté jouent donc un rôle essentiel dans le processus d'évaluation.

#### 5. L'importance des données comparatives

On entend parfois dire qu'il est impossible de mesurer les événements qui ne surviennent pas. Or, en matière de prévention du crime, nous essayons d'empêcher la commission d'actes criminels. Comment peut-on mesurer ces événements que l'on a évités? Pour évaluer l'impact d'un programme de prévention du crime, nous disposons d'une norme nous permettant de comparer les données recueillies après la période d'application du programme. Sans cette norme, nous pourrions nous retrouver dans la situation des responsables du programme *Crime Watch* du Minnesota. Le taux des vols par effraction continuait à augmenter, mais on n'avait pas prévu de groupe-témoin dans le cadre de ce programme appliqué à l'échelle de l'État, de telle sorte que les évaluateurs ne pouvaient dire si le programme avait ralenti le taux de progression de ce type d'infraction.

Il est également important de pouvoir éliminer les autres hypothèses pouvant expliquer toute régression des taux de criminalité qui aurait pu se manifester. Parmi ces autres explications, on peut penser à des facteurs tels que la modification des activités policières sans rapport avec le programme; les fluctuations économiques et saisonnières; les tendances annuelles, résultant des vacances par exemple; ainsi que les autres programmes de prévention (la commission de police de votre province pourrait par exemple appliquer un programme dans l'ensemble de la province, simultanément au vôtre).

Il est important de colliger les données sur les taux de criminalité durant une période de plusieurs années avant la date d'application du programme. Une comparaison

avec la seule année précédant le programme pourrait être trompeuse, si cette année ne suit pas la tendance à long terme pour ce type d'infraction. Dans le même ordre d'idées, plus on fait de comparaisons avec des communautés qui ne participent pas au programme, plus on pourra être porté à croire que les effets observés résultent du programme.

La seule façon de remédier à ces problèmes consiste à recueillir des données comparatives. Si l'on souhaite, par exemple, éliminer l'effet de déplacement (voir 6a, ci-dessous), on devra savoir si le taux de criminalité a augmenté dans les secteurs voisins, ou dans les foyers qui ne participent pas au programme dans la communauté visée; si le taux des autres infractions a augmenté dans la communauté visée; et si le genre d'objets le plus couramment volés a changé.

#### 6. Le contrôle de votre évaluation

##### a) L'effet de déplacement

Bien que l'évaluation faite dans le secteur d'application de votre programme indique une diminution de la criminalité, il se pourrait que le taux de criminalité ait augmenté, dans une plus large perspective. On devra tenir compte du facteur déplacement dans toute évaluation, si l'on veut qu'elle reflète fidèlement l'impact du programme. Un programme visant le renforcement des cibles possibles pourra par exemple se révéler efficace dans le sens où les voleurs potentiels s'attaqueront moins fréquemment aux endroits protégés, mais les taux de criminalité ne seront aucunement modifiés si l'introduction par effraction a lieu dans la résidence voisine, dont les occupants n'ont pas participé au programme.

Repetto (1976) a identifié cinq types possibles de déplacement: temporel (commettre la même infraction à des heures plus propices); tactique (changer de tactique pour commettre le même acte criminel); de cible (choisir une cible plus facile dans le même secteur); territorial (commettre la même infraction dans un autre secteur); et fonctionnel (perpétration d'un autre type d'infraction). L'ampleur du déplacement dépendra de divers facteurs comme le genre d'infraction, le type de délinquant, la nature du programme, et la communauté où le programme est appliqué. Nous ne pouvons commenter ici toutes les variations possibles, mais nous pouvons en donner quelques exemples.

Le déplacement temporel semble constituer un sérieux problème pour les programmes prévoyant une augmentation du nombre de patrouilles policières durant certaines heures de la journée, ou ceux qui imposent

le couvre-feu aux jeunes. L'étude des effets d'un programme de couvre-feu pour les jeunes a permis de constater un déplacement des activités criminelles vers d'autres heures de la journée.

Les programmes d'identification des biens sont vulnérables au déplacement des cibles. Les voleurs pourront simplement changer de cible et s'attaquer à d'autres résidences ou établissements commerciaux, à moins que le taux de participation dans la communauté ne soit suffisamment élevé pour prévenir ce phénomène.

Les programmes de prévention du type surveillance de quartier ont surtout un effet dissuasif sur les jeunes voleurs amateurs, qui ont tendance à commettre un acte criminel dans leur propre secteur, si l'occasion se présente. Les spécialistes seront beaucoup plus susceptibles de choisir des cibles différentes dans les quartiers qui ne participent pas au programme, ou dans d'autres communautés. Les conclusions des recherches sur les possibilités de déplacement sont partagées. En règle générale, toutefois, les programmes populaires comme la Surveillance de quartier et l'Opération Identification ne semblent pas causer un sérieux effet de déplacement si le taux de participation de la communauté est suffisamment élevé.

- b) Le nombre d'éléments du programme  
Idéalement, l'évaluation devrait préciser les activités qui ont eu un impact sur la criminalité. Dans le cas de Portage-la-Prairie, par exemple, le programme d'identification ne comprenait qu'un seul type d'activité et l'on peut donc s'en remettre à l'évaluateur du programme, selon qui cette activité avait éliminé le problème de vol de produits chimiques. Il existe par contre de nombreux programmes, tels le *Community Crime Prevention Project* de Seattle, qui comportent plusieurs activités, où il est difficile d'identifier celles qui ont entraîné la baisse du taux de criminalité. Il est particulièrement difficile d'évaluer un programme qui comporte des changements dans l'aménagement des lieux ou dans la fréquence des patrouilles policières, jointes à des activités supposant la participation de la communauté. Il n'existe pas de solution facile permettant aux praticiens de remédier à ces situations; il importe cependant de les en avertir.
- c) Problèmes d'ordre juridique et questions de principe  
Certaines considérations d'ordre éminemment pratique peuvent également influencer sur les évaluations; l'une des plus sérieuses a trait au fait que les administrateurs peuvent avoir intérêt à maintenir certains programmes en existence et peuvent opposer une cer-

taine résistance aux évaluations, ou refuser de coopérer avec les chercheurs. On a même vu des responsables officiels modifier les données utilisées par les évaluateurs. Dans l'un de ces cas aux États-Unis, on avait augmenté le budget octroyé à un chef de police afin de lui permettre d'expédier un plus grand nombre de policiers en patrouille à certaines heures de la journée. Le chef encourageait apparemment ses subordonnés à modifier les heures inscrites en regard des actes criminels enregistrés, de telle sorte qu'un plus grand nombre d'actes criminels semblaient avoir été commis durant ces heures, rendant ainsi le programme apparemment plus efficace qu'il ne l'était en réalité (Chaiken, 1978).

Par ailleurs, il peut être impossible d'obtenir certains types de données. Dans le cadre d'un certain projet, les évaluateurs voulaient déterminer l'impact des programmes de prévention destinés aux jeunes d'âge scolaire; ils demandaient, pour ce faire, des renseignements sur les actes de délinquance volontairement déclarés et voulaient consulter les dossiers d'absentéisme scolaire. Les autorités scolaires et le Comité d'étude du recours à des sujets humains de l'université employant le chercheur ont tous deux recommandé de ne pas colliger les données sur les déclarations d'actes de délinquance, et les écoles ont refusé de divulguer les registres d'absentéisme aux chercheurs. Il fût donc impossible d'évaluer adéquatement les programmes en question (Hayes et al., 1978).

### Une étude de cas: l'évaluation du programme de Seattle

Le Programme de prévention du crime de Seattle a donné lieu à deux évaluations des résultats: la première portait sur le projet dans son ensemble entre 1973 et 1976 (Mathews, 1974, 1976, 1977), et la deuxième portait sur une phase du projet, d'une durée d'un an (Cirel et al., 1977). Ces études d'impact démontrèrent qu'il y avait moins de vols par effraction dans les secteurs qui participaient au programme et qu'à l'intérieur de ceux-ci, il y avait généralement moins de vols par effraction dans les foyers participant au programme que dans les autres. En outre, dans les secteurs participants, un nombre sensiblement plus élevé de vols par effraction ont été signalés à la police pendant la commission même de l'infraction.

On a également procédé à des évaluations du processus afin de vérifier si les buts du projet avaient été atteints. Après la première année du programme, par exemple, on choisit au hasard un échantillon des résidences où avait

été faite une inspection de sécurité. On constata que 37,8 % des résidents des foyers inspectés avaient suivi les suggestions de renforcement des mesures de sécurité dans les 90 jours de l'inspection.

Étant donné que les statistiques officielles ne font pas état des vols par effraction commis, mais seulement de ceux qui sont déclarés à la police, les évaluateurs ont utilisé d'autres sources de renseignements. Des études de victimisation ont été menées — au moment où un foyer se joignait au programme, avant le début du projet — et après qu'on l'eut entamé.

L'étude de victimisation Sea-King a été faite dans certains secteurs-cibles choisis, avant la mise en oeuvre du projet, puis répétée une année plus tard. Dans l'échantillon de 1 300 foyers environ sur lesquels l'étude portait, on retrouvait un nombre égal des résidences qui avaient bénéficié des services du programme et d'autres qui ne les avaient pas reçus.

Les données recueillies dans le cadre de cette étude démontrent que le *Community Crime Prevention Project* a réduit le nombre de vols par effraction commis dans les résidences participantes. Avant l'application du programme, le taux de vols par effraction était identique dans tous les foyers. Un an plus tard, cependant, les vols par effraction dans les résidences participantes avaient chuté de 61 %, et de 12 % seulement dans les autres résidences participantes du même secteur. Les vols par effraction n'ont diminué que de 5 % dans des communautés témoins adjacentes. Les évaluateurs ont par ailleurs conclu qu'il n'y avait pas eu de déplacement de la criminalité vers les résidences où l'on n'avait pas appliqué les recommandations du programme, ou vers les résidences des secteurs adjacents.

Le *Law and Justice Planning Office* (LJPO) de Seattle a mené une enquête téléphonique dans les cinq secteurs où le programme avait été appliqué entre 6 et 18 mois avant l'enquête et dont au moins 30 % des foyers avaient participé au programme. Les données recueillies dans les 3 300 foyers étudiés révélaient une diminution des taux de vols par effraction dans les foyers participant au programme. Sur le plan statistique la différence n'était cependant pas aussi significative que celle qu'a permis de constater l'étude Sea-King.

Lorsqu'on a étudié le taux d'infraction pour les foyers participants afin de déterminer les délais écoulés depuis la dernière prestation de services dans le cadre du programme, on a réalisé que trois des cinq secteurs avaient reçu ces services 9, 12 et 14 mois avant l'enquête. Dans ces secteurs, on relevait une différence sensible dans le taux de vols par effraction dans les résidences partici-

# Chapitre 7

tes et les autres. Les deux autres secteurs avaient participé au programme 17 et 18 mois avant l'enquête. Le taux de vols par effraction dans les résidences participantes de ces secteurs était plus élevé que dans les résidences non participantes. Ces données prouvent qu'il faut appliquer le programme à intervalles réguliers si l'on veut en maintenir l'efficacité.

Bien que les données des études de victimisation indiquent toutes une diminution plus marquée des vols par effraction dans les secteurs-cibles, les statistiques officielles ne sont pas toujours concordantes. Durant la première année du programme, les statistiques officielles de la police indiquèrent une diminution importante des vols par effraction dans les secteurs-cibles par rapport au reste de la ville, mais les statistiques de la deuxième année révèlent exactement l'inverse, ce qui est sans doute dû à une augmentation du taux de dénonciation des vols par effraction.

Comme cela se produit fréquemment dans les programmes de prévention du crime, le taux de dénonciation des vols par effraction dans les secteurs-cibles a augmenté. Ce genre d'augmentation dissimule en fait une diminution réelle du nombre de vols par effraction. Une comparaison à intervalles réguliers entre les données de victimisation et les statistiques officielles révélera si celles-ci reflètent fidèlement le taux réel de vols par effraction, ou l'évolution du taux de dénonciation.

## Le défi

L'évaluation est un élément essentiel dans l'élaboration d'approches toujours plus efficaces dans la prévention du crime. Le financement et les efforts, tant des spécialistes que des membres de la communauté, s'orienteront de préférence vers les programmes qui peuvent faire la preuve de leur efficacité.

Aussi limitées ou étendues que soient les ressources dont vous disposez, la meilleure qualité d'évaluation qu'il vous sera possible d'obtenir constitue un bon investissement pour votre programme. Non seulement des succès tangibles vous aideront-ils à mobiliser des participants potentiels à tous les niveaux, mais ils permettront également aux administrateurs d'améliorer les programmes et d'améliorer de façon concrète notre qualité de vie.

## Efficacité financière

L'efficacité financière des programmes de prévention du crime constitue l'une des principales préoccupations des organismes qui en assurent le financement. Pour analyser le rapport coûts/avantages de ces programmes, nous devons tout d'abord additionner les avantages résultant de la mise en oeuvre d'un projet, puis en soustraire les coûts. Lorsqu'il existe plusieurs options, une telle analyse vous permet de choisir le programme qui présente le meilleur rapport coûts/avantages.

Malgré sa simplicité, il est difficile d'appliquer ce concept aux programmes de justice pénale, principalement parce qu'il est difficile de choisir les facteurs à inclure dans l'analyse et encore plus difficile de les quantifier. Comment peut-on, par exemple, attribuer une valeur pécuniaire à l'apaisement des craintes éprouvées par une communauté à l'égard de la criminalité, pour en soustraire ensuite les coûts de l'embauche d'un organisateur communautaire chargé de promouvoir et d'administrer des programmes de surveillance de quartier? Il est plus facile de calculer les coûts que les avantages, mais il existe néanmoins certains problèmes à cet égard. Les coûts les plus évidents sont les salaires. On y ajoutera ensuite les frais d'administration et d'exploitation, et ceux de l'évaluation.

Il est possible de quantifier monétairement ces éléments, mais on doit également tenir compte d'autres facteurs. Si un programme prévoit par exemple le renforcement des mesures de sécurité des cibles potentielles, il faudra prendre en considération les frais engagés par les entreprises et les individus pour l'achat et l'installation de nouveaux dispositifs de sécurité. De nombreux programmes font appel à des volontaires et l'on doit décider si ces heures de travail constituent un coût du programme, puisque ces heures ne peuvent alors être consacrées à d'autres programmes recourant aux services de bénévoles, et qui présentent des avantages pour la communauté. Certains auteurs ont déjà suggéré que les programmes de prévention pourraient accroître les craintes entretenues à l'égard de la criminalité au sein d'une communauté en attirant l'attention sur ces actes, créant ainsi une crainte exagérée de la criminalité (Riopelle et Everson, 1980).

Il est souvent difficile d'établir les avantages retirés d'un programme. La réduction des pertes pécuniaires résultant d'actes criminels est l'un des avantages les plus facilement quantifiables; si un programme permet de réduire

les taux de criminalité, on pourra multiplier le nombre d'actes criminels évités par la perte pécuniaire moyenne pour chaque incident de ce genre dans la communauté en question, pour obtenir l'avantage total. Si l'on estime, par exemple, qu'un programme de surveillance de quartier a permis d'éviter 100 introductions par effraction au cours d'une année et que la perte moyenne est de 250 \$ pour ce type d'infraction, l'avantage total représentera 25 000 \$. Toutefois, même ce genre d'indicateur connaît certaines limites, puisque de nombreuses infractions, celles contre la personne par exemple, n'entraînent pas de préjudice pécuniaire direct.

On peut également calculer approximativement les économies réalisées par le système de justice pénale, bien que la réduction des taux de criminalité risque d'entraîner un réaménagement des priorités au sein du système, plutôt que des économies réelles. Par exemple, si les efforts consentis par une communauté à la prévention du crime réduisent le nombre d'introductions par effraction, la police pourra consacrer une plus grande partie de ses ressources à la lutte contre la criminalité en 'col blanc', ou à l'application de la loi.

Nous pourrions également évaluer les économies réalisées dans le paiement des primes d'assurance et la réduction des coûts de sécurité qu'entraîne un taux de criminalité plus faible. On pourra aussi évaluer approximativement la baisse de valeur des terrains et des maisons causée par un taux de criminalité élevé, ainsi que la perte de taxes foncières entraînée par cette baisse. Par exemple, Gray et Joelson (1979) ont estimé à 19 millions de dollars la perte de revenus de taxes foncières subie par la ville de Minneapolis en 1975 en raison des effets de la criminalité sur la valeur des propriétés. On pourrait aussi calculer d'autres coûts monétaires, et notamment le coût des soins médicaux et de la perte de productivité des victimes d'actes criminels, ainsi que le temps perdu par les victimes et les témoins qui doivent comparaître en cour.

Toutefois, une grande partie des coûts les plus importants ne peut être quantifiée. Si les citoyens limitent leurs activités ou s'ils pensent devoir se barricader chez eux parce qu'ils craignent d'être victimes d'un acte criminel, leur qualité de vie en souffre. Ils deviennent alors des prisonniers d'un nouveau genre. Étant donné qu'une des principales fonctions du gouvernement consiste à améliorer la qualité de vie de ses citoyens, on pourrait soutenir qu'il faut accorder une grande priorité à la prévention du crime, même si l'on ne peut facilement en comparer les coûts et les avantages.



Le programme de vérification obligatoire destiné à prévenir les détournements d'avions donne à penser, dans un sens restreint au moins, que les gouvernements admettent cette dimension du problème. Landes (1978) a démontré l'efficacité de ce programme, mais en a également souligné le coût énorme. Selon lui, chaque détournement évité a coûté entre 3,24 et 9,25 millions de dollars, soit de 76 718 \$ à 219 221 \$ par passager victime de détournement. Il serait difficile de justifier ce programme si l'on ne prenait que les coûts en considération.

Il faudra enfin tenir compte d'un autre élément: on ne devrait pas toujours considérer le coût des programmes de prévention du crime comme des coûts qui s'ajoutent aux coûts habituels de la justice pénale. Il peut s'avérer efficace de réaménager l'affectation des fonds au sein du système, afin de mettre en évidence l'importance de la prévention du crime. Dans la suite de ce chapitre, nous étudierons plusieurs analyses de coûts/avantages qui ont été faites au sujet de programmes de prévention du crime.

L'évaluation la plus complète a été faite par Riopelle et Everson dans leur rapport sur onze programmes de prévention du crime financés par l'État du Wisconsin. Tous ces projets étaient administrés par des services locaux et comprenaient divers types d'activités: identification de biens, enquêtes de sécurité, surveillance de quartier et éducation communautaire. Les actes criminels surtout visés dans le cadre de ces projets étant le vol et le vol par effraction, l'évaluation a été faite en comparant le nombre de vols et de vols par effraction commis dans les communautés participant aux programmes, à une augmentation prévue d'après l'augmentation de ce type d'infraction dans l'ensemble de l'État durant la même période (13,9 %).

Ils ont calculé les économies réalisées en multipliant le nombre estimatif de vols et de vols par effraction évités par la perte pécuniaire moyenne par incident, dans l'ensemble de l'État. Ils ont calculé un deuxième avantage en se fondant sur la diminution de la perte moyenne par vol et vol par effraction. Ils ont également évalué les économies réalisées par le système de justice pénale en raison de la diminution du nombre d'infractions prévu. Après avoir comparé ces chiffres au coût total des 11 projets, ils ont obtenu un coût net d'environ 4 000 \$, soit une somme minime pour les quelque 850 actes criminels évités.

Une analyse coûts/avantages du *Community Crime Prevention Program* de Seattle a été faite en calculant le coût unitaire des services assurés dans le cadre du programme, ainsi que le coût de la diminution de la criminalité. En di-

visant le coût total du programme par le nombre de résidences contactées et le nombre de résidences qui ont participé au programme de surveillance de quartier, on a constaté que le coût du programme par foyer s'établissait respectivement à 48 \$ et 92 \$ pour la première année, à 12 \$ et 44 \$ pour la deuxième année, et à 18 \$ et 55 \$ pour la troisième année. Une partie de l'augmentation des coûts durant la troisième année provenait du fait que les employés du programme avaient dû consacrer plus de temps au maintien des activités existantes, et à conseiller les résidents de communautés qui n'étaient pas visées par le programme.

Comparant les coûts du programme avec les pertes directes subies par les victimes de vol par effraction (en fonction d'une perte moyenne de 457,78 \$ par vol par effraction à Seattle), on a évalué les économies résultant de ce seul facteur à 39,7 % du coût du programme. Étant donné qu'il ne s'agit que d'un seul des avantages possibles d'un programme de prévention du crime réussi, le rapport coûts/avantages semble également assez positif. Bien qu'aucune étude formelle de ce genre n'ait été faite au sujet d'un programme canadien de prévention du crime, nous pouvons utiliser les données existantes pour évaluer l'efficacité financière du programme d'identification des biens de Portage-la-Prairie. Il en a coûté 57 146 \$ pour engager les étudiants durant les trois étés d'application du programme, soit 35,29 \$ par résidence ou entreprise participante. En estimant que le nombre d'introductions par effraction serait resté au niveau de 1978 si le programme n'avait pas été institué, on a évité environ 450 infractions durant la période visée par l'évaluation, soit 126 \$ par infraction évitée. Bien qu'il ne s'agisse que de chiffres approximatifs, ils permettent néanmoins de penser que le programme constituait un moyen économique pour réduire la criminalité, si on le compare aux autres options, comme l'embauche d'autres policiers.

## Post-scriptum

Ce manuel à l'intention des spécialistes de la justice pénale constitue simplement une introduction à un modèle de planification et d'application systématique des programmes communautaires de prévention du crime. Nous avons essayé de choisir des exemples de programmes qui ont été évalués, afin de vous donner un aperçu du processus suivi par les organisateurs de programmes qui ont donné de bons résultats, dans divers types de situations et visant divers types d'objectifs en matière de prévention du crime.

Il existe encore peu d'écrits sur la prévention du crime, mais nous avons joint à ce manuel une liste de certaines études où l'on analyse de façon plus approfondie les problèmes soulevés dans ce manuel.

Une grande partie de ces évaluations portent sur des programmes adoptés aux États-Unis, mais leurs constatations peuvent habituellement être adaptées au contexte canadien. Les besoins et les situations sont très variés; vous devrez donc étudier attentivement les conditions locales avant de transposer ces données ou ces programmes.

Bien que les détails puissent être différents, les principes relatifs au choix des priorités, à la planification et à l'élaboration d'un programme et aux méthodes d'évaluation restent substantiellement les mêmes dans les programmes qui ont donné de bons résultats. Ce manuel porte sur les 'méthodes' permettant d'associer la communauté à la prévention du crime. Nous espérons qu'il vous stimulera et vous orientera dans votre démarche professionnelle qui consiste à améliorer la qualité de vie au Canada en remédiant aux problèmes de criminalité.

## Annexe A

### Évaluation de quelques méthodes de prévention du crime

Au cours des dix dernières années, un grand nombre de programmes de prévention du crime ont été mis en oeuvre en Amérique du Nord, principalement par les corps policiers. Dans cette annexe, nous passerons en revue trois des méthodes les plus populaires: les campagnes dans les médias, les programmes de surveillance. Nous analyserons les principes et l'efficacité de chacune de ces approches, ainsi que les facteurs qui contribuent à leur succès.

## Les campagnes dans les médias

Les gouvernements et autres organismes essaient depuis longtemps de faire des campagnes par la voie des médias pour lutter contre divers problèmes sociaux. Divers messages publicitaires nous incitent à boire modérément, à ne pas fumer et à verrouiller nos portes la nuit. Pour les organismes responsables, ces types de programme présentent plusieurs avantages, et notamment celui d'une mise en œuvre facile. Les agences publicitaires planifient les campagnes et les médias les diffusent; des espaces ou du temps seront consacrés gratuitement à la campagne dans les médias, au nom de l'intérêt public. Le problème vient du fait que ces programmes ne semblent pas efficaces.

Les évaluations de deux programmes de prévention du crime véhiculés par la voie des médias illustrent bien l'inefficacité de ce type de campagne lorsqu'il s'agit de la seule méthode utilisée. La première, un programme provincial de prévention du crime administré par le bureau du Solliciteur général de l'Alberta, visait à réduire la fréquence de certaines infractions bien déterminées.

La campagne portant sur la prévention du vandalisme, des introductions par effraction dans les résidences et du vol dans les automobiles s'adressait aux victimes potentielles, tandis que les informations sur le vol d'autos, et sur les agressions et les viols associés à l'auto-stop visaient à rejoindre à la fois les victimes et les délinquants potentiels.

La première phase du programme consistait en des messages publicitaires destinés à sensibiliser le public à la prévention du crime en insistant sur le thème de la campagne: "Prévenons les risques d'actes criminels". On prit ce slogan durant la deuxième phase, mais on diffusa également des messages visant spécifiquement certains types d'actes criminels. On se servit de la radio, de la télévision, des journaux et des affiches au cours des deux phases.

Sacco et Silverman (1981) ont évalué ce programme, en menant des sondages téléphoniques, avant et après la campagne, auprès de plusieurs échantillons de personnes choisies dans les sept agglomérations les plus importantes de l'Alberta. Au cours de ce sondage, on posait diverses questions aux répondants au sujet de leur attitude et de leur comportement à l'égard de la criminalité et de la prévention du crime; on leur demanda également, après la campagne, dans quelle mesure ils avaient été touchés par celle-ci. Sacco et Silverman ont également utilisé les statistiques officielles sur la criminalité d'une des plus grandes villes de la province.

Ils ont conclu au terme de cette recherche "que la campagne avait atteint un grand nombre d'Albertains; qu'un nombre beaucoup plus faible de résidents avaient nettement perçu les thèmes et les messages de la campagne; et que seul un nombre négligeable de résidents avaient modifié leurs habitudes à la suite de la campagne" (1981: 198).

De nombreux Albertains connaissaient assez bien le slogan de la campagne, mais seulement 12 % d'entre eux se souvenaient des renseignements spécifiques sur la prévention du crime donnés au cours de celle-ci. Seulement 9 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient pris une mesure quelconque de prévention du crime en réponse au programme et, dans l'ensemble, une proportion *plus faible* des personnes interrogées après la campagne avait pris une mesure quelconque de prévention du crime au cours des six mois précédents.<sup>1</sup> Comme on pouvait s'y attendre, il n'y a eu aucun changement des taux de criminalité, dont on aurait pu créditer le programme.

Sacco et Silverman ont commenté un certain nombre de facteurs qui avaient pu diminuer l'impact de la campagne. Tout d'abord, les résidents ne semblaient pas considérer la criminalité ou la prévention du crime comme un problème prioritaire. L'information véhiculée dans les médias n'a donc pas suscité un grand intérêt dans la population et n'a pas incité les gens à adopter quelque mesure en ce sens. Deuxièmement, les responsables du programme n'avaient pas défini de façon précise l'auditoire-cible de la campagne; s'ils l'avaient fait, on aurait pu concevoir des messages susceptibles de toucher certaines couches de la population. Enfin, les planificateurs n'avaient pas identifié les objectifs du programme, ou les méthodes permettant d'atteindre ces objectifs. La campagne a donc véhiculé plusieurs messages sans rapport entre eux, essayé de s'attaquer de front à un nombre relativement important d'actes criminels d'un type différent. Les planificateurs n'avaient pas testé les thèmes de la campagne avant son lancement, afin d'essayer d'identifier ceux qui semblaient efficaces.

Une autre étude effectuée par Burrows (rapportée par Clarke et Heal, 1978) portait sur une campagne faite dans les médias en Grande-Bretagne, où l'on avait utilisé la radio, la télévision, les journaux, des affiches et des tracts afin d'inciter les gens à verrouiller les portes de leur voiture, lorsqu'ils la laissaient sans surveillance.

Dans le but de déterminer l'efficacité du programme, des policiers en uniforme ont vérifié, en compagnie des chercheurs, un certain nombre de véhicules le long d'itinéraires établis. On procéda à ces vérifications le jour précé-

dant la campagne, à plusieurs reprises durant celle-ci, et après la fin de la campagne; la vérification fut toujours faite la nuit, soit lorsque la plupart des vols d'auto-risquaient d'être commis.

Burrows n'a constaté pratiquement aucune différence dans la proportion de véhicules non verrouillés à la suite de la campagne: les portes de 19 % de tous les véhicules vérifiés avant la campagne n'étaient pas verrouillées, tandis que la proportion était de 20,9, 21,7 et 19,2 % lors des vérifications subséquentes. L'étude a révélé par ailleurs qu'un pourcentage élevé des automobilistes connaissaient la campagne. On peut affirmer une fois de plus que *la présentation de renseignements sur la prévention du crime par la voie des médias ne réussit pas toujours à compenser pour l'absence de thème prédominant et à surmonter l'apathie du public.*

Les médias ne sont-ils donc d'aucune utilité pour la planification de la prévention du crime? Absolument pas! Bien qu'une campagne par la voie des médias ne constitue pas à elle seule une stratégie efficace, les messages véhiculés dans les médias peuvent apporter un complément extrêmement utile aux autres aspects d'un programme. Ils permettent de communiquer à un vaste auditoire des renseignements sur l'existence des services en question et de l'information générale sur la prévention du crime.

Cependant, *les campagnes par la voie des médias ne sont généralement pas efficaces, prises isolément.* Le caractère général des thèmes ainsi présentés ne tient pas compte des diverses perceptions du public à l'égard de la criminalité, ni des processus de motivation qui pourraient inciter les citoyens à modifier leur comportement.

On peut transmettre des renseignements généraux par la voie des médias, mais ces efforts sont pratiquement inutiles s'ils ne sont pas suivis de contacts personnels. Par exemple, le programme d'identification des biens de la ville d'Ottawa, décrit au chapitre 6, constitue un modèle d'utilisation des médias. La campagne avait été bien conçue et on a utilisé toutes les formes de média pour véhiculer un seul message simple. Grâce à l'utilisation de cette technique,<sup>2</sup> de 10 à 15 % des foyers d'Ottawa ont participé au programme. Ce taux dépasse de loin celui qu'on obtient habituellement par des Opérations d'Identification menées par la voie des médias; il restait cependant inférieur au taux de pénétration jugé nécessaire

1. Notamment les mesures suivantes: verrouiller les portes, les fenêtres, ou les deux; améliorer l'éclairage; installer de nouvelles serrures; acheter un chien; souscrire une police d'assurance; garder les objets précieux et les automobiles en sécurité.

pour qu'un programme d'identification puisse influencer sur les taux d'introduction par effraction. Toutefois, dans les secteurs de la ville où la police d'Ottawa a pu prendre des contacts personnels à la suite de la campagne dans les médias, le taux de participation s'est élevé à 100 % et le programme semble avoir réduit le nombre de vols par effraction commis l'année suivante.

Les planificateurs devraient être conscients des éventuelles conséquences inattendues des campagnes dans les médias. Une évaluation d'un certain nombre de programmes destinés aux personnes âgées a permis de constater que les campagnes n'avaient eu que peu d'effets sur leur comportement et avaient au contraire amplifié les craintes qu'elles éprouvaient à l'égard de la criminalité (Bishop et al.; 1979).

Une campagne dans les médias devrait donc constituer l'un des éléments d'un programme communautaire de prévention du crime pour informer le public au sujet de divers programmes. Cette meilleure connaissance des programmes permettra vraisemblablement d'accroître le taux de participation, si les policiers, les employés du programme ou des volontaires prennent ensuite des contacts personnels avec les citoyens.

### Les programmes d'identification des biens

Les programmes d'identification des biens sont peut-être les plus répandus des programmes de prévention du crime<sup>3</sup>. Dans le cadre des programmes d'identification des biens appartenant à des particuliers (ces programmes sont généralement appelés: 'Opération Identification'), on utilise généralement un burin à graver ou un autre moyen pour marquer les biens facilement transportables. Les participants utilisent un numéro d'identification, qui permet à la police d'en retrouver les propriétaires; on utilise souvent le numéro d'assurance sociale ou de permis de conduire, mais il s'agit parfois de numéros particuliers. Ces numéros sont classifiés dans un registre central à la police. En outre, on remet aux participants des vignettes autocollantes avertissant les voleurs que les biens qui se trouvent dans la maison ont été marqués afin que la police puisse les identifier. Il existe des programmes semblables pour les établissements commerciaux (*Provident*), les chalets, les marinas et les chantiers de construction.

Ce programme part du principe que les voleurs craindront plus d'être trouvés en possession de biens identifiés que de biens sans marque distinctive. Deuxièmement, il sera plus difficile d'écouler des biens marqués et ils constitueront donc une cible moins intéressante. Troisièmement, si la police recouvre les biens, elle pourra plus facilement les identifier et les remettre à leur propriétaire.

Quatrièmement l'identification peut aider à faire la preuve que des biens ont été volés, ce qui augmente les chances de succès des poursuites.

Des recherches (Heller et al., 1975) révèlent cependant que bien que le taux de vols par effraction diminue dans les foyers qui participent à un tel programme, il n'existe aucune preuve concluante selon laquelle l'Opération Identification fait augmenter les craintes des voleurs, le nombre de poursuites ou de condamnations, ou les empêches de disposer des biens volés. Les voleurs ne semblaient pas hésiter à cambrioler les résidences portant ces vignettes, ni à voler des biens marqués. Le marquage des biens, semble-t-il, n'a pas empêché de façon significative les voleurs de les écouler dans d'autres secteurs où les numéros ne pouvaient être identifiés facilement, les marques pouvant être modifiées et où les receleurs se préoccupaient peu du fait que les biens soient identifiés. Outre ces facteurs, les biens pouvaient être gardés pour usage personnel, ou revendus à des amis. Par ailleurs, les voleurs pouvaient encore dérober de l'argent, ou des biens plus difficilement identifiables. Les *Opérations Identification réussies font toutefois généralement partie d'un programme plus vaste de prévention du crime* et les autres éléments du programme, comme le renforcement des mesures de sécurité, influent peut-être plus sur les taux de vol par effraction que l'identification des biens (ou s'y ajoutent).

Le recouvrement et la restitution des biens ont été considérés, dans certains cas, comme un échec complet. 'Dans aucun programme examiné dans le cadre de cette étude a-t-il été possible d'établir que les voleurs avaient plus de difficultés à écouler les biens marqués, qu'on avait plus de chances de les retrouver ou de les restituer à leur propriétaire en cas de vol' (Heller et al., 1975:13). La même conclusion a été retenue dans une évaluation d'un programme d'identification du Wisconsin (Riopelle et al., 1979). Heller et ses collègues estiment que le problème provient en partie du fait qu'on ne peut marquer tous les biens et que les marques peuvent être facilement modifiées. Ils donnent à entendre que les procédures utilisées par la police pour la disposition des biens et le choix des marques distinctives sont deux raisons majeures du faible taux de recouvrement.

Les programmes d'identification des biens font souvent face au même problème: on utilise des numéros différents pour identifier les biens dans les divers endroits où ces programmes sont appliqués, et il est donc difficile d'identifier le propriétaire de biens volés lorsqu'ils sont récupérés hors de ce secteur.

Les numéros de permis de conduire sont peut-être les marques les plus fréquemment utilisées. Leur principal avantage réside dans le fait que la police peut rapidement retrouver le propriétaire des biens par ordinateur, quoiqu'il sera peut-être nécessaire de vérifier les dossiers de plusieurs provinces, si les biens proviennent d'une autre province. L'utilisation des numéros de permis de conduire pose cependant des problèmes. Certaines provinces modifient périodiquement les numéros, et certains sont si longs que la gravure devient difficile (par exemple, les numéros de permis du Manitoba se composent actuellement de 12 caractères). En outre, même si certaines provinces ont adopté des numéros permanents, les conducteurs qui changent de province devront changer les numéros gravés sur leurs biens et, bien sûr, tout le monde ne possède pas de permis de conduire.

Au Minnesota, on a donné un numéro d'identification permanent aux participants; celui-ci comprenait un code unique indiquant l'État, la ville et le service de police, ainsi qu'un numéro individuel pour chaque citoyen. Même si l'on adoptait un tel système de numérotation à l'échelle nationale, il faudrait l'intégrer aux fichiers informatisés de la police et y enregistrer les changements d'adresse lorsque les gens déménagent. Jusqu'à ce qu'on élabore un tel système, le nombre de codes utilisés dans le cadre de ces programmes continuera à proliférer. Au Canada, la meilleure solution consisterait sans doute à utiliser les numéros d'assurance sociale. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'avoir accès à ces fichiers pour rechercher les propriétaires de biens, mais on a conclu une entente de principe qui devrait permettre cet accès.

On pourra remédier au problème du faible taux de recouvrement, si la police modifie ses méthodes de disposition des biens. Ces services sont généralement inefficaces et manquent de personnel, mais on pourrait en améliorer l'efficacité. White et ses associés (1975) commentent par exemple un programme conçu à Indianapolis, où l'on enregistre des renseignements sur les biens volés dans un fichier informatisé. Dans le cadre de ce programme, tous les biens déposés en gage chez les prêteurs doivent également être enregistrés et accompagnés de l'empreinte digi-

2. On a également tenté d'accroître le taux de participation au programme au moyen de contacts personnels. On a incité les citoyens qui demandaient les burins à graver à encourager leurs voisins à participer au programme, de façon à constituer un secteur de sécurité. L'évaluation du programme ne nous permet pas de mesurer l'impact de ces contacts personnels (Zaharchuk et Lynch, 1977).

3. White et al. (1975) ont constaté que plus de 80 % des services de police des É.-U. avaient adopté un programme de ce genre.

tale du pouce de la personne qui dépose l'objet en gage. Les données sur les biens volés et les biens laissés en gage sont périodiquement vérifiées à l'aide de l'ordinateur. Ce programme a permis de faire augmenter de 10 % à 30-35 % le taux de recouvrement des biens volés.

Green et ses collègues (1979) rapportent que les unités anti-recel de la police de San Diego ont élaboré des méthodes qui leur permettent de restituer de 80 à 90 % des biens recouverts à leur propriétaire. Ces exemples donnent à penser qu'une amélioration des techniques de recherche, en plus de l'identification des biens, peut influencer sur le taux de recouvrement des biens volés.

Les caractéristiques des participants à ce genre de programme pourraient également expliquer l'impact de ces programmes sur le taux de vols par effraction. La gravure des biens prend du temps; une personne qui est prête à consacrer le temps nécessaire à cette opération sera peut-être également disposée à prendre dans son domicile des mesures de sécurité qui exigent moins de temps. Certaines personnes sont très motivées parce qu'elles ont été récemment victimes de ce genre d'infraction; elles auront donc également tendance à porter une plus grande attention aux autres mesures de sécurité.

Les programmes d'identification des biens valent-ils la peine d'être appliqués? La réponse est: "peut-être", mais à certaines conditions. À moins qu'on n'atteigne un fort taux de participation, il s'agit surtout d'une opération de relations publiques, puisqu'un programme ne couvrant qu'une partie minime de la communauté n'aura vraisemblablement aucun effet sur les taux de criminalité. Les foyers participant à ce genre de programme sont moins victimes de vols par effraction même dans les cas où le taux de participation est faible, mais la communauté dans son ensemble ne bénéficie de ces programmes que si le taux de participation est élevé.

Deuxièmement, bien que les programmes d'identification des biens ne coûtent parfois pratiquement rien, il peut arriver qu'il soient relativement coûteux. Si tel était le cas, il faudrait envisager sérieusement de choisir plutôt d'autres types de programmes. Troisièmement, si les planificateurs veulent bénéficier de l'identification des biens, ils devront s'assurer que la police locale a les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de cette tâche.

Quatrièmement, l'identification des biens sera plus efficace si on l'utilise parallèlement à d'autres mesures, comme les programmes de surveillance de quartier et l'installation de dispositifs de sécurité et, du même coup, coûtera moins cher par résidence ou établissement com-

mercial. Toutefois, on ne connaît pas l'impact relatif de chaque élément du programme.

Les programmes d'identification des biens se révéleront probablement surtout utiles dans des circonstances particulières, comme celles qui sont exposées dans l'étude sur l'identification des produits chimiques à Portage-la-Prairie, décrite au chapitre 2. L'un des points forts de cette technique est sa grande souplesse. Ainsi, la Police d'Ottawa a appliqué les programmes suivants: identification des bicyclettes; Opération 900 (à l'intention des entreprises); marquage des biens dans les édifices à bureaux; marquage des matériaux sur les chantiers de construction; Opération machines distributrices (à l'aide de pièces de monnaie marquées et d'affiches d'avertissement); identification des chiens; programmes visant les chalets, et programmes destinés aux personnes âgées (Zaharchuk et Lynch, 1977).

L'organisme responsable pourra également envisager de lancer un programme d'identification des biens si les problèmes se limitent à un secteur-cible d'une taille adéquate et s'il possède les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer une forte participation. Le taux de roulement pouvant s'élever jusqu'à 20 % dans certaines communautés, les campagnes d'identification doivent être répétées. Il est souvent plus difficile de maintenir un programme en existence que de le lancer. L'intérêt des médias pour le programme s'émousse et ils seront moins enclins à lui faire de la publicité gratuite; les sources de financement externes sont souvent limitées à court terme et la répétition des opérations de gravure exige un travail continu de la part des organisateurs, pour maintenir le même taux de participation.

Les programmes d'identification des biens sont simples, faciles à comprendre et peuvent constituer un moyen de faire participer les gens à la prévention du crime et de les initier à des types de programmes plus complexes.

### Programmes de surveillance

Les programmes de surveillance s'inspirent à plusieurs égards des principes fondamentaux de la prévention du crime de type communautaire. Contrairement aux stratégies individuelles de prévention qui provoquent souvent des sentiments de crainte et d'isolement, les programmes de surveillance se veulent une solution collective à la criminalité. Ensemble, les individus peuvent prendre des mesures de prévention du crime qu'ils ne pourraient entreprendre seuls. Plutôt que d'inciter les citoyens à s'isoler de leurs voisins, les programmes de surveillance veulent développer chez eux un sentiment de responsabilité communautaire. Bien que le pro-

gramme puisse être organisé par le service de police ou par un autre organisme gouvernemental, le chef du programme de surveillance, qui constitue le lien entre les organisateurs et la communauté, est là pour s'assurer que le programme répond effectivement aux besoins et aux intérêts de la communauté.

Comme dans le cas de tout autre programme de prévention, un programme de surveillance aura d'autant plus de chances de succès qu'il est bien planifié et mis en oeuvre. L'application du programme devrait être précédée d'une analyse systématique du secteur cible et des problèmes de criminalité qui y sont vécus. Il est important d'atteindre un fort taux de participation; à Detroit, on exigeait que 50 % des résidents d'un pâté de maisons s'engagent dans le programme (décrit plus haut) pour le considérer comme participant. Les enseignes annonçant l'existence du programme de surveillance n'étaient affichées qu'une fois ce pourcentage atteint.

Il est important que les participants soient adéquatement formés. On leur conseille d'appeler la police s'ils constatent des problèmes, de ne pas essayer d'intervenir eux-mêmes et on leur donne des renseignements sur d'autres méthodes de prévention du crime. Il faut motiver les chefs de pâtés de maisons et contrôler leur participation. S'ils n'accomplissent pas leur tâche, on doit les encourager à la faire, en les avertissant qu'à défaut, ils seront remplacés. Enfin, on ne doit pas négliger les activités visant à assurer l'existence continue du programme, sinon les effets positifs que celui-ci pourrait avoir risqueront de se dissiper rapidement.

Si l'on suit ces lignes directrices, le programme aura de grandes chances de succès. Les programmes qui ont donné les meilleurs résultats, ceux de Seattle et de Detroit par exemple, rapportent des *taux de régression de la criminalité dépassant 50 %*. L'effet de déplacement ne semble pas occasionner de problèmes si le taux de participation est suffisamment élevé. À Seattle, on a constaté une diminution du nombre d'incidents dans les pâtés de maisons non participants situés dans les secteurs d'application du programme, par rapport aux secteurs sans programme. On peut donc affirmer que les participants aux programmes de surveillance de quartier n'en tirent pas avantage au détriment des pâtés ou des quartiers voisins.

Enfin, une autre force des programmes de surveillance de quartier est leur polyvalence. Tout comme les programmes d'identification des biens, on peut les appliquer dans des contextes très variés. Il existe des programmes de surveillance de **bateaux** dans les marinas, d'**appartements** dans les édifices à logements multiples et des program-

mes de **surveillance 'verticale'** pour les édifices à bureaux.

Dans certains quartiers, on a ajouté aux programmes de surveillance des **patrouilles à pied**, deux résidents devant faire une ronde à pied, autour d'un pâté de maisons, dans un édifice à logements ou dans un ensemble domiciliaire, afin d'y surveiller les activités suspectes. Il existe d'autres variantes, comme '**C.B. Alert**' et '**Taxi Alert**', où l'on utilise respectivement les véhicules équipés de postes C.B. et les taxis pour surveiller les activités suspectes et les signaler à la police.

On peut exercer une surveillance dans les allées, ou même dans les ruelles, si l'analyse démontre que ces endroits contribuent à la criminalité. Feins (1983) a même identifié une **patrouille assise**, les résidents d'un édifice à appartements s'installant sur une chaise dans le hall d'entrée pour surveiller les personnes qui entraînent dans l'immeuble.

## Annexe B

### Questionnaire type

Les questions doivent être adaptées à la nature de votre collectivité et aux caractéristiques de votre projet. Voici des questions types, qui s'inspirent en partie d'une enquête du Service de police de Winnipeg sur la peur du crime:

1. **Quelle place le crime occupe-t-il dans votre liste de priorités?**

- a)  haut de liste
- b)  forte priorité
- c)  priorité moyenne
- d)  faible priorité
- e)  aucune

2. **Quels sont à votre avis les trois principaux problèmes de criminalité dans votre quartier?**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

3. **Au cours de l'année écoulée, avez-vous été victime d'un acte criminel?**

- a)  Oui
- b)  Non

4. **Si la réponse est oui, quel(s) genre(s) d'actes criminels?**

- a)  Vol
- b)  Introduction par effraction
- c)  Vandalisme
- d)  Voies de fait
- e)  Viol/Agression sexuelle
- f)  Autre (préciser)

5. **Avez-vous signalé le(s) crime(s) à la police?**

- a)  Oui
- b)  Non

**Si la réponse est non, pourquoi ne l'avez-vous pas fait?**

6. **Si vous avez été victime, où le crime s'est-il produit?**

- a)  Maison
- b)  Garage
- c)  Cour
- d)  Rue
- e)  Autre (préciser)

7. **Depuis combien de temps habitez-vous dans ce secteur?**

8. **À votre avis, y a-t-il eu augmentation ou diminution des actes criminels dans ce secteur ces dernières années?**

- a)  Augmentation
- b)  Diminution
- c)  Pareil
- d)  Ne sais pas

9. **S'il y a eu augmentation, quels genres de crime ont augmenté?**

- a)  Vol
- b)  Introduction par effraction
- c)  Vandalisme
- d)  Voies de fait
- e)  Viol/Agression sexuelle
- f)  Infractions aux règlements de la circulation
- g)  Autre (préciser)

10. **Comment votre quartier se compare-t-il à d'autres de votre localité au point de vue de la quantité de crimes?**

- a)  Davantage de crimes
- b)  Moins de crimes
- c)  Même quantité
- d)  Ne sais pas

11. **Dans quelle mesure craignez-vous d'être victime d'actes criminels dans ce secteur?**

- a)  Aucunement
- b)  Très peu
- c)  Quelque peu
- d)  Beaucoup
- e)  Ne sais pas

12. **Avez-vous changé vos activités habituelles — y a-t-il des choses que vous faites maintenant, ou que vous ne faites plus — parce que vous craignez d'être victime d'actes criminels?**

- a)  Oui
- b)  Non

**Si la réponse est oui, quels changements?**

13. **Certaines des conditions suivantes existent-elles dans votre secteur et, dans l'affirmative, vous font-elles craindre pour votre sécurité?**

- i) Rues mal éclairées
  - a)  Oui
  - b)  Non
  - c)  Ne sais pas
- ii) Étrangers ou enfants aux alentours
  - a)  Oui
  - b)  Non
  - c)  Ne sais pas

- iii) Personnes ivres  
 a)  Oui  
 b)  Non  
 c)  Ne sais pas
- iv) Bâtiments abandonnés  
 a)  Oui  
 b)  Non  
 c)  Ne sais pas
- v) Voisins indifférents  
 a)  Oui  
 b)  Non  
 c)  Ne sais pas
- vi) Autres conditions  
 a)  Oui  
 b)  Non  
 c)  Ne sais pas
14. Parmi les types de crimes suivants, lesquels pensez-vous pouvoir contribuer à réduire, soit par des mesures de prévention personnelles ou en participation avec vos voisins à des programmes de prévention du crime?  
 a)  Vol  
 b)  Introduction par effraction  
 c)  Vandalisme  
 d)  Voies de fait  
 e)  Viol/agression sexuelle  
 f)  Autre (préciser)  
 g)  Aucun
15. Avez-vous fait quoi que ce soit l'an dernier pour protéger votre maison (appartement, magasin) contre le crime...par exemple de meilleures serrures, de l'éclairage à l'extérieur, des systèmes d'alarme, etc.?  
 a)  Oui (préciser)  
 b)  Non
16. Vous êtes-vous entendu avec l'un de vos voisins de votre rue pour assurer une surveillance réciproque de vos maisons durant vos absences?  
 a)  Oui  
 b)  Non
17. D'une façon générale, êtes-vous satisfait de la qualité des services de police dans votre localité?  
 Si la réponse est non, pourquoi?
18. Connaissez-vous bien les programmes de prévention du crime dans votre localité?  
 a)  Oui  
 b)  Non
- Si la réponse est oui, lesquels?  
 a)  Surveillance de quartier  
 b)  Parents-secours  
 c)  Opération Identification  
 d)  Autre (préciser)

19. Quels genres de programmes de prévention du crime aimeriez-vous voir entrepris dans votre localité?  
 a) \_\_\_\_\_  
 b) \_\_\_\_\_  
 c) \_\_\_\_\_
20. Consentiriez-vous à participer avec vos voisins à un programme de prévention du crime axé sur la collectivité?  
 a)  Oui  
 b)  Non
21. Pour les besoins de notre analyse, dans quelle catégorie vous placez-vous?  
 a)  Propriétaire de maison  
 b)  Locataire  
 c)  Commerçant
22. Quel est votre âge?  
 a)  moins de 30 ans  
 b)  de 30 à 39 ans  
 c)  de 40 à 49 ans  
 d)  de 50 à 59 ans  
 e)  60 ans ou plus
23. Avez-vous des enfants qui sont encore avec vous?  
 a)  Oui  
 b)  Non
24. (L'interviewer doit indiquer le sexe du répondant et inscrire le code du lieu aux fins d'analyse ultérieure.)

## Bibliographie

- Arthur Young and Company  
 1977 *City of St. Petersburg Project Concern: Final Evaluation Report*. Tampa: Arthur Young and Company
- Barger, Everett F.  
 1981 *Pharmacy Theft Prevention in Johnson County, Kansas*. Master's Practicum, Wichita State University
- Bennett, Georgette  
 1981 *Unlocking America*, volumes I et II. Boston: Commercial Union Insurance Companies
- Bishop, George F., William R. Klecka, Robert Oldenick et Alfred J. Tuchfarber  
 1979 *An Impact Evaluation of the National Elderly Victimization Prevention and Assistance Program*. Cincinnati: Behavioral Sciences Laboratory, University of Cincinnati
- Brantingham, Patricia L. et Paul J. Brantingham  
 1975 'Residential Burglary and Urban Form', *Urban Studies* 12 (octobre): 273-284
- Campbell, Donald T. et Julian C. Stanley  
 1966 *Experimental and Quasi-Experimental Designs for Research*. Chicago: Rand McNally
- Chaiken, Jan M.  
 1978 "What is known about the deterrent effects of police activities", in James A. Cramer (ed.), *Preventing Crime*, pp.109-135. Beverly Hills: Sage Publications
- Cirel, Paul, Patricia Evans, Daniel McGillis et Debra Whitcomb  
 1977 *An Exemplary Project: Community Crime Prevention Program, Seattle, Washington*. Washington: U.S. Department of Justice
- Clarke, R.V.G. et Kevin Heal  
 1978 "Efficacité de la police dans la lutte contre la criminalité: recherches actuelles en Grande-Bretagne", in Peter Engstad et Michele Lioy (éds.), *compte rendu des travaux: Atelier sur la productivité de la police*, pp. 92 à 124. Ottawa: Ministère du Solliciteur général
- Cline, Cpl. Del.  
 1982 "Farm Chemicals — One Approach to Theft Prevention", *On Patrol in Manitoba* 9: 14-16. Winnipeg: Manitoba Police Commission

- Donohue, John T.  
1982 "Crime Data Analysis: The Weak Link in Community Crime Prevention Programs." Reproduit dans *On Patrol in Manitoba* 3 (automne): 8-9
- DuBow, Fred, Edward McCabe et Gail Kaplan  
1979 *Reactions to Crime: A Critical Review of the Literature*. Washington: U.S. Department of Justice
- Engstad, Peter A.  
1975 "Environmental Opportunities and the Ecology of Crime", in Robert A. Silverman et James J. Teevan (éds.), *Crime in Canadian Society*, pp. 193-211. Toronto: Butterworth
- Engstad, Peter et John L. Evans  
1980 "Responsibility, Competence and Police Effectiveness in Crime Control", in R. V. Clarke et J. M. Hough (éds.), *The Effectiveness of Policing*, pp. 139-162. Westmead: Gower Publishing
- Farmer, David  
1980 "La recherche et la productivité policière: l'expérience américaine", in Peter Engstad et Michele Lioy (éds.), *compte rendu des travaux: Atelier sur la productivité de la police*, pp. 155 à 172. Ottawa: Ministère du Solliciteur général
- Feeney, Floyd et Adrienne Weir  
1973 *The Prevention and Control of Robbery*, volume I. Davis, Calif.: The Center on Administration of Criminal Justice
- Feins, Judith D.  
1983 *Partnerships for Neighborhood Crime Prevention*. Washington: National Institute of Justice
- Fowler, Floyd, J., Mary Ellen McCalla et Thomas W. Mangione  
1979 *Reducing Residential Crime and Fear: The Hartford Neighbourhood Crime Prevention Program*. Washington: U.S. Government Printing Office
- Frisbie, Douglas  
1979 *Crime Prevention Programming: The Art of the State*. Minneapolis: Minnesota Crime Prevention Center
- Frisbie, Douglas  
1980 *Managing Crime Prevention Resources in the Eighties*. Minneapolis: Minnesota Crime Prevention Center
- Goldstein, Herman  
1979 'Improving Policing: A Problem-oriented Approach', *Crime and Delinquency* (avril): 236-258
- Goodacre, Richard  
1983 *Operation Knockout: A Creative Approach to Crime Prevention in the municipality of Saanich, British Columbia*, rapport non publié, Ottawa: ministère du Solliciteur général du Canada
- Gray, Charles M. et Mitchell R. Joelson  
1979 "Neighbourhood Crime and the Demand for Central City Housing", in Charles M. Gray (éd.), *The Costs of Crime*, pp. 47-59. Beverly Hills: Sage Publications
- Green, Scott H., Susan Pennell et Bonnie McCardell  
1979 *San Diego Sheriff's Office Community Crime Prevention: Final Evaluation*. San Diego: Criminal Justice Evaluation Unit
- Greenberg, Bernard et Edmund F. Fennesy  
1977 *Second Year Evaluation of the San Jose Robbery Prevention Program*. Daly City, California: E. Fennesy Associates
- Greenwood, Peter W. et Joan Petersilia  
1975 *The Criminal Investigation Process Volume 1: Summary and Policy Implications*. Santa Monica: Rand Corporation
- Hart, William L. et James L. Humphrey  
1981 "Crime Prevention: Detroit's fulfilled promise". *The Police Chief* (mars): 14-16
- Hayes, John G., Gerald L. Ingalls et Wayne A. Walcott  
1978 *The Dalton Village High Crime Neighbourhood Project: An Evaluation of Mini-Team Policing*. Charlotte: University of North Carolina
- Heller, Nelson B., William W. Stenzel, Allen D. Gill, Richard A. Kolde et Stanley R. Schirmerman  
1975 *Operation Identification Projects: Assessment of Effectiveness*. Washington: U.S. Department of Justice
- Heywood, Inspector R.M.  
1972 "Community policing," in K.C. Woodsworth (éd.), *Crime Prevention Through Community Control*, pp. 37-51. Vancouver: Centre for Continuing Education, University of British Columbia
- Jeffery, C. Ray  
1977 *Crime Prevention Through Environmental Design*. Beverly Hills: Sage Publications
- Jones, Dean  
1982 *Évaluation du Projet de Portage-la-Prairie*. Ottawa: Centre de prévention du crime de la G.R.C.
- Katz, Ruth, Timothy D. Crowe, Catherine Cotter et Suzanne White  
1980 *Comprehensive Crime Prevention Program: Program Guide*. Washington: U.S. Department of Justice
- Kelling, George, Tony Pate, Duane Dieckman et Charles E. Brown  
1974 *The Kansas City Preventive Patrol Experiment: Summary Report*. Washington, D.C.: The Police Foundation
- Krajick, Kevin  
1979 "Preventing Crime", *Police Magazine* (Novembre): 7-13
- Landes, William M.  
1978 "An Economic Study of U.S. Aircraft Hijacking, 1961-1976", *The Journal of Law and Economics* 21 (avril): 1-31
- Lavrakas, Paul J., Janice Normoyle, Wesley G. Skogan, Elicia J. Herz, Greta Salem et Dan A. Lewis  
1981 *Factors Related to Citizen Involvement in Personal, Household, and Neighborhood Anti-Crime Measures: An Executive Summary*. Washington: National Institute of Justice
- Lavrakas, Paul J. et Elicia J. Herz  
1982 'Citizen Participation in Neighbourhood Crime Prevention', *Criminology* 20 (Novembre): 479-498
- Lewis, Dan A. et Greta Salem  
1981 'Community Crime Prevention: An Analysis of a Developing Strategy', *Crime and Delinquency* 27 (Juillet): 405-421
- Mathews, Kenneth E., Jr.  
1974 *Evaluation of First-Year Results of Seattle Community Crime Prevention—Burglary Reduction*. Seattle: Seattle Law and Justice Planning Office
- Mathews, Kenneth E., Jr.  
1977 *Community Crime Prevention Program, July 1, 1973 to August 31, 1976*. Présenté à la Conférence nationale sur l'évaluation de la justice pénale, Washington, D.C.
- Mathews, Kenneth E., Jr.  
1976 *Third Year Evaluation of the Community Crime Prevention Program*. Seattle: Law and Justice Planning Office

- McPherson, Marlys et Glenn Silloway  
1980 *Planning Community Crime Prevention Programs*. Minneapolis: Minnesota Crime Prevention Center
- Meuser, Peter  
1976 *An Assessment of the Burnaby R.C.M.P. Project 'Operation Identification'*. Vancouver: British Columbia Police Commission
- Minnesota (État du)  
1976 *Governor's Commission on Crime Prevention and Control Evaluation Report*
- Moore, Robert J.  
1982 "Canadians' Perceptions of the Law and the Legal System: A Review of the Opinion of Respondents in Montreal, Toronto, and Winnipeg". Exposé présenté à la conférence intitulée "The Law in a Cynical Society", Winnipeg, Manitoba
- National Crime Prevention Institute  
1978 *The Practice of Crime Prevention. Volume 1: Understanding Crime Prevention*. Lexington: The National Crime Prevention Institute Press
- Podolefsky, Aaron et Fredric DuBow  
1981 *Strategies for Community Crime Prevention: Collective Responses to Crime in Urban America*. Springfield: Charles C. Thomas
- President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice  
1967 *Task Force Report: Science and Technology*, Washington: U.S. Government Printing Office
- Reig, William E.  
1981 "Focusing on fraudulent prescription". *American Pharmacy* 21 (Décembre) pp. 20-21
- Repetto, Thomas A.  
1974 *Residential Crime*. Cambridge, Mass.: Balinger
- Repetto, Thomas A.  
1976 "Crime prevention and the displacement phenomenon". *Crime and Delinquency* 22: pp. 166-177
- Riopelle, Patrick J. et Thomas G. Everson  
1980 *A Special Report to the Council on Criminal Justice: Benefit-Cost Analysis of Existing Crime Prevention Projects and Consideration of a Stawewide Office of Crime Prevention*
- Riopelle, Patrick J., Thomas G. Everson, John C. Mueller, Jane S. Radue et Cheryl Williamson  
1980 *Crime Prevention and the Wisconsin Council on Criminal Justice: 1969-1980*. Madison: Wisconsin Council on Criminal Justice
- Rouse, W. Victor et Herb Rubinstein  
1978 *Crime in Public Housing*, Volume 1. Washington: U.S. Government Printing Office
- Sacco, Vincent F. et Robert A. Silverman  
1981 'Selling Crime Prevention: The Evaluation of a Mass Media Campaign', *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie* 23 (avril): 191-202
- Schneider, Anne L. et Peter R. Schneider  
1978 *Private and Public-Minded Citizen Responses to a Neighbourhood-Based Crime Prevention Strategy*. Eugene, Oregon: Institute for Policy Analysis
- Seattle Law and Justice Planning Office  
1978 *Criminal Justice Plan*. Olympia: Washington Law and Justice Planning Office
- Scheleff, Leon  
1978 *The Bystander*. Lexington: D.C. Heath
- Tien, James M., Vincent F. O'Donnell, Arnold Barnett et Pitu Mirchandani  
1979 *Street Lighting Projects, National Evaluation Program Phase I Report*. Washington, National Institute of Justice
- Waller, Irvin et Norman Okihiro  
1978 *Burglary: The Victim and the Public*. Toronto: University of Toronto Press
- Washnis, George J.  
1976 *Citizen Involvement in Crime Prevention*. Lexington: D.C. Heath
- White, Thomas W., Katryna J. Regan, John D. Waller et Joseph S. Wholey  
1975 *Police Burglary Prevention Programs*. Washington: U.S. Department of Justice
- Wilson, James Q.  
1975 *Thinking About Crime*. New York: Basic Books
- Worrell, Peter B. et Alan T. Sparkes  
n.d. *A Study of Residential Property Crime in Thunder Bay*. Thunder Bay: Thunder Bay Police Force
- Worrell, Peter, B.  
*An Evaluation of the Neighbourhood Watch Program*. Thunder Bay: Thunder Bay Police Force

- Zaharchuk, Ted et Jennifer Lynch  
1977 *Opération Identification: un programme-modèle pour la police*. Ottawa: Division des communications, ministère du Solliciteur général



SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000011642

Date Due


HV Linden, Rick.  
7431 Ensemble pour la  
L5w prévention du  
1983 crime: manuel du  
F praticien.  
c.2

DATE

ISSUED TO

HV Linden, Rick.  
7431 Ensemble pour la  
L5w prévention du  
1983 crime: manuel du  
F praticien.  
c.2

